

**Les transformations des rôles sociaux de sexe chez les étudiants internationaux  
haïtiens vivant en couple au Canada**

Jean Nephety Michel

Thèse soumise à l'Université d'Ottawa

Dans le cadre des exigences du programme de Maîtrise ès Arts (M.A) en Sociologie

Sous la direction de André Tremblay

École d'études sociologiques et anthropologiques

Faculté des Sciences sociales

Université d'Ottawa

© Jean Nephety Michel, Ottawa, Canada, 2021

À ma mère *Yvrose Simon*, merci d'avoir toujours été à nos côtés (Alain et moi). Sans toi, ce travail n'aurait pas vu le jour. Mèsi anpil !

À William Aly Labbé Michel !  
« *Même les plus belles choses s'arrêtent, il faut que tu l'acceptes*  
*Même les plus belles choses peuvent finir par te prendre la tête*  
*Il faut savoir passer à autre chose, c'est normal* »  
« *Mon roi* » Youssoupha. *Album Neptune terminus*,  
2021

À Dana, cruellement assassinée en septembre 2020 à Port-au-Prince. La lâcheté de ceux qui t'ont enlevé la vie est sans pareille. Dans cette instabilité sociopolice instaurée par l'oligarchie locale et de la complicité de l'international communautaire, ta vie comme celle de beaucoup d'autres haïtien. e. s en 2020 ont été arraché sous les yeux coupables de ceux qui nous gouvernent.

*« La nef t'emporte en vain : âme, sœur de mon âme,  
Dieu te ramènera ».*  
*Coriolan Ardouin, Reliquiae, 1837*

**Note importante : usage du générique masculin**

Nous voulons souligner ici que nous sommes conscients que l'usage de l'écriture inclusive devrait être la norme dans une visée réparatrice et de justice sociale. Cependant, dans ce document, l'utilisation du générique masculin est utilisée sans aucune prétention ni discrimination. Cette forme d'écriture a été employé dans le seul but d'alléger la lecture du texte.

## **Dédicaces**

À la mémoire du feu Marie-Blanche Tahon, professeure de sociologie. Merci d'avoir avivé en moi cet intérêt pour la sociologie de famille et du couple. À plusieurs moments, dans la rédaction de ce travail, j'ai ressenti ta présence qui m'encourage. Et, les souvenirs de nos échanges et de nos discussions m'ont servi de levier pour avancer. J'ai tellement appris sous tes ailes. Tu as été une professeure remarquable, un exemple d'humilité, de sagesse et de connaissance.

Merci pour ton amitié, ta générosité et de cet héritage que tu m'as légué.

Je te dédie ce très modeste travail, je regrette que tu n'aies pas pu voir l'aboutissement de ce projet que j'ai initié sous ta direction. Mais, j'espère malgré les lacunes, ce travail fait honneur à ton sens de rigueur.

## Remerciements

Rédiger en période de pandémie implique d'énormes sacrifices, des acrobaties mentales, surtout lorsqu'on est un étudiant international qui est dans un processus d'adaptation continuelle. Le confinement laisse des affects sur le bien-être des gens et la pression de finaliser sa thèse ne fait pas toujours bon ménage. C'est pourquoi avoir un superviseur de thèse extrêmement compréhensif est un atout fondamental. Mes premiers remerciements vont donc au professeur André Tremblay qui a su diriger et encadrer ce travail avec rigueur et finesse. Je le remercie pour ses relectures attentives et compréhensives, pour sa confiance, pour son amitié et pour ses encouragements inconditionnels et enfin pour sa patience.

Mes remerciements vont aussi au professeur Claude Denis et à la professeure Nathalie Mondain pour leurs critiques, leurs suggestions et leur disponibilité. Je me rappelle encore la fois où je vous ai contacté pour vous parler de mes difficultés de terrain. Vous avez été assez ouvert et accessible. Merci encore !

J'exprime ma reconnaissance envers certaines personnes qui m'ont aidé et conseillé à diverses étapes de ce projet : le professeur Abdoulaye Gueye, la professeure Louise Bouchard, la professeure Solange van Kemenade qui ont contribué d'une façon ou d'une autre à la réalisation de cette thèse.

Je remercie de tout mon cœur Wesandra Labbé pour son support inconditionnel, sa marque d'attention et pour ses relectures.

Je voudrais témoigner aussi ma reconnaissance à Laure Corten et à Kelly Demosthène, pour leur soutien dans les derniers moments de cette rédaction.

Un remerciement spécial à Vanessa Labbé, Edwige Derival, Emmanuela « Emma » Roberte et Ruth Emmanuel Stacy pour vos supports.

Un remerciement très chaleureux à Joanna V. Guillaume, merci pour tes élans de solidarité, d'encouragements, pour tes commentaires critiques et ses suggestions.

Je tiens également à remercier Alaxandra D. Alvarez, nos cafés de lectures se terminent, mais notre amitié reste.

L'aventure universitaire en Amérique du Nord, notamment au Canada passe entre autres par l'expérience de collocation. Dans mon cas, ce fut une expérience très fructueuse qui au bout du compte m'a permis d'avoir une amie Thamara Labossière et un frère Evenold Sénat. Merci à vous deux. Un merci très particulier à toi Evenold Sénat pour tes commentaires.

À mes amis Julien Sainvil, Georges N., Alain Jean, Stherson Sénat. Merci pour les échanges et les suggestions de piste de lecture et d'analyse. Merci surtout à toi Stherson,

pour ton côté challenger ☺, tes appels d'encouragements et de motivations ont été très appréciés.

Merci aussi à mes ami-e-s, camarades et collègues, Benghi Casimir, Jasmès Villard, Carl-Henri, Laurence Lainesse, Victoria Siempre, Nicky, Hérold Constant, Walner Osna, Magalie Civil, Manuella Jean, Jacquyby Oxilus, Handy Leroy, Nassima, Paklè.

J'adresse bien sûr un remerciement aux membres de ma famille : Alain, Markendley, Mona, Joseph, Dominique, Nicolas, Féquiere, Odel, Footrey, Cassandre, Jessicka, Widmaer, Bradley, Emmanuel, Maryse, Marie-Michelle, Neyla merci pour votre amour et vos supports inconditionnels.

Un merci à tous les participant-e-s qui ont accepté de prendre part à cette étude. Sans le partage de vos expériences, ce travail n'aurait pas pu voir le jour. Merci pour votre disponibilité. Merci énormément !

Enfin, un merci à tous ceux et toutes celles qui ont contribué d'une façon ou d'une autre, à l'élaboration de ce travail.

## Table des matières

<b>DÉDICACES</b> .....	V
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	VI
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	VIII
<b>RÉSUMÉ</b> .....	X
<b>SUMMARY</b> .....	XII
<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE</b> .....	1
<b>MISE EN CONTEXTE</b> .....	3
<b>DU PROBLÈME SOCIAL À L'OBJET D'ÉTUDE</b> .....	4
<b>I.    ESSAI DE PROBLÉMATISATION</b> .....	6
<b>1.1.    LA MIGRATION POUR ÉTUDES AU CANADA : UNE ANALYSE DES MUTATIONS DU CADRE JURIDIQUE</b> .....	6
1.1.1. <i>Quelques repères historiques</i> .....	7
1.1.2. <i>La singularité du cas canadien</i> .....	14
1.1.3. <i>Le permis d'étude vs le permis de travail</i> .....	17
<b>1.2.    PERSPECTIVES SOCIOLOGIQUES DU CADRE JURIDICO-LÉGAL ENTOURANT LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX ET LEURS CONJOINTES</b> .....	21
1.2.1. <i>Le recrutement des étudiants internationaux au Canada : les dessous d'une stratégie marketing grandissante</i> .....	21
<b>1.3.    CONTEXTE SOCIOHISTORIQUE DE LA FAMILLE ET DU COUPLE EN HAÏTI</b> .....	25
1.3.1. <i>Pour une définition de la famille haïtienne</i> .....	25
1.3.2. <i>Parentalité ; filiation et dynamique conjugale en Haïti</i> .....	27
1.3.3. <i>Les rapports sociaux de sexe en Haïti : vers un regard plus contemporain</i> .....	31
<b>1.4.    LA PRÉSENCE DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX HAÏTIENS AU CANADA</b> .....	35
1.4.1. <i>Les étudiants internationaux haïtiens et leurs conjointes au Canada : trajectoires et milieu de vie</i> .....	36
<b>1.5.    OBJECTIFS DE RECHERCHE</b> .....	39
<b>II.    LE CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL DE LA RECHERCHE</b> .....	41
<b>2.1.    LA MIGRATION POUR ÉTUDES : ENTRE TRAJECTOIRES, PROJETS ET STRATÉGIES</b> .....	41
2.1.1. <i>L'intention migratoire versus les projets de mobilité</i> .....	42
<b>2.2.    ENTRE DÉRACINEMENT ET INTÉGRATION : UNE DOUBLE LECTURE DE LA MIGRATION SELON SAYAD (1999)</b> .....	44
<b>2.3.    LA CONFLUENCE DE LA RACE ET DU GENRE DANS LA MOBILITÉ POUR ÉTUDE CHEZ LES COUPLES HÉTÉROSEXUELS FORMÉS D'ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX HAÏTIENS</b> .....	49
2.3.1. <i>L'actualisation des rapports sociaux de sexe chez les étudiants internationaux dans un contexte de migration</i> .....	50
<b>III.    DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE</b> .....	55
<b>3.1.    LE CADRE GÉNÉRAL DE LA RECHERCHE</b> .....	55
3.1.1. <i>La méthode de recherche</i> .....	56
3.1.2. <i>L'étude de cas comme une typologie dans la recherche qualitative</i> .....	57
3.2.1. <i>Les critères de sélections et le guide d'entretien</i> .....	59
3.2.2. <i>Le terrain d'étude : retour sur un processus itératif</i> .....	60
<b>3.2.    LES ENTREVUES SEMI-DIRIGÉES</b> .....	62
<b>3.3.    LES CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES ET DÉONTOLOGIQUES</b> .....	68
<b>3.4.    RÉFLEXIVITÉ DU CHERCHEUR</b> .....	68
<b>3.5.    LIMITES DE NOTRE ÉTUDE</b> .....	70

3.6.	MÉTHODE D'ANALYSE .....	71
3.6.1.	<i>La codification</i> .....	71
3.6.2.	<i>L'analyse thématique</i> .....	71
IV.	LES MISES EN RÉCIT DE LA MIGRATION : DU CONJOINT ÉTUDIANT À LA CONJOINTE TRAVAILLEUSE .....	73
4.1.	LE PROJET D'ÉTUDE ET LE PROJET DU COUPLE : L'ARRANGEMENT EN QUESTION ? .....	73
4.1.1.	<i>Le projet d'étude comme une « passerelle » à la mobilité sociale</i> .....	73
4.1.2.	<i>Les “conjointes travailleuses” : des accompagnatrices sans rêve ?</i> .....	80
4.2.	LES FISSURES DE LA MIGRATION .....	86
4.2.1.	<i>Se réinventer dans la société d'accueil</i> .....	87
4.2.2.	<i>Comment parler d'intégration, du rapport à l'autre ?</i> .....	92
4.3.	CONCLUSION PARTIELLE .....	104
V.	L'ACTUALISATION DES RAPPORTS DE SEXE EN CONTEXTE DE MOBILITÉ POUR ÉTUDES .....	106
5.1.	LE COUPLE ET LA FAMILLE : LE FOYER CONJUGAL RACONTÉ (MAJORITAIREMENT) PAR DES HOMMES ! .....	106
5.1.1.	<i>Un couple à double vitesse : des hommes heureux et des « femmes compréhensives »</i> ...	110
5.1.2.	<i>La prise de décision de migrer dans le couple :</i> .....	118
5.1.3.	<i>Le regard sur le statut migratoire des conjointes par les étudiants : une analyse par le « système »</i> .....	122
5.2.	LA DYNAMIQUE CONJUGALE DANS LA MOBILITÉ : ENTRE RECOMPOSITION OU PERSISTANCE ? .....	125
5.2.1.	<i>Je me sens comme un accessoire !</i> .....	125
5.2.2.	<i>Vers une forme de négociation des rôles sociaux de sexe entre les étudiants et leurs conjointes</i> .....	131
5.3.	CONCLUSION PARTIELLE .....	137
	SYNTHÈSE ET CONCLUSION GÉNÉRALE .....	139
	BIBLIOGRAPHIE .....	145

## RÉSUMÉ

Au cours de ces deux dernières décennies, les étudiants internationaux ont été l'objet d'études de nombreuses recherches (Bureau canadien de l'éducation internationale, 2017 ; Chatel-De Repentigny, Montmarquette & Vaillancourt, 2011 ; Hou & Lu, 2017 ; Williams, Williams, & Abuckle, 2015, Fortier, 2007 ; Mainich, 2015 ; Millet, 2000 ; Terrier, 2009 b, 2009a ; Vultur & Germain, 2018). L'intérêt porté sur les étudiants internationaux a été sans appel tant que leur population en mobilité continuait d'augmenter depuis 2010 en atteignant 2 millions en 2017 (UNESCO, 2020) dans les différents pays de l'OCDE. Dans le cas du Canada, ils représentent depuis 2017, 14 % de la population estudiantine du pays soit 296 469 personnes (Statistique Canada, 2020) et leur contribution en termes de PIB représentait respectivement 10,5 milliards de dollars en 2015 et en 12,8 milliards de dollars en 2016 (Affaires mondiales du Canada, 2017). Pourtant, derrière ces variables statistiques fort intéressantes, il y a des individus en déplacement, des hommes, des femmes, et parfois des enfants qui accompagnent leurs familles. Ce sont aussi des projets de vie, de couple et de famille. Cette thèse s'intéresse donc à la dimension familiale et conjugale des étudiants internationaux en prenant appui sur la loi de l'immigration de 2014 autorisant les étudiants internationaux à faire une demande de permis de travail ouvert pour leurs conjoints et conjointes. Cette thèse analyse donc le rapport qui résulte de la différenciation des permis au sein du couple (permis d'étude pour l'étudiant et permis de travail pour la conjointe) en partant des cas des étudiants internationaux haïtiens au Canada non boursier et de leurs conjointes. Nous avons pu appréhender notre objet d'étude en mettant en relation la sociologie de l'immigration dans la perspective d'A. Sayad (1999) et de la sociologie des rapports de sexe en empruntant la grille de consubstantialité des rapports sociaux (Kergoat, 2009). À la suite des analyses des récits biographiques, ce travail a pu mettre en évidence comment les rôles sociaux de sexes ont tendance à se redessiner au sein du couple d'étudiants internationaux haïtien. En raison du fait que, les femmes, les conjointes détenant les permis de travail parviennent à prendre la charge économique du foyer conjugal dans le contexte canadien à l'opposé du contexte haïtien où les hommes jouaient ce rôle.

La thèse apporte aussi des éclairages sur la prise de décision quant au projet d'étude et aux projets migratoires en démontrant que dans la majorité des cas, ce sont les projets des conjoints (les étudiants) qui passent en premier plan au détriment des projets des conjointes. Même si toutefois, il y a dans plusieurs cas, une négociation, un arrangement qui se fait en vue de l'obtention de la résidence permanente qui aboutit au projet de mobilité du couple. Ce travail permet de mettre en évidence également la situation de déclassement et de discrimination auxquels font face les étudiants et leur conjointe au Canada.

**Mots clés :** étudiant international ; migration pour études, famille, couple, rapports sociaux de sexe, résidence permanente

## SUMMARY

Over the past two decades, international students have been the focus of numerous research studies (Canadian Bureau for International Education, 2017 ; Chatel-De Repentigny, Montmarquette & Vaillancourt, 2011 ; Hou & Lu, 2017 ; Williams, Williams, & Abuckle, 2015, Fortier, 2007 ; Mainich, 2015 ; Millet, 2000 ; Terrier, 2009 b, 2009a ; Vultur & Germain, 2018). The focus on international students has been unwavering as their mobile population has continued to grow since 2010, reaching 2 million in 2017 (UNESCO, 2020) in the various OECD countries. In the case of Canada, as of 2017, they represent 14% of the country's student population, or 296,469 people (Statistics Canada, 2020), and their contribution in terms of GDP represented \$10.5 billion in 2015 and \$12.8 billion in 2016, respectively (Global Affairs Canada, 2017). Yet, behind these very interesting statistical variables, there are individuals on the move, men, women, and sometimes children who accompany their families. They are also life, couple and family projects. This thesis therefore focuses on the family and marital dimension of international students by taking advantage of the 2014 immigration law allowing international students to apply for open work permits for their spouses. This thesis therefore analyzes the relationship that results from the differentiation of permits within the couple (study permit for the student and work permit for the spouse) starting from the cases of Haitian international students in Canada without a scholarship and their spouses. We were able to understand our object of study by linking the sociology of immigration in the perspective of A. Sayad (1999) and the sociology of gender relations by borrowing the grid of consubstantiality of social relations (Kergoat, 2009). Following the analyses of the biographical narratives, this work was able to highlight how social gender roles tend to be redrawn within the Haitian international student couple. Due to the fact that women, the spouses holding work permits, are able to take on the economic responsibility of the marital home in the Canadian context in contrast to the Haitian context where men played this role.

The thesis also sheds light on the decision-making process regarding study and migration plans by showing that in the majority of cases, it is the plans of spouses (students) that take precedence over the plans of wives. Even though in many cases, there is a negotiation, an

arrangement that is made in order to obtain permanent residency that leads to the couple's mobility project.

This work also highlights the situation of downgrading and discrimination faced by students and their spouses in Canada.

**Key words:** international student; migration for studies, family, couple, gender relations, permanent residence

## INTRODUCTION GÉNÉRALE

Reposant sur une démarche qualitative à partir d'une étude de cas et par le biais des entretiens semi-dirigés, ce travail trouve son origine dans le changement des stratégies migratoires opéré par le bureau de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) le 22 novembre 2014. Depuis cette date, les étudiants internationaux (titulaires d'un permis d'étude) sont autorisés à faire une demande de permis de travail ouvert pour leurs conjointe-s. En partant de ce phénomène migratoire qui concerne particulièrement la migration pour étude. Cette thèse explore le cas d'étudiants internationaux haïtiens au Canada qui détiennent un permis d'étude et qui ont fait une demande de permis de travail ouvert pour leurs conjointes. Dans cette perspective, ce travail s'inscrit donc au carrefour de la sociologie de la migration et de la sociologie de la famille et du couple vu que la famille et le couple deviennent un élément non négligeant dans la migration pour études. L'ambition donc de cette thèse est d'analyser comment le contexte de migration pour étude participe à la reconfiguration des liens conjugaux et familiaux chez les couples hétérosexuels formés d'étudiants internationaux haïtiens au Canada.

Cette thèse s'articule autour de cinq (5) chapitres. Après la mise en contexte qui comprend également la définition de notre objet d'étude, nous présenterons dans le premier chapitre, la problématique de l'étude. Il sera question dans ce chapitre d'exposer l'énigme et l'intérêt de ce travail. Nous y évoquerons la migration pour études des étudiants internationaux et leurs conjointes dans une perspective sociohistorique en abordant les situations socio-économiques et les mutations juridico-légales qui conditionnent leur présence au Canada. Nous allons voir au cours du même chapitre, le cas spécifique des étudiants internationaux haïtiens au Canada. Et finalement, nous énoncerons notre question de recherche ainsi que les objectifs poursuivis dans cette thèse.

Dans le deuxième chapitre, nous présenterons le cadre théorique et conceptuel qui est mobilisé dans ce travail. Nous retrouvons donc, dans ce chapitre des éléments référentiels comme l'intention migratoire, le projet migratoire, et les rapports sociaux de sexe.

Le troisième chapitre quant à lui traitera de la démarche méthodologique de la recherche. Nous y présenterons le cadre général de la recherche reposant sur la

méthodologie qualitative. Il sera question des méthodes de recrutement ainsi que des critères de sélections. Nous traiterons aussi des défis rencontrés lors de la cueillette des données ainsi que la méthode d'analyse que nous avons privilégiée. Nous retrouvons aussi les profils sociodémographiques des participant-e-s. Et enfin, nous exposerons les limites de notre étude et les considérations éthiques et déontologiques.

Le quatrième chapitre est consacré à l'analyse du récit de la migration des étudiants et de leurs conjointes dans une double dimension. D'une part, à partir des trajectoires individuelles pré-migratoires ainsi que la formation du projet de mobilité. Et, d'autre part, le vécu migratoire à l'instant présent de cette recherche.

Le cinquième et dernier chapitre de cette thèse présente une analyse des rapports sociaux de sexes chez les couples hétérosexuels formés d'étudiant-e-s internationaux haïtiens en contexte de migration au Canada. Plus précisément, dans ce chapitre, nous analyserons l'impact de la différenciation des permis (d'étude pour l'étudiant vs de travail pour la conjointe) au sein de ces couples. Par là, nous analyserons les stratégies de négociations des rôles de sexe, du poids de la migration sur les étudiants et de leur conjointe. Et, des mécanismes mis en place par ces derniers face à ce contexte.

## MISE EN CONTEXTE

Les débats sur la migration marquent le contexte géopolitique actuel ; c'est l'un des sujets d'actualité nationale, régionale et internationale. L'immigration devient un enjeu électoral dans de nombreux pays, comme on l'a vu notamment au Canada lors des élections provinciales de 2018 au Québec<sup>1</sup>. Qui plus est, on estime que le nombre de migrants dans le monde oscille autour de 244 millions de personnes [toutes catégories confondues] soit 3,3 % de la population mondiale (International Organization for Migration, 2018). Il paraît donc évident que le choix de réaliser un projet de thèse sur les étudiants internationaux, qui constituent à juste titre une catégorie de « migrants », semble aller de soi.

Au cœur de cette diversité de profils de migrants, les étudiants internationaux sont généralement sujets à de nombreuses controverses. Tantôt ils sont réduits à des catégories d'analyse statistique faisant objet de rapports (Bureau canadien de l'éducation internationale, 2017 ; Chatel-De Repentigny, Montmarquette & Vaillancourt, 2011 ; Hou & Lu, 2017 ; Williams, Williams, & Abuckle, 2015). Et tantôt ils sont appréhendés exclusivement à partir des notions de mobilité ou d'intégration comme principal vecteur d'analyse (Fortier, 2007 ; Mainich, 2015 ; Millet, 2000 ; Terrier, 2009 b, 2009a ; Vultur & Germain, 2018). Au contraire, pour Stéphanie Garneau, les travaux en lien avec les étudiants internationaux doivent transcender les cadres d'analyse précédemment cités et parvenir davantage à cerner : « le sens que les acteurs en déplacement donnent eux-mêmes à leur expérience, sur les interprétations qu'ils ont du monde dans lequel ils vivent, sur leurs aspirations et leur rapport à l'avenir, sur la compréhension qu'ils ont de leur propre vécu » (Garneau, 2006, p. 11).

C'est justement à partir de cet objectif que nous voulons construire notre objet d'étude. Il nous invitera à prendre en compte l'univers individuel et familial des étudiants internationaux. Et plus précisément, la relation de couples hétérosexuels des étudiants internationaux.

---

<sup>1</sup> - Dans un contexte social marqué par une polarisation de la population sur la question de l'immigration, on a assisté, pour la première fois au Québec, à une victoire écrasante de la CAQ (Coalition Avenir Québec) au détriment du Parti Libéral (PLQ). Le fait marquant de cette élection était l'immigration comme on peut le constater dans les publications des dépêches tels *Le Devoir* ou *TVA nouvelles*, « Les Québécois craignent l'immigration plus que la pollution » (Bélair-Cirino, 2018) In *Le Devoir* et « L'immigration, le nouveau débat constitutionnel » (Latraverse, 2018) in *TVA nouvelles*.

### ***Du problème social à l'objet d'étude***

L'idée de réaliser un tel travail a pris forme dans le cadre d'un séminaire de sociologie de la famille<sup>2</sup> enseigné par feu Madame Marie-Blanche Tahon à l'École d'études sociologiques et anthropologiques (ÉÉSA) de l'université d'Ottawa. Dans une première phase de réflexion, ce qui nous intéressait c'était de comprendre la relation conjugale des familles transnationales chez les étudiants internationaux haïtiens à l'Université d'Ottawa. Nos réflexions et nos observations<sup>3</sup> préliminaires nous ont amenés à constater qu'il y a davantage de jeunes hommes haïtiens (en couple, mariés ou conjoints de fait) que de jeunes femmes haïtiennes en situation d'étudiant international. Au total, nous étions sept (7) hommes pour deux (2) femmes dans la cohorte 2016-2018 du programme de maîtrise en sociologie. Aucun de nous n'était boursier, ne recevait de financement du gouvernement de notre pays. Le problème financier était là ! Nous avions tous (en tant qu'étudiants internationaux) par ailleurs, la possibilité de travailler sur et hors campus, tout en respectant la limite de 20 heures par semaine conformément à notre permis d'étude. Parallèlement, certains d'entre nous, avaient une famille (épouse ou conjointe de fait, ou enfant), qui était soit présente ou absente parce que restée dans leurs pays d'origine.

Dans le cas des conjointes ou épouses de ces étudiants qui étaient absentes, elles pouvaient probablement jouir dans leur pays de leur statut ou de leur reconnaissance sociale et/ou économique. Elles pouvaient circuler comme elles le souhaitaient, travailler ou étudier comme elles le désiraient aussi. Tandis que dans le cas de celles qui étaient présentes, elles avaient un statut de « travailleuse » et détenaient un « permis de travail ouvert »<sup>4</sup>. Elles pouvaient travailler à plein temps, 40 heures par semaine ou plus, ou moins selon ce qu'elles désiraient. Le statut que ces accompagnantes détenaient,

---

<sup>2</sup> - Ce séminaire a été assurée par la Professeure Émérite Marie-Blanche Tahon durant la session automne 2017

<sup>3</sup> - Il nous faut préciser à cette phase qu'il n'était pas question d'observation systématique et formelle s'inscrivant dans une dimension à la fois méthodologique et sociologique (Peretz, 2004). D'ailleurs nous n'avions pas à l'époque d'approbation éthique pour mener de recherche. Il s'agit au mieux d'observations exploratoires tirées de la vie quotidienne.

<sup>4</sup> - Nous aborderons la question de « permis de travail ouvert » dans la *section 1.1*.

comparativement à leurs époux — ou conjoint-étudiant, les excluait d'un ensemble de privilèges sociaux, par exemple le fait de pouvoir étudier sur le sol canadien.

Dans les deux cas, comme on peut le remarquer, il y a un problème social qui se dessine et qui peut intéresser un apprenti chercheur en sociologie. Il ne restait qu'à traduire ce problème en objet d'étude et procéder à la *mise en énigme* (Lemieux, 2010).

On pouvait dans un premier moment se limiter aux familles transnationales et chercher à comprendre les transformations des liens familiaux par rapport à la notion de distance. Et dans un deuxième moment, se focaliser sur les relations de couples et de familles des étudiants dont la conjointe est détentrice d'un permis de travail. Ce deuxième scénario a éveillé davantage notre curiosité intellectuelle. Cela pourrait nous conduire à comprendre les transformations des liens conjugaux dans un contexte de migration. De plus, au plan logistique, la proximité en termes d'espace géographique avec les potentiels participants à l'étude qui sont tous au Canada, dans la région de Montréal plus précisément, est intéressante. Il y a aussi notre intérêt pour l'immigration en tant que champ d'études, particulièrement dans son articulation avec la sociologie des rapports sociaux de sexes. C'est dans cette optique que nous sommes parvenus à une deuxième phase de réflexion, celle de chercher à comprendre une éventuelle (re) négociation des relations de couple hétérosexuel des étudiants internationaux haïtiens (la question du rôle des sexes par exemple) dans un contexte culturel et socio-économique différent (l'immigration). Il se pose donc là, le problème de (re) négociation des notions dominantes de ces relations qui sont fort probablement différentes au Canada comparé à Haïti. Par-là, nous serons intéressés à explorer la trajectoire de ces couples dès le point de départ, c'est-à-dire dès le projet de migration jusque dans le quotidien au sein du foyer au Canada. Cette étude consiste à entrevoir cette possible redéfinition des rapports sociaux de sexes dans ce contexte de migration.

## I. ESSAI DE PROBLÉMATISATION

Le principal défi que nous tentons de relever dans cette partie est d'arriver à construire une problématique en partant de nos constats exploratoires. Nous avons tenté dans la section précédente de construire notre objet de recherche autour de nos deux thématiques principales ; étudiants internationaux comme une sous-catégorie de migrants et rapports sociaux de sexes. Il nous faut à présent questionner les liens en tension entre ces deux éléments. Ce n'est qu'au terme de cet exercice que nous pourrions aboutir à une formulation adéquate de notre problématique. Ainsi, dans les prochains paragraphes, nous allons situer dans un premier temps, la relation des étudiants internationaux et de leurs conjointes dans le contexte de l'immigration canadienne. Ensuite, nous ferons, en lien à cette première étape, l'énonciation de notre question de recherche. Et, enfin, nous exposerons les objectifs de notre recherche.

### 1.1. La migration pour études au Canada : une analyse des mutations du cadre juridique

L'année 2017 a été retenue par les autorités canadiennes pour marquer les 150 ans de pages d'histoire d'immigration du pays. Cette célébration renforce l'idée d'un Canada comme un pays ou terre d'immigration. S'il faut retenir en outre que 20,6 % de la population canadienne sont nés à l'étranger selon l'enquête nationale auprès des ménages<sup>5</sup> en 2011. La tendance aujourd'hui n'est certainement pas différente si on se fie aux statistiques du recensement de 2016<sup>6</sup>, le chiffrant à 21,9 %. On retiendra néanmoins qu'il y a plusieurs profils d'immigrants figurants dans ces différents portraits statistiques selon les classifications officielles. Et parmi ces profils, figurent les étudiants internationaux, dont il est question dans cette recherche.

Ce profil d'immigrant que constituent les étudiants internationaux au Canada est défini selon un cadre juridique qui délimite les activités et le comportement de ce groupe

---

<sup>5</sup> - Statistique Canada. (2016). *150 ans d'immigration au Canada*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-630-x/11-630-x2016006-fra.htm> consulté le 11 mai 2020

<sup>6</sup> - Statistique Canada. (2017). *Thème du Recensement de 2016 : Immigration et diversité ethnoculturelle*. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/rt-td/imm-fra.cfm> consulté le 11 mai 2020

social. C'est d'ailleurs ces spécificités que nous voulons faire ressortir ici. Pour y parvenir, nous effectuerons d'abord un survol historique de la législation qui régit l'immigration au Canada, mais particulièrement de la migration pour études.

### *1.1.1. Quelques repères historiques*

De 2002 à 2014, la législation canadienne en matière d'immigration précise les privilèges, les obligations et les conditions qui se rapportent au statut d'étudiant international. D'abord, c'est à partir de 2002 que la législation canadienne<sup>7</sup> introduit la notion de permis d'études pour les « étudiants étrangers ». La loi précise que l'octroi du permis d'études concerne uniquement les « étudiants étrangers » qui sont inscrits à un cours ou à un programme d'études qui excèdent une durée maximale de six (6) mois. En 2005, de nouvelles modifications ont été apportées pour simplifier la demande des « étudiants étrangers » leur permettant alors de recevoir un permis d'études valide correspondant à la durée de leur étude et les autorisant aussi de changer de programmes d'études. Grâce au programme de travail hors campus (PPTHC) mis en place en 2006, les étudiants étrangers ont pu travailler hors campus durant leurs études jusqu'à 20 heures par semaine. En 2008, le volet « expérience canadienne » (distinct du volet des travailleurs qualifiés du volet fédéral) est introduit pour les étudiants étrangers diplômés ayant acquis une expérience de travail dans un poste professionnel, de gestion ou spécialisé et désireux de faire une demande de résidence permanente. Ce volet permet donc de prendre en considération l'expérience professionnelle de ces étudiants comme critères de sélection pour la résidence permanente.

En 2011, la catégorie « travailleurs qualifiés » mise en place spécifiquement pour les étudiants inscrits au doctorat a vu le jour sous une directive ministérielle du gouvernement conservateur en place à l'époque au Fédéral. Cette modification permet donc aux étudiants au doctorat de pouvoir postuler pour la résidence permanente à travers cette catégorie. Pour y être admissibles, les candidats doivent soit avoir complété leur programme de doctorat, soit être inscrits à un programme de doctorat dans un établissement d'enseignement canadien.

---

<sup>7</sup> - Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR) <http://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/SOR-2002-227.pdf>

L'année 2014, quant à elle a été le théâtre de nombreux changements (*voir tableau 1*). Plusieurs modifications ont été apportées à partir de juin 2014. Par exemple, les étudiants étrangers avec un permis d'études valide peuvent travailler à temps plein durant les périodes de fêtes ou pendant l'été et aussi faire une demande de permis COOP leur permettant d'effectuer des stages payants ou de travailler durant leurs études. C'est à compter du 22 novembre 2014 que le bureau de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) commence à délivrer des permis de travail ouverts pour conjoint-e-s Cette modification touche à la fois les demandeurs d'asile et les personnes ayant un statut de résident temporaire, dont les étudiants internationaux.

*Tableau 1 : Évolution des programmes et des politiques du Gouvernement fédéral en matière d'immigration entourant les étudiants internationaux*

<b>Année</b>	<b>Programme/Politique</b>	<b>Changement et Nature du changement</b>	<b>Mécanisme à la base de ce changement</b>
<b>1947</b>	Loi sur la citoyenneté canadienne		
<b>1977</b>	Loi sur la citoyenneté		
<b>2002</b>	Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR)	Les étudiants étrangers inscrits à un cours ou à un programme d'études d'une durée maximale de six mois n'ont plus besoin d'obtenir un permis d'études.	Modifications au règlement d'application de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés
<b>2005</b>	Simplification du processus de demande de permis d'études	Les étudiants étrangers peuvent obtenir un permis d'études valide pour toute la durée prévue des études, et ceux faisant des études postsecondaires peuvent changer de programmes d'études et d'établissements d'enseignement (publics et privés) sans en faire la demande à CIC au préalable.	Changement de politique
	Programme de Permis de Travail Post-Diplôme (PPTPD)	Les étudiants étrangers qui obtiennent un diplôme d'un établissement d'enseignement canadien reconnu situé à l'extérieur de Montréal, de	Changement de politique

Année	Programme/Politique	Changement et Nature du changement	Mécanisme à la base de ce changement
		Toronto et de Vancouver peuvent rester une année supplémentaire (deux ans au plus) au Canada pour travailler.	
2006	Programme de Permis de travail hors campus (PPTHC)	<p>Les étudiants étrangers qui suivent un programme d'études à plein temps dans les établissements d'enseignement participants peuvent occuper un emploi hors campus durant leurs études et travailler jusqu'à 20 heures par semaine.</p> <p>À noter que cette politique est devenue obsolète après les modifications réglementaires apportées au Programme des étudiants internationaux en 2014 (les étudiants internationaux n'ont pas besoin de demander un permis de travail hors campus pour travailler hors campus).</p>	Changement de politique
2008	Programme de Permis de Travail Post-Diplôme (PPTPD)	<p>Les étudiants étrangers diplômés peuvent obtenir un permis de travail ouvert (pour une période maximale de trois ans), sans restriction quant au type d'emploi et sans obligation d'obtenir une offre d'emploi.</p> <p>Les étudiants étrangers au Canada peuvent faire une demande en ligne de permis de travail hors campus.</p> <p>Les étudiants étrangers diplômés ayant acquis une expérience de travail dans un poste professionnel, de gestion ou spécialisée ont accès à un nouveau volet d'immigration dans le cadre duquel leurs acquis scolaires et professionnels au Canada peuvent être pris en considération au regard des</p>	Annoncé dans le budget de 2007

Année	Programme/Politique	Changement et Nature du changement	Mécanisme à la base de ce changement
		critères de sélection pour la résidence permanente. Création de la catégorie : d'expérience canadienne (distinct du volet des travailleurs qualifiés du volet fédéral)	
2010	Programme de Permis de Travail Post-Diplôme (PPTPD)	Les étudiants qui ont reçu plus d'un diplôme/grade de plus d'un établissement au cours de trois ans sont éligibles pour un PPTPD de trois ans (par exemple, ils peuvent fréquenter un établissement d'enseignement pendant un an pour recevoir un diplôme/grade puis en suivre un autre pour compléter un autre diplôme/grade pendant deux ans)	Changement de politique
2011	Création de la catégorie « travailleurs qualifiés » pour les étudiants inscrits au doctorat	Nouveau volet inclus dans la catégorie des travailleurs qualifiés (fédéral) pour les étudiants internationaux diplômés des programmes de doctorat au Canada. Pour être admissibles à ce volet, les candidats doivent avoir obtenu leur diplôme d'un programme de doctorat dans un établissement d'enseignement canadien au cours des douze derniers mois au moment de la réception de la demande ou doivent être inscrits à un programme de doctorat dans un établissement d'enseignement canadien et doivent avoir terminé au moins deux ans du programme de doctorat (mais ne peut pas être récipiendaire d'un prix du gouvernement du Canada, qui stipule que les étudiants	Directive ministérielle

Année	Programme/Politique	Changement et Nature du changement	Mécanisme à la base de ce changement
		internationaux doivent appliquer leurs connaissances et leurs compétences à leur pays d'origine). 1000 candidatures dans le cadre du doctorat seront acceptées chaque année.	
2014	Permis d'étude/Programme de Permis de Travail Post-Diplôme (PPTPD)	<p>— Les permis d'études deviennent invalides 90 jours après la fin des études. Pour rester au Canada, le diplômé doit posséder un permis de travail valide ou une autre autorisation. (Auparavant : les étudiants internationaux qui ont terminé leurs études peuvent rester au Canada avec un permis d'études valide jusqu'à son expiration).</p> <p>— Les diplômés internationaux éligibles peuvent travailler à temps plein en attendant de recevoir une décision sur une demande de permis de travail post-universitaire (précédent : après la fin de leurs études, les titulaires de permis d'études n'étaient pas autorisés à travailler jusqu'à ce qu'ils reçoivent un permis de travail post-universitaire).</p> <p>— Les étudiants internationaux avec un permis d'études valide peuvent travailler jusqu'à 20 heures pendant un semestre et à temps plein pendant les pauses prévues (c'est-à-dire les vacances d'été et d'hiver). Il n'est pas nécessaire de demander un permis de travail distinct pour travailler hors campus.</p>	Modifications au règlement d'application de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés

Année	Programme/Politique	Changement et Nature du changement	Mécanisme à la base de ce changement
		<p>— Les permis d'études ne sont délivrés qu'à ceux acceptés dans un établissement d'enseignement désigné (c'est-à-dire un établissement qui a été désigné pour recevoir des étudiants internationaux).</p> <p>— Les demandeurs de permis d'études doivent s'inscrire dans un établissement lorsqu'ils demandent un permis d'études (précédent : les étudiants doivent montrer qu'ils ont l'intention de faire une demande dans un établissement postsecondaire lorsqu'ils demandent un permis d'études).</p> <p>— Les étudiants internationaux (titulaires d'un permis) peuvent demander un permis de travail coopératif dans un établissement postsecondaire désigné. Le stage doit faire partie intégrante des études de l'étudiant.</p> <p>— Les visiteurs peuvent demander un permis d'études au Canada (Précédent : les visiteurs ne peuvent pas demander un permis d'études au Canada).</p> <p>— Les étudiants internationaux (titulaires d'un permis) peuvent demander un permis de travail ouvert pour leurs conjointes.</p>	
2020	Programme de Permis de Travail Post-Diplôme (PPTPD)	Assouplissement des règles sur les permis de travail post-diplôme pour aider les étudiants internationaux et les	Directive ministérielle

Année	Programme/Politique	Changement et Nature du changement	Mécanisme à la base de ce changement
		établissements postsecondaires canadiens en raison de la pandémie Covid-19. Les étudiants internationaux qui se trouvent à l'étranger en raison de la pandémie Covid-19 peuvent poursuivre leur scolarisation sans que le temps passé à l'extérieur ne soit déduit de la durée d'une éventuelle demande de permis de travail post-diplôme	

*Source 1 : sources combinées : Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR)<sup>8</sup> et Évaluation du programme des étudiants étrangers<sup>9</sup>*

La législation canadienne en matière d'immigration est relativement récente si nous tenons compte du fait que la première loi date de 1947<sup>10</sup>. Il s'agissait à cette époque de la loi sur *la citoyenneté canadienne* qui définissait pour la première fois les personnes habitant le Canada comme étant des Canadiens. Avant cette date, les individus (personnes immigrantes et les personnes nées au Canada) étaient considérés comme de sujets britanniques. Notons que par ailleurs, cette législation était discriminante envers les femmes, dans la mesure où la citoyenneté d'une femme était définie en rapport à son conjoint. Et de plus, elle pouvait perdre cette nationalité dans le cas où elle contractait un mariage.<sup>11</sup>

<sup>8</sup> - Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, § 10 (2001). <https://laws.justice.gc.ca/PDF/I-2.5.pdf>

<sup>9</sup> - Immigration, R. et C. C. (2011, avril 7). Évaluation du Programme des étudiants étrangers [Évaluations]. aem. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/rapports-statistiques/evaluations/programme-etudiants-etrangers-2010/contexte.html>

<sup>10</sup> - Grey, J. H., & Gill, J. (2020). Citoyenneté canadienne | l'Encyclopédie Canadienne. In *L'Encyclopédie Canadienne*. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/citoyennete#>

<sup>11</sup> - <sup>11</sup> - Grey, J. H., & Gill, J. (2020). Citoyenneté canadienne | l'Encyclopédie Canadienne. In *L'Encyclopédie Canadienne*. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/citoyennete#>

Un peu plus tard, en 1977, on a promulgué *la Loi sur la citoyenneté*, entrée en vigueur en 1978<sup>12</sup>. La particularité de cette législation, c'est qu'elle a permis entre autres l'élimination de la distinction faites entre sujets britanniques et les étrangers ainsi que la reconnaissance de la double nationalité qui n'était pas prévue dans la précédente législation<sup>13</sup>.

Il a fallu attendre 2002 pour voir la loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR) toucher plus directement les étudiants internationaux. Nous devons préciser aussi que parallèlement à cette périodisation des textes juridiques, il y a eu un ensemble de remaniements dans l'organisation structurant le ministère ayant le portefeuille de l'immigration. Ainsi, avant 1950 la gestion de la Citoyenneté et l'Immigration était sous les responsabilités du ministre de la Reconstruction et des Approvisionnements. Passant ensuite sous les responsabilités du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration en 1966. Bien plus tard, la restructuration de ce ministère en Ministère de Citoyenneté et de l'Immigration a été effectuée en juin 1994. Depuis, le 4 novembre 2015 sous le gouvernement libéral de Justin Trudeau, le ministère est renommé ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté.

### ***1.1.2. La singularité du cas canadien***

En regardant de plus près les données statistiques de l'UNESCO sur la mobilité étudiante (*voir tableau 2*), on remarquera que depuis à peu près une décennie, la mobilité étudiante dans le monde et particulièrement dans les principaux pays d'accueil connaît une hausse constante sauf dans le cas de la France. Certains auteurs associent cette hausse à l'idée d'*internationalisation de l'éducation* (Garneau, 2006) c'est-à-dire un processus d'attraction élaborée visant à accueillir plus d'étudiants internationaux. D'autres auteurs parlent de préférence de *marché d'éducation* (Rinne & Koivula, 2005). Pour ces deux chercheurs, l'enseignement supérieur est devenu le théâtre d'une transformation où la culture universitaire traditionnelle est talonnée par la culture du marché. Ainsi, pour eux, la globalisation vient questionner les piliers ontologiques de l'enseignement supérieur, soit

---

<sup>12</sup>- Dirks, G., Politique d'immigration canadienne (2017). Dans l'Encyclopédie Canadienne. Repéré à <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/politique-dimmigration-1>

<sup>13</sup> - Grey, J. H., & Gill, J. (2020). Citoyenneté canadienne | l'Encyclopédie Canadienne. In *L'Encyclopédie Canadienne*. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/citoyennete#>

des valeurs éthiques de l'université en offrant ou déployant des stratégies néolibérales. Nous reviendrons plus en détail quand nous parlerons des processus de recrutement (*section 1.2.1.*).

Tableau 2 : Nombre total d'étudiants internationaux dans les pays d'accueil de 2010 à 2017

Pays (Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, 2001)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Australie</b>	271 231	262 597	249 588	249 868	266 048	294 438	335 512	381 202
<b>Canada</b>	106 284	120 960	135 187	151 244	164 274	171 603	189 478	209 979
<b>France</b>	259 935	268 212	271 399	228 639	235 123	239 409	245 349	258 380
<b>Allemagne</b>				196 619	210 542	228 756	244 575	258 873
<b>Nouvelle-Zélande</b>	37 878	40 854	40 995	41 352	48 891	57 091	53 854	52 678
<b>Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord</b>	389 958	419 946	427 686	416 693	428 724	430 833	432 001	435 734
<b>États-Unis d'Amérique</b>	684 807	709 565	740 482	784 427	842 384	907 251	971 417	984 897,61
<b>Total</b>	1 750 093	1 822 134	1 865 337	2 068 842	2 195 986	2 329 381	2 472 186	2 581 744

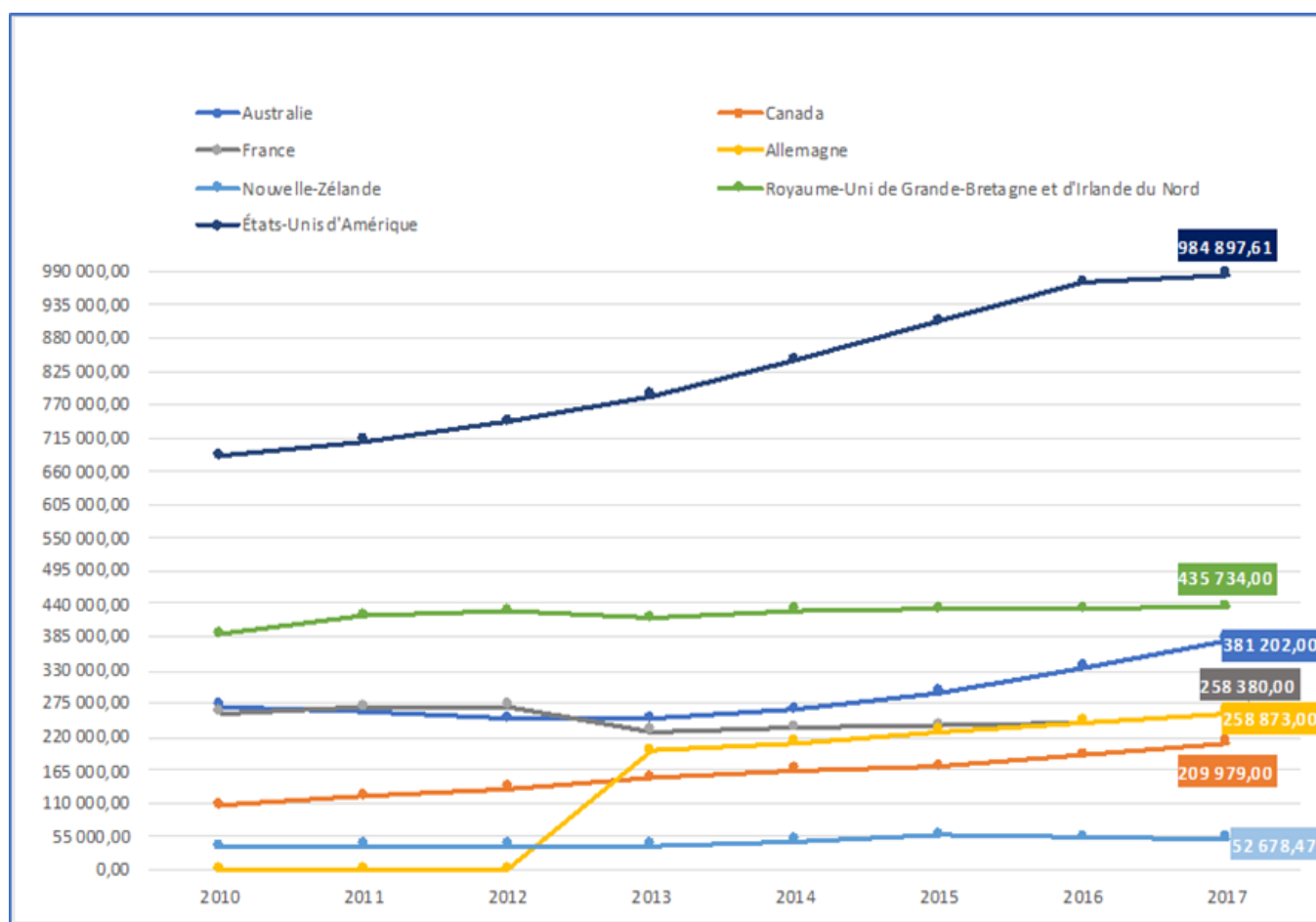
Source 2 : Institut Statistique de l'UNESCO. Données extraites le 19 mai 2020

Les données statistiques auxquelles nous faisons référence dans cette section démontrent l'importance de considérer la mobilité étudiante comme objet de recherche. Et, comme nous pouvons le constater à travers le *tableau 2*, il y a depuis 2010, plus de 1 million d'étudiants en mobilité dans le monde. Ce total est passé à plus de 2 millions en 2017. Dans le cas du Canada, qui nous intéresse ici, les étudiants internationaux inscrits aux cycles supérieurs pour l'année scolaire 2017-2018 représentaient quant à eux 14 % de la population des étudiants du pays soit 296 469 étudiants internationaux<sup>14</sup>. Cette tendance à la hausse montre l'intérêt croissant à l'endroit du Canada comme un des pôles attractifs de destination pour les études. À ce propos, le bureau canadien de l'éducation internationale fait état de trois (3) facteurs ressortis de son enquête auprès des étudiants internationaux qui pourraient expliquer cette attraction envers le pays. Il s'agit entre autres de : *la qualité du système d'éducation au Canada ; la réputation du Canada comme société tolérante et*

<sup>14</sup> - Statistique Canada. (2020). Effectifs d'étudiants internationaux dans les collèges et universités publiques canadiens, 2017-2018. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-627-m/11-627-m2020006-fra.htm>

non discriminante et la réputation du Canada comme pays où l'on se sent en sécurité (Bureau canadien de l'éducation internationale, 2018a). Parmi ces raisons officielles, nous pensons par ailleurs que les systèmes de rétention des étudiants internationaux sont un élément non négligeable dans cette hausse de mobilité au Canada. En fait, la possibilité de résidence permanente associée aux études au Canada est un élément très récurrent dans les foires aux questions et les affiches de recrutement de plusieurs universités canadiennes. Il s'agit d'un avantage comparatif contrairement aux autres pays dits développés.

Figure 1 Nombre total d'étudiants internationaux dans les pays d'accueil en 2017



Source : Institut Statistique de l'UNESCO. Données extraites le 19 mai 2020

Par ailleurs, nous avons pu apprécier dans la [section 1.1.1](#) les mutations qui sont survenues au niveau de la législation canadienne en matière d'immigration notamment en ce qui concerne les étudiants internationaux. Au milieu de ces changements, certains

éléments mettent plus en évidence le statut d'étudiant international au Canada que d'autres. Parmi ces éléments, notons ici, le permis d'étude, la limitation de 20 heures de travail et la possibilité pour l'étudiant international de faire une demande de permis de travail pour conjoint ou conjointe. Cette dernière mesure citée c'est-à-dire la possibilité de l'octroi d'un permis travail pour un conjoint d'un étudiant international fait du Canada un cas unique en termes de pôle d'attraction. À titre, d'exemple, parmi les principaux pays (voir figure 1) accueillant le plus grand nombre d'étudiants internationaux jusqu'en 2017, seul le Canada dispose d'une pareille mesure.

Ces avantages comparatifs qu'offre un pays du nord s'inscrivent dans ces logiques de « changements cosmétiques pour faire de leurs mornes établissements des lieux miraculeux et enchanteurs » (Rinne & Koivula, 2005, p. 108). Ainsi, comme le mentionnent ces auteurs, les étudiants, dans le rôle de client (*ibid.*) développement des stratégies de marchandisation et dévaluation pour choisir les universités avec les meilleures offres en tenant essentiellement compte des possibilités de carrière et de l'environnement social qui englobe ces établissements d'enseignement.

### ***1.1.3. Le permis d'étude vs le permis de travail***

Nous avons tenté de démontrer que, outre les raisons officielles<sup>15</sup> évoquées par le Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI), la possibilité de résidence permanente après les études et la capacité octroyée aux étudiants internationaux de faire des demandes de permis de travail pour leurs conjoints sont des facteurs éminents qui ont poussé à la hausse la mobilité étudiante au Canada. Cependant, quoique ces mesures sont appréciables par rapport à d'autres pays il nous faut quand même nous pencher sur ces procédures administratives et légales mises en place par le gouvernement.

---

<sup>15</sup> - Le bureau canadien de l'éducation internationale fait état de trois (3) facteurs ressortis de son enquête auprès des étudiants internationaux : *la qualité du système d'éducation au Canada; la réputation du Canada comme société tolérante et non discriminante et la réputation du Canada comme pays où l'on se sent en sécurité.* (Statistique Canada, 2016)

Le statut d'étudiant international ou étudiant étranger au Canada comme nous l'avons vu est associé à l'obtention d'au moins un document officiel<sup>16</sup> remis par l'immigration canadienne et ayant pour titre « permis d'étude ». Pour le gouvernement du Canada, il s'agit d'un :

Document établi par CIC qui autorise un ressortissant étranger à étudier dans un établissement d'enseignement du Canada pendant la durée de son programme d'études. Le permis précise certaines conditions, par exemple : toute restriction à propos des déplacements de l'étudiant sur le territoire canadien ; la date où il doit quitter le Canada »<sup>17</sup>.

Ce document, outre le visa d'étude, précise les conditions légales, juridiques et sociales dans lesquelles un étudiant international se trouve sur le sol canadien. Il précise aussi les conditions d'employabilité d'un étudiant international, à savoir le type d'emploi et le nombre d'heures de travail qu'un étudiant peut assurer. Le permis d'étude dans ce cas est de type restrictif, donc soumis à un ensemble de conditions. Plus précisément, le permis d'étude permet à l'étudiant étranger d'occuper selon la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR), trois (3) types d'emploi : 1) sur le campus ; 2) hors du campus ; et 3) participer au programme d'enseignement coopératif ou de stage (COOP) qui est une « alternance travail -études ou un stage fait partie intégrante du programme d'études<sup>18</sup> ». Notons que dans le cas des emplois sur et hors campus, la charge ou le temps de travail ne doit pas excéder 20 heures par semaine. Aussi, dans le cas du permis d'étude, l'étudiant peut occuper un emploi à temps plein durant les périodes de fêtes ou de vacances. Mais en règle générale, les 20 heures accordées à l'étudiant international doivent être respectées. Aussi, il est précisé dans le permis d'étude la durée de validité du document et la date à laquelle le détenteur doit quitter le Canada.

L'obtention du permis d'étude présuppose par ailleurs un ensemble de démarches administratives et de soumissions de documents qui sont précisées dans le formulaire

---

<sup>16</sup> - Le Québec reste la seule province au Canada qui exige outre le permis d'étude l'octroi d'un Certificat d'acceptation du Québec (CAQ).

<sup>17</sup> - Gouvernement du Canada. (2020). Glossaire. <https://www.canada.ca/fr/services/immigration-citoyennete/centre-aide/glossaire.html#p>

<sup>18</sup> - Immigration R. et C.C., Immigration R. et C.C., 2015, « Évaluation du Programme des étudiants étrangers (PEE) – Réponse de la direction », : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/rapports-statistiques/evaluations/programme-etudiants-etrangers/contexte.html>

([IMM 5483](#)) dont la plus récente version est disponible en ligne sur la page du bureau de Citoyenneté et Immigration canadienne (CIC). L'étudiant demandeur doit fournir entre autres une lettre d'acceptation de l'Université où il compte étudier ; des preuves de ressources financières, et le formulaire de demande de permis ([IMM 1294](#)) rempli. Dans le cas du Québec l'étudiant doit soumettre, par ailleurs, le Certificat d'Acceptation du Québec (CAQ) qui constitue une approbation du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) de la province. Enfin, les frais d'obtention de ce document s'élèvent à 235 CAN \$ incluant les frais de la demande et les frais des données biométriques au niveau du fédéral<sup>19</sup>.

Dans le cas du permis de travail ouvert, de manière générale le gouvernement du Canada précise que c'est :

« Un type de permis de travail qui permet à une personne de travailler pour tout employeur au Canada, sauf pour un employeur : 1) dont le nom paraît sur la liste des employeurs inadmissibles parce qu'il n'a pas respecté les conditions précisées ; ou 2) qui offre, sur une base régulière, des activités de danse nue ou érotique, des services d'escorte ou des massages érotiques ».<sup>20</sup>

Tout comme le permis d'étude, le demandeur du permis de travail ouvert doit effectuer un ensemble de démarches administratives et soumettre des documents prescrits dans le formulaire ([IMM 5556](#)). Dans le cas du demandeur, la personne doit, entre autres, prouver « qu'il est l'époux ou le conjoint de fait d'un titulaire de permis d'études qui étudie à temps plein <sup>21</sup> ». Aussi, le demandeur doit joindre à sa demande une preuve que l'étudiant (le conjoint) est inscrit à plein temps et une copie du permis d'étude de l'étudiant. Les frais relatifs à la demande du permis de travail ouvert incluant les frais des données biométriques sont de 240 \$ CAN.

---

<sup>19</sup> - En ce qui a trait au coût relatif à la démarche administrative, les frais sont plus élevés dans la Province du Québec. En fait, des droits de 116 \$ CAN s'ajoutent, ce qui fait un total de 351 \$ CAN pour un étudiant désirant étudier au Québec.

<sup>20</sup> - Gouvernement du Canada. (2020). Glossaire. <https://www.canada.ca/fr/services/immigration-citoyennete/centre-aide/glossaire.html#p>

<sup>21</sup> - Immigration R. et C.C., Immigration R. et C.C., 2014, « Programme de mobilité internationale : Politique générale, concurrence et économie » : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/residents-temporaires/travailleurs-etrangers/codes-dispense/politique-generale-concurrence-economie.html>

Tableau 3 : Comparatif entre les conditions d'obtention du permis d'étude et le permis de travail

	Permis d'études	Permis de travail ouvert
<b>Frais exigibles</b>	235,00 \$ Au Québec, ajouter 116,00 \$	240,00 \$
<b>Temps de traitement de la demande</b>	7 semaines	8 semaines
<b>Conditions d'obtention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lettre d'acceptation de l'Université ;</li> <li>▪ Photocopie du titre de voyage (Passeport) ;</li> <li>▪ Photos d'identité ;</li> <li>▪ Lettre d'acceptation de l'établissement de l'enseignement ;</li> <li>▪ Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) ;</li> <li>▪ Preuves de ressources financières pour la première année d'étude ;</li> <li>▪ Photocopie de licence ou certificat de mariage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Preuves d'inscription valide de l'étudiant ;</li> <li>▪ Copie du permis d'étude de l'étudiant ;</li> <li>▪ Photos d'identité ;</li> <li>▪ Photocopie du titre de voyage (Passeport) ;</li> <li>▪ Photocopie de licence ou certificat de mariage</li> </ul>

Source 3 : réalisé à partir des données disponibles dans les formulaires INM 5483 et INM 5556 et les sites web du ministère de l'immigration fédéral

\* Nous avons précisé que dans le cas du Québec les montants peuvent être variés.

Enfin, le permis de travail, appelé « permis de travail ouvert », qui sera octroyé à l'époux ou l'épouse, autorise uniquement l'accès à un emploi selon certaines restrictions, par exemple la validité du permis de travail délivré à l'époux où l'épouse correspond à la fin de la période de validité du permis d'études de l'époux. Et, le permis de travail délivré n'autorise pas par ailleurs l'accès à un espace d'enseignement académique, mais permet à son détenteur de travailler à plein temps soit 40 heures par semaine.

En conclusion, nous pouvons voir qu'il y a plusieurs éléments de contraste entre les démarches pour l'obtention du permis d'étude versus le permis de travail ouvert pour conjoint. En effet, nous pouvons même avancer que les critères d'obtention du permis de

travail se fondent majoritairement sur le statut de la personne qui est aux études. D'autant plus la validité du permis de travail est assujettie à la période de validité du permis d'études de l'étudiant<sup>22</sup>.

## **1.2. Perspectives sociologiques du cadre juridico-légal entourant les étudiants internationaux et leurs conjointes**

Pour reprendre ici les propos de Pierre-Etienne Caza<sup>23</sup>, le droit est un élément congruent à la vie en société. Il permet notamment de moduler les liens sociaux, les groupes sociaux en fixant des règlements, comme nous venons de le voir dans les cas des étudiants internationaux. Néanmoins, ces principes juridiques au-delà de leur cadre formel qui répondent à des enjeux sociétaux ne nous permettent pas toujours de voir les rapports antagoniques dont ils sont souvent à l'origine. Nous allons donc essayer dans cette section de proposer une lecture sociologique du cadre juridique entourant les étudiants internationaux au Canada. Nous partirons du processus de recrutement, pour aboutir à la trajectoire des étudiants et de leurs conjointes au Canada. Nous mettrons aussi l'emphase dans cette section sur la situation des étudiants internationaux haïtiens qui constituent notre cas d'étude.

### ***1.2.1. Le recrutement des étudiants internationaux au Canada : les dessous d'une stratégie marketing grandissante***

Les stratégies de recrutement des étudiants internationaux au Canada sont multiples et varient selon les provinces. Le Québec par exemple, vise majoritairement les étudiants francophones avec comme l'un des objectifs, la préservation du français comme patrimoine linguistique et culturel. D'ailleurs l'entente bipartite sur la mobilité étudiante universitaire

---

<sup>22</sup>- Immigration Canada. (2007). Aider son conjoint ou son partenaire à trouver un emploi au Canada [Non disponible]. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/travail/aider-son-conjoint-son-partenaire-trouver-emploi-canada.html> consulté

<sup>23</sup> -Caza, P.-E. (2018). Acfas 2018 : Le droit comme objet d'étude sociologique | UQAM. Actualités UQAM. <http://actualites.uqam.ca/2018/acfas-2018-le-droit-comme-objet-etude-sociologique>

entre le Québec et la France signé en 2015-permettant aux étudiants français de payer les mêmes frais de base et montants forfaitaires que les étudiants canadiens non-résidents du Québec, s'inscrit dans ce cadre-là. De plus, les étudiants universitaires internationaux sont considérés comme des candidats de choix à l'immigration selon un mémoire présenté par la Fédération étudiante universitaire du Québec en 2011. En Ontario, l'Université d'Ottawa a dans son plan stratégique « Destination 2020 <sup>24</sup>» fait des étudiants internationaux sa cible. L'Université offre une exonération partielle des droits de scolarité depuis 2013 aux étudiants internationaux francophones faisant leur scolarité en français, leur permettant alors de payer des droits de scolarité au même titre que leurs collègues canadiens. Cette stratégie, telle que précisée dans le quatrième objectif de ce plan, est de permettre à l'Université de doubler sa population d'étudiants internationaux.

Dans un autre registre, Kavunzu Muwondi (2011) a présenté dans sa thèse de maîtrise, une lecture à la fois sémiotique et sémiologique des brochures promotionnelle comme un outil de recrutement des étudiants internationaux. Dans son travail, effectué à partir d'une analyse comparative de deux brochures promotionnelles de l'Université de Sherbrooke, l'auteure a pu démontrer comment à travers le temps la brochure promotionnelle de cette université a été adaptée pour répondre aux prescriptions de deux instances gouvernementales : le Conseil supérieur de l'éducation du Québec et le Conseil des élus de Montréal dans le but de maintenir, améliorer et dynamiser leurs institutions contre la baisse d'effectifs d'étudiants nationaux. (Kavunzu Muwondi, 2011). Cette analyse relève d'une pertinence qui méritait certainement de l'étendre à d'autres universités canadiennes et de voir comment ces ajustements visuels, ces changements de politique institutionnels contribuent eux aussi à la hausse des étudiants internationaux au Canada. Nous n'emprunterons cependant pas cette voie dans notre thèse, mais avançons simplement que les étudiants internationaux occupent une place importante dans la stratégie des universités du Canada<sup>25</sup> notamment au Québec tels que refléter dans les médias.

---

<sup>25</sup> - Une sélection aléatoire de trois articles de journaux: 1) *Canada. Le Québec recrute des étudiants internationaux* tiré du journal en ligne courrier international et publié le 20 janvier 2020; 2); *Le Canada veut attirer davantage d'étudiants étrangers* publié par La Presse le 14 avril 2019 et enfin troisièmement et 3), *Le recrutement d'étudiants étrangers*

Certes, ces différentes stratégies de recrutement de ces étudiants internationaux permettent aux universités d'augmenter leur population estudiantine et de se positionner à l'international<sup>26</sup>. On constate, cependant, que la contribution des étudiants internationaux est très peu mise en valeur, autrement dit, qu'est-ce le Canada ou les universités canadiennes gagnent en revanche à court et à long terme ? Quelle est la mesure de la contrepartie ?

Dans un rapport effectué par la firme Roslyn Kunin and Associates (RKA) publié en 2017 pour Affaires mondiales Canada<sup>27</sup> sur l'impact économique des étudiants internationaux au Canada, il est dressé un constat sur l'impact économique des étudiants internationaux au Canada. Il est relaté qu'en 2015 et 2016 la contribution des étudiants internationaux en termes de PIB représentait respectivement 10,5 milliards de dollars en 2015 et en 12,8 milliards de dollars en 2016. Ces montants qui équivalent à 12,8 milliards de dollars en 2015 et 15,5 milliards de dollars en 2016 représentant les sommes dépensées en frais de scolarité, en frais de logement et en achats discrétionnaires par les étudiants internationaux au Canada. Pour le moment, nous ne disposons pas des données pour les deux dernières années soit, 2017 et 2018, néanmoins si on suit la tendance récente en termes de mobilité étudiante au Canada<sup>28</sup>, on peut présager que cette contribution économique ne ferait qu'augmenter proportionnellement.

---

*compromis par la COVID-19* publié le 20 avril 2020 par radio Canada; effectuer avec les mots clés : étudiants internationaux et Canada nous révèle que le recrutement est une thématique qui revient dans ces dépêches. De plus, à la fin de l'année de 2019, la réforme de l'immigration proposée par le ministre caquiste Simon Jolin-Barrette au Québec a suscité un vif débat de société particulièrement et occupait l'actualité à la fois provinciale et fédérale.

<sup>26</sup> - Dans un entretien accordé au journal La Presse en avril 2019 « *Le Canada veut attirer davantage d'étudiants étrangers* », l'ancien ministre du commerce du fédéral Jim Carr, précisait à juste titre à propos des étudiants internationaux que ces derniers « apportent une valeur ajoutée à nos collectivités. Ils font l'expérience des bonnes institutions canadiennes et se font une idée de ce que nous sommes en tant que Canadiens, ils restent, parfois, ils retournent dans leur pays d'origine et deviennent de véritables ambassadeurs du Canada. ».

<sup>27</sup> -Affaires mondiales Canada. (2017). Impact économique de l'éducation internationale au Canada – Mise à jour 2017. AMC. <https://www.international.gc.ca/education/report-rapport/impact-2017/index.aspx?lang=fra>

<sup>28</sup> - Pour le bureau canadien de l'éducation internationale, il y a eu une augmentation de 16 % d'étudiants internationaux en 2018 par rapport à 2017. Consulté sur <https://cbie.ca/fr/infographique/> le 26 mai 2010

En somme, les étudiants internationaux représentent un enjeu économique important pour le Canada. D'ailleurs, les étudiants internationaux formés constituent un bassin de recrutement de cadre et de professionnels disponibles sur place. Mais, cette considération à l'égard des étudiants internationaux va au-delà de l'économie et touche très souvent d'autres aspects de la vie sociale, comme la démographie par exemple. En 2018, est publié dans le journal *Le Devoir* avec un titre très accrocheur : *les étudiants internationaux à la rescousse des cégeps*<sup>29</sup>, l'auteur, Marco Fortier a fait le lien entre le vieillissement de la population québécoise et la diminution du nombre des étudiants nationaux dans le réseau de formation post-secondaire. Relatant du PDG de la Fédération des cégeps, Bernard Tremblay, l'auteur a mis en exergue comment le choc démographique nuit aux cégeps, surtout ceux en région, puisqu'ils recrutent des étudiants à l'international pour assurer leur pérennité. Le vieillissement de la population canadienne n'est pas donc un fait social isolé en rapport au processus de recrutement des étudiants internationaux. La venue de ces étudiants au Canada aura un poids important sur la densité démographique.

Pour conclure ici, disons que le recrutement des étudiants internationaux répond à des visées et des logiques institutionnelles. En apparence, ce qui paraît évident c'est que nous sommes dans un monde globalisé et que l'internationalisation de l'éducation est importante pour répondre à des besoins. Pour les acteurs institutionnels, il convient d'identifier ces besoins, la préservation du français (au Québec) ; le renforcement du bilinguisme (à Ottawa), la croissance économique (le Canada en général) ou le vieillissement et le poids démographique, pour ne citer que ces éléments. Une fois identifié, le monde institutionnel fournit et élabore des stratégies pour les appréhender. Berger et Luckman (2012 [1966]) nous invitent à poser un regard plus en profondeur du monde institutionnel. Pour eux :

Il est important de garder à l'esprit que l'objectivité du monde institutionnel, même s'il apparaît massivement à l'individu, est une objectivation produite et construite par l'être humain. Le processus par lequel les produits externes de l'activité humaine atteignent à l'objectivité est l'objectivation. Le monde institutionnel est une activité humaine objectivée, il en est de même pour toute institution. En d'autres termes, en dépit de l'objectivité qui marque le monde social dans l'expérience humaine, il n'acquiert plus de ce fait un statut ontologique séparé de l'activité humaine qui l'a produit. (Berger & Luckmann, 2012, p. 120)

---

<sup>29</sup> - Fortier, M. (2018). Les étudiants internationaux à la rescousse des cégeps. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/societe/education/535440/les-etudiants-internationaux-a-la-rescousse-des-cegeps>

Il faut aussi insister sur la relation dialectique entre l'homme et le système institutionnel nous signale les auteurs plus loin dans le texte. C'est en faisant le lien entre les étudiants internationaux et le monde institutionnel que nous pourrions comprendre les enjeux auxquels ces derniers font face dans leur quotidienneté. Évidemment, la mobilité des étudiants internationaux n'a jamais été aussi importante dans le contexte socio-économique actuellement au Canada. Mais une question demeure, qu'advient-il de ces étudiants dans la société canadienne une fois arrivés ? C'est une de nos préoccupations ici dans le cadre de ce travail. Pour l'aborder, nous partirons des cas des couples formés d'étudiants internationaux haïtiens. Mais avant, nous ferons une mise en contexte de ce que représentent le couple et la famille en Haïti.

### **1.3. Contexte sociohistorique de la famille et du couple en Haïti**

Tout comme les individus, la famille et le couple sont aussi des expressions des espaces sociaux dans lesquels ils évoluent. La famille et le couple en Haïti n'ont pas les mêmes configurations qu'au Canada, par exemple. Il existe donc plusieurs variantes de familles ayant des traits culturels distincts et leurs structures propres (Castellan, 1992). En effet, l'ossature sociale, politique, la culture, et les traditions influencent considérablement les structurations à l'intérieur des familles et des couples. Pour ce faire, cette section servira de mise en contexte afin de révéler les principales caractéristiques de la famille et du couple en Haïti.

#### ***1.3.1. Pour une définition de la famille haïtienne***

La famille haïtienne est pensée comme nous le laisse entendre le sociologue Hubert de Ronceray (2019 [1979 ]) dans le carcan des études anthropologiques sur les familles noires, de la Caraïbe et du Nouveau Monde, autour de deux postulats majeurs : « la maisonnée comme principale unité fonctionnelle de la famille, la matrilocalité des foyers c'est-à-dire la présence sine qua non d'une ou plusieurs cellules marries nucléaires avec de larges possibilités d'arrangements polygames » (de Ronceray, 2019 [1979], page 32).

En effet, selon Hubert de Ronceray (2019 [1979 ]), cette manière de concevoir la famille en Haïti s'avère vérifiée selon ses propres constats et analyses même si dans son cas, il préfère parler de « ménage communautaire » pour faire référence à la maisonnée. Ce concept de « ménage communautaire » renvoie selon l'auteur à cette famille élargie qui inclut d'autres membres qui n'ont pas forcément de liens consanguins par exemple les parrains et les marraines (*Ibid.*).

À l'instar de Ronceray (2019 [1979 ]), L. Bijoux (1990) soutient également cette conception de la famille haïtienne reposant sur ce modèle bidimensionnel en ayant la maisonnée comme la principale référence espace d'organisation de la famille haïtienne, d'une part. Et d'autre part, sur un système polygénique non explicite où il peut exister plus d'une cellule familiale. De son côté, L. Bijoux (1990) ajoute le concept de *famille élargie* (Bijoux, 1990) pour parler de la matrilocalité des foyers. De plus, les deux auteurs s'accordent sur un élément important, à savoir le caractère non homogène de la famille haïtienne. En fait, il convient selon eux de distinguer la famille traditionnelle haïtienne qu'on rencontre généralement dans les régions rurales et para-urbaines d'une part, et, d'autre part, la famille nucléaire présente surtout en milieu urbain (Bijoux, 1990 ; de Ronceray, 2019 [1979 ])). Ce qui distingue ces deux formes, c'est que, la famille traditionnelle se rattache davantage à ce modèle bidimensionnel que décrivent ces deux auteurs. Dans le cas de la famille nucléaire, il s'agit d'un modèle qui porte les stigmates de la « modernité » et de l'influence occidentale (Bijoux, 1990 ; de Ronceray, 2019 [1979 ])). Toutefois, fait remarquer les auteurs, même si la famille nucléaire s'apparente plus au modèle de la famille parsonienne « relativement isolé de la parenté large » (Tahon, 1995, p. 73), il est facilement observable que la famille nucléaire haïtienne comporte en elle des caractéristiques distinctives qui lui sont propres. (Bijoux, 1990 ; de Ronceray, 2019 [1979 ])). Premièrement, la famille nucléaire haïtienne est marquée par le sceau du mariage légal et religieux comme le souligne ici, H. de Ronceray (2019 [1979 ]),

« La famille nucléaire d'inspiration européenne est sanctionnée le plus souvent par le mariage légal ou religieux. Elle se concentre dans les strates supérieures des villes. Elle se caractérise par la monogamie, l'union légitime, la patrilocalité et la stabilité » (de Ronceray, 2019 [1979], page 35)

Et deuxièmement, pour L. Bijoux (1990) « cette famille nucléaire est incomplète, le père étant absent, parce que polygame il ne peut pas habiter plusieurs maisons en même temps (du moins en permanence) » (Bijoux, 1990, p. 30). La polygamie des pères est un élément fédérateur sur lequel les deux auteurs s'entendent également pour parler de la famille haïtienne. D'ailleurs, pour H. de Ronceray (2019 [1979 ]) :

Le mariage civil ou religieux est la forme selon laquelle un homme et une femme promettent institutionnellement à Dieu ou à la société de se réserver l'un à l'autre exclusivement. Mais en réalité il s'agit d'une simple couverture sociale à la pratique de la polygamie. (de Ronceray, 2019 [1979], page 33)

Pour mieux comprendre cette affirmation qui caractérise la famille haïtienne que nous présente H. de Ronceray (2019 [1979 ]), il faut l'analyser comme Bijoux et Pierre-Louis le suggèrent en lien avec la contradiction qui traverse la société haïtienne entre le droit coutumier et le droit formel (droit commun d'origine positif) (Bijoux, 1990 ; Pierre-Louis, 2018). En effet, pour Pierre-Louis (2018), la persistance du coutumier en Haïti peut trouver son origine dans une forme de résistance face à l'ordre colonial qui s'est établi dans la société haïtienne malgré la révolution et l'indépendance en 1804. Nous y reviendrons !

En bref, comme nous venons de le voir la famille en Haïti répond à une forme d'organisation sociale qui lui est propre. La famille haïtienne ne constitue pas une structure sociale homogène parce qu'elle est traversée par les contradictions entre la tradition et la modernité, mais elle repose néanmoins sur la maisonnée comme la structure principale en ayant une forte relation avec d'autres matrices fonctionnelles qui soutiennent la famille. Ces matrices, nous l'avons vu, ont des déclinaisons comme la *famille élargie* (Bijoux, 1990). Aussi, la polygamie des pères est un élément récurrent dans la dénomination de la famille haïtienne (de Ronceray, 2019 [1979]).

### **1.3.2. Parentalité ; filiation et dynamique conjugale en Haïti**

À la lumière de la précédente section, nous avons vu que la famille haïtienne est prise dans la jonction entre la tradition et de la modernité. Pour H. de Ronceray (2019 [1979 ]), d'ailleurs

La structure familiale haïtienne chevauche à la fois sur le mariage civil ou religieux, le concubinage et le plaçage. La norme la plus explicite et la plus fortement institutionnalisée est la fidélité sexuelle de la femme au mari. (de Ronceray, 2019 [1979], page 35).

En appliquant une lecture dichotomique à cette définition selon la grille « traditionnel versus moderne » qui caractérise la famille haïtienne, nous pouvons avancer que le mariage civil ou religieux constitue la forme explicite de la famille moderne et donc nucléaire. Et le plaçage ou le concubinage, la forme traditionnelle relevant du droit coutumier (Bijoux, 1990). Toutefois, ce découpage comme nous l'avons vu est trop rigide et ne sert qu'à titre démonstratif parce que nous avons également vu que le mariage civil peut servir de camouflage pour des formes d'arrangement polygamiques (de Ronceray, 2019 [1979]).

Nous ne nous arrêtons pas sur le mariage civil ou religieux qui constitue les formes d'unions les plus courantes dans le monde. Mais, la question du plaçage et du concubinage méritent des précisions sur le plan socioculturel, H. de Ronceray soutient :

Le plaçage<sup>30</sup> et le concubinage sont les formes d'union les plus courantes de la famille. On peut les appréhender sous leur aspect physique à travers la « maisonnée » ou le ménage communautaire. Le plaçage et le concubinage sont tous deux des unions libres caractérisées par la multiplicité des partenaires avec lesquels un individu peut avoir des enfants. Ils prolongent un système de relations sexuelles et juridiques qui remontent à l'époque de l'esclavage. (de Ronceray, 2019 [1979], page 35).

Tandis que

Le concubinage, beaucoup plus fréquent en milieu urbain, est aussi une union libre où l'autorité maritale est plutôt faible, absentéiste, marginale. La famille s'organise autour de la femme qui en est l'élément principal. Le concubinage est une union plutôt instable. Le leadership du mari est fonction de son degré de responsabilité économique. Il peut être résidentiel ou non résidentiel. (de Ronceray, 2019 [1979], page 35).

Héritage de la société esclavagiste, les Haïtiens ont su après la révolution haïtienne (1791-1804) préserver le plaçage et le concubinage comme leurs formes d'union dans la société postcoloniale en forme de résistance à l'État moderne établi par l'oligarchie et l'élite. Nous n'aventurons pas trop sur ce point, mais soulignons que le projet révolutionnaire haïtien caractérisé par ses dimensions anticoloniale, anticapitaliste et

---

<sup>30</sup> - Le plaçage ou *plasaj* en créole désigne « une union matrimoniale non-officielle qui implique une ou plusieurs femmes sous la dépendance d'un seul homme, et qui peut être considérée comme un mariage coutumier ». (Kuyu Mwissa, 2004, p. 164)

antiraciste (Casimir, 2000, 2018; Hurbon, 2007) soutenait la conservation et la préservation de l'ensemble des productions immatérielles et matérielles qui ont eu lieu dans ce processus de la création de l'État d'Ayiti. Ainsi, la langue créole, la religion vaudou, le type d'organisation familiale sont entre autres des éléments porteurs de cette révolution.

En revenant sur les notions de plaçage et de concubinage, L. Bijoux (1990) nous fait remarquer qu'il s'agit du lieu où s'établit le couple conjugal. Phénomène également complexe si on tient compte de la littérature disponible sur ce sujet. En effet, le plaçage peut également se décliner en plusieurs formes : *plaçage simple* ; *plaçage honnête* et *plaçage debout* <sup>31</sup> selon S.H.Vieux (1989) cité par (Jean-Pierre, 2014, p. 25). Selon cette classification :

*Le plaçage simple* fait référence « au recul des rites dans le placage contemporain. Le plaçage dans son fondement n'a pas changé, mais le formalisme traditionnel auquel il obéissait pour sa formation s'est allégé ». *Le plaçage honnête* renvoie par ailleurs « à une union selon les rites traditionnels, dont la célébration est accompagnée d'une certaine publicité ou une union traditionnelle qui exige la monogamie de la part de l'homme ». Et enfin, *le plaçage debout* désigne une union traditionnelle où la cohabitation permanente est absente » (Vieux, 1989, p.30), cité par (Jean-Pierre, 2014, p. 25).

La norme traditionnellement acceptée c'est le couple hétérosexuel. L'union conjugale légale reconnue est celle d'un homme et d'une femme. Le plaçage est encore pour diverses raisons la forme d'union la plus répandue dans les villes et dans les campagnes » (Bouchereau, 2017 [1957], p. 123). Des années plus tard, le portrait de cette situation reste inchangé. Citant D. Magloire (2008), Jean-Pierre (2014) souligne que le mariage ne concerne que 12 % de la population haïtienne autant rurale qu'urbaine en 2008 contre 17 % en 2012 selon l'enquête de 2012 sur la mortalité, la morbidité et l'utilisation des services EMMUS-V. (Cayemittes et al., 2013).

Enfin, sur le plaçage, vu qu'il s'agit d'une union libre de nature polygénique (Bijoux, 1990 ; de Ronceray, 2019 [1979 ]), les hommes naviguent entre les *fanm kay*, la

---

<sup>31</sup> - Selon la classification de (Vieux, 1989, p.30) cité par (Jean-Pierre, 2014, p. 25), nous pouvons distinguer « *le plaçage simple* qui « fait référence au recul des rites dans le placage contemporain. Le plaçage dans son fondement n'a pas changé, mais le formalisme traditionnel auquel il obéissait pour sa formation s'est allégé. p.30). *Le plaçage honnête* qui renvoie « à une union selon les rites traditionnels, dont la célébration est accompagnée d'une certaine publicité ou une union traditionnelle qui exige la monogamie de la part de l'homme ». Et enfin, *le plaçage debout* qui désigne une union traditionnelle où la cohabitation permanente est absente » (Jean-Pierre, 2014, p. 25).

conjointe principale dont l'homme partage la même résidence et les *fanm deyò*, les conjointes auxiliaires. Rappelons qu'il ne s'agit nullement d'une forme de polygamie explicite à proprement parler. Dans cet univers conjugal, l'autorité parentale appartient au père (Bijoux, 1990 ; Bouchereau, 1957 ; de Ronceray, 1979). Et les enfants héritent généralement le nom de famille de leur père dans le cadre du mariage religieux ou civil sauf quelques exceptions<sup>32</sup>. Dans le cas du plaçage, la question n'est pas forcément réglée du premier coup et varie selon les formes du plaçage en cours (Lecarpentier, 2018). La norme qui prévaut cependant pour H. de Ronceray (2019 [1979]) c'est que l'enfant né d'un mariage (civil ou religieux) a un statut supérieur sur les autres enfants nés hors mariage. De plus, dans le cas unions libres (plaçages ou concubinage), l'enfant qui est né de la conjointe principale (*fanm kay*) bénéficie les mêmes privilèges que les enfants nés dans le mariage (de Ronceray, 2019 [1979]) sauf comme nous le verrons dans la prochaine section, à l'héritage du père.

Nous avons vu dans le précédent paragraphe que le couple hétérosexuel était la norme traditionnellement et légalement acceptée. Les auteurs dont nous mobilisons dans ce travail également comme référence et qu'on considère comme les figures d'autorité sur la question de famille et de couple en Haïti se sont aussi conformés à cette typologie de couple. En fait, les couples homosexuels ne sont pas formellement reconnus. Afin de ne pas glisser dans une conclusion hâtive sur les normes conjugales (traditionnel ou légal) en Haïti. Et même si par ailleurs, sur le plan juridique, le Code civil haïtien actuel datant de 1826 ne reconnaît pas les couples homosexuels. Il nous faut avancer ici une nuance pertinente. Si, formellement la conjugalité homosexuelle n'est pas reconnue légalement, ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de forme d'expressivité de relations homosexuelles. Dans un éditorial<sup>33</sup>, paru le 29 septembre 2016, dans les colonnes du quotidien haïtien *Le Nouvelliste* sous la controverse de l'annulation du festival Massimadi<sup>34</sup>. Marcus Gracia

---

<sup>32</sup> - Ces exceptions concernent l'origine sociale des familles, ce que les haïtiens appellent les bourgeois et les grandes familles.

<sup>33</sup> - Garcia, M. (2016). MASSIMADI: Un débat sans réel débat. *Le Nouvelliste*. <https://lenouvelliste.com/article/163838/massimadi-un-debat-sans-reel-debat>

<sup>34</sup> - Pour le contexte, le festival MassiMadi est un événement qui existe depuis 2009 et mis en place et organisé par « Arc-en-Ciel d'Afrique », une organisation Montréalaise à but non lucratif. L'objectif est de débattre de grandes questions culturelles, sociales et socio-économiques propres aux communautés LGBTQ afro-caribéennes, et donne l'occasion d'apprendre sur le combat que mènent les personnes LGBTQ des communautés noires. En 2016, l'association Kouraj,

(2016), journaliste et ancien ministre de la Culture en Haïti, nous invitait à analyser à la fois le vide juridique sur la question et les expressions traditionnelles de l'homosexualité en Haïti. Pour ce journaliste, d'une part, il y a un vide juridique en ce qui a trait aux pratiques homosexuelles. Et, d'autre part, il existe une cohabitation ou une imbrication culturellement acceptée de l'homosexualité comme forme de sexualité ou de conjugalité dans la religion populaire, le vaudou. Laquelle cohabitation largement observée durant les « fèt chanpèt » fêtes populaires, traditionnelles du vaudou qui coïncident avec les fêtes des saints dans les églises catholiques.

Certainement le couple homosexuel en Haïti (comme à beaucoup d'endroits) fait face à un ensemble de contraintes légales et ne jouit pas d'un ensemble de droits, comme le mariage, l'adoption, etc. Et on trouve des cas d'intimidations, de harcèlement et d'agressions à l'encontre des personnes issues de la communauté LGBTQ<sup>35</sup>. Mais, il existe néanmoins une forme de cohabitation-traditionnellement et culturellement acceptée qui est néanmoins critiquée sur le plan international et souvent assimilé à une forme d'homophobie. Toutefois, le cadre explicatif dit « homonationalisme <sup>36</sup> » forgé par Jasbir Puar (2012) permet à juste titre une lecture plus avisée sur cette problématique et permettrait une analyse plus approfondie qui ne sera pas le cas ici vu que le cas d'étude que nous étudions ici, c'est le couple hétérosexuel.

### ***1.3.3. Les rapports sociaux de sexe en Haïti : vers un regard plus contemporain***

Historiquement, le cadre juridique haïtien relègue la femme à une position subalterne (voir code civil octobre 1982 abrogeant les articles 196 à 203 du Code civil<sup>37</sup> de

---

une organisation militante pour les droits de la communauté LGBTQ en Haïti voulait initier ce festival. Cette situation a créé une grosse controverse médiatique.

<sup>35</sup> - C'est d'ailleurs pour ces différentes raisons que l'organisme « [Kouraj](#) » (courage en français) milite pour les droits des homosexuels en Haïti.

<sup>36</sup> - Sur l'homonationalisme de Jasbir Puar (2013) il s'agit d'une critique sur les regards occidentaux sur les formes de sexualités non conventionnelles dans des pays qualifiés homophobes.

<sup>37</sup> - Pour un regard plus complet, voir les articles suivant du code civil haïtien dans Gouvernement de la République d'Haïti. (1826). Code civil. Haïti :

Art. 196. Les époux se doivent mutuellement fidélité, secours, assistance.

V. L'art. 1 du d. Du 8 octobre 1982.

Art. 197. Le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari.

V. L'art. 2 du d. Du 8 octobre 1982.

1825). Culturellement, il y a un rapport distinctif entre le statut de l'homme et de la femme au sein du couple. L'homme est considéré comme le chef de la famille et détient un statut d'autorité (Bouchereau, 2017 [1957] ; de Ronceray, 2019 [1979]). Malgré que l'homme dispose d'un statut privilégié parce qu'entre autres, il administre les biens communs à l'intérieur de la maisonnée, « la femme, quand elle travaille, contribue ordinairement aux dépenses de la famille et se charge souvent des frais du ménage si c'est nécessaire » (Bouchereau, 2017 [1957], p. 139). De plus, il n'y a aucune contrainte pour que la femme jouisse pleinement de son autonomie. Dans le même registre, Saurel-Célestin (2000) cité par Jean-Pierre (2014) fait remarquer qu'il existe une division basée sur les stéréotypes de sexe dans la société haïtienne. Et cette division oppose la sphère « publique » dominée par les hommes à la sphère « privée » incluant le travail domestique par les femmes (Anglade, 1988). En analysant ces rapports sociaux de sexe en Haïti, nombreux et nombreuses sont les auteurs qui ont dresser le constat de cette société en l'associant à une société patriarcale (Anglade, 1988 ; Lecarpentier, 2018 ; Magloire, 2003 ; N'Zengou-Tayo, 1998).

Selon M. Jean-Pierre (2014), la situation des femmes s'est beaucoup améliorée même si on ne peut pas parler d'un changement total comme l'auteur le reconnaît d'ailleurs elle-même. S'appuyant sur les travaux de Magloire (2001), Jean-Pierre (2014) précise que l'inégalité entre les hommes et les femmes s'accroît davantage au niveau économique surtout dans le contexte du séisme du 12 janvier 2010. Elle souligne plus loin :

La plupart des femmes ont perdu leurs sources de revenus économiques, ce qui place les plus pauvres dans l'incapacité totale de subvenir à leurs besoins de base et à ceux de leurs familles. (Jean-Pierre, 2014, p. 24)

---

Art. 198. La femme est obligée d'habiter avec son mari et de le suivre partout où il juge à propos de résider ; le mari est obligé de la recevoir, et de lui fournir tout ce qui est nécessaire pour les besoins de la vie, selon ses facultés et son état.  
V. L'art. 5 du d. Du 8 octobre 1982.

Art. 199. La femme ne peut ester en jugement sans l'autorisation de son mari, quand même elle serait marchande publique, ou non commune, ou séparée de bien.

Art. 200.

L'autorisation du mari n'est pas nécessaire lorsque la femme est poursuivie en matière criminelle ou de police - C.civ., 211, 209.

V. L'art. 2 du d. Du 8 octobre 1982.

Art. 201. La femme, même non commune, ou séparée de biens, ne peut donner, aliéner, hypothéquer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, sans le concours du mari dans l'acte ou son consentement par écrit.

V. L'art. 8 du d. Du 8 octobre 1982.

Art. 202. Si le mari refuse d'autoriser sa femme à ester en jugement, le doyen du tribunal peut donner l'autorisation.

V. Le d. Du 8 octobre 1892.

Art. 203. Si le mari refuse d'autoriser sa femme à passer un acte, la femme peut faire citer son mari directement devant le tribunal civil du ressort du domicile commun. Le tribunal pourra donner ou refuser autorisation après que le mari aura été entendu ou dûment appelé en la chambre du conseil. Les arts. 2 et 6 du d. Du 8 octobre 1982.

Dans cette situation, les femmes se retrouvent encore reléguées à la sphère domestique. Et pour F. G. Chéry (2018), cette relégation des femmes haïtiennes constitue une appropriation d'une force de travail non rémunéré, mais exploité dans la réalité familiale par le conjoint et cette force de travail constitue par ailleurs un appui important dans l'économie haïtienne. Il s'agit pour ce dernier d'un paradoxe qu'il faut souligner dans le sens que selon lui « par le biais du travail non rémunéré, elles [les femmes] occupent en effet, un rôle important dans la prise en charge des besoins sociaux, en supportant une sorte d'économie vitale » (Chéry, 2018, p. 113).

Sur le plan politique par ailleurs, la situation des femmes comparativement aux hommes reste un problème majeur. Non seulement les femmes ont gagné le droit de vote tardivement, soit en 1957, mais il reste que la sphère du pouvoir politique reste dominée par les hommes (Côté, 2014 ; Maillé, 2003). D'ailleurs aux dernières élections de 2017, il y a eu un total de 4 femmes (3 députés et 1 sénatrice) pour un total 149 sièges au total. Cette situation montre à quel point les femmes haïtiennes sont sous-représentées, voire exclues dans l'arène politique haïtienne. C. Maillé (2003) avance entre autres un ensemble de facteurs comme l'accessibilité aux ressources financières ; la scolarisation des femmes, le poids des responsabilités familiales qui incombent aux femmes sont entre autres des barrières qui limitent la participation des femmes dans la politique en Haïti.

S'il est vrai qu'il existe des avancées sur le plan juridique et culturel qui permettent aux femmes haïtiennes de respirer un coup dans cette société patriarcale, par exemple la loi sur la paternité, la maternité et la filiation votée le 10 mai 2010 qui oblige les pères à assumer leur responsabilité par rapport à leurs enfants (Lecarpentier, 2018). Le statut social de la femme sur le plan conjugal et de la famille reste précaire, parce que comme nous l'avons vu, les femmes haïtiennes se retrouvent, d'une part, généralement dans la forme d'union libre la plus répandue, soit le plaçage. Et d'autre part, comme le souligne L. Bijoux (1990), le couple en plaçage fait encore face à des problèmes non encore solutionnés, par exemple, les biens produits en commun vu que le droit formel ne reconnaît pas ce type d'union. Or dans, la réalité, nous l'avons vu avec F. G. Chéry (2018) l'économie domestique repose très largement sur le dos de la conjointe.

### *En guise de conclusion*

Pour résumer, dans le contexte haïtien, le mariage religieux est la forme d'union privilégiée par l'élite (les classes moyennes et bourgeoises) en dépit du fait que le plaçage demeure le modèle conjugal le plus répandu. La situation de la femme dans le paysage social est construite sur le modèle patriarcal marqué par une relégation de la femme dans une position inférieure.

En conclusion, c'est cet ensemble de construits sociaux et culturels qui caractérise les étudiants internationaux haïtiens et leurs conjointes avant leur migration vers le Canada. Nous n'affirmons pas ici que ces valeurs sont statiques et qu'elles sont représentatives de l'ensemble des citoyens haïtiens. Nous avons cependant tenté de décrire l'ordre social qui prédomine et dans lequel baignent ces acteurs dans leurs pays d'origine. Il faut reconnaître en outre les valeurs haïtiennes ne sont pas et ne pourraient pas être les mêmes que celles des Canadiens. Et, par exemple, la charte des droits et de liberté (1982) et la charte des droits et des libertés de la personne (1975), sont des dispositifs juridiques qui organisent la vie en société ici au Canada. Nous ne voulons pas nous aventurer dans une analyse comparative entre les deux sociétés. Cependant, soulignons qu'à travers ces deux cadres juridiques la distinction homme versus femme n'est pas établie. Les femmes sur le plan légal au Canada devraient jouir des mêmes privilèges que les hommes. Même si en revanche, nous ne pouvons constater que jusqu'en 2018<sup>38</sup>, il y a un écart significatif entre le salaire des hommes versus le salaire des femmes. Cet écart s'explique entre autres par une division sociale du travail où les hommes sont plus représentés dans les emplois à temps plein généralement plus rémunéré que les emplois à temps partiel qu'occupent surtout les femmes.

Dans ce panorama, il est donc intéressant de voir comment les rapports sociaux de sexe s'actualisent chez les étudiants internationaux et leurs conjointes en contexte de migration.

---

<sup>38</sup> - À ce sujet, voir le rapport de Pelletier, R., & Patterson, M. (2019). L'écart salarial entre les sexes au Canada : 1998 à 2018. Centre des statistiques sur le genre, la diversité et l'inclusion, Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-004-m/75-004-m2019004-fra.htm>

#### **1.4. La présence des étudiants internationaux haïtiens au Canada**

Depuis 2010, la vague migratoire d'origine haïtienne au Canada et particulièrement au Québec, a connu une augmentation considérable, et ce, grâce notamment avec le programme spécial de parrainage humanitaire dans le contexte post-séisme qui a touché Haïti la même année (Rodriguez, 2014). Historiquement, si on se réfère au travail de L. Icart (2006), les vagues migratoires d'Haïti au Québec remontent depuis la période coloniale de Saint-Domingue quand les deux pays étaient des possessions françaises. Schématiquement, et pour s'en tenir à la situation contemporaine, L. Icart (2006) synthétise le parcours de l'immigration haïtienne au Canada en trois vagues. La première vague (1960-1970) est marquée par deux contextes majeurs, la fuite de la dictature des Duvalier en Haïti et la croissance économique du Québec, marquée par la Révolution tranquille (Amazan, 2015). La deuxième vague (1970-1985) est aussi marquée par la fuite de la dictature des Duvalier. Mais ce qui distingue plus spécifiquement la deuxième vague, c'est le profil socioéconomique des arrivants, L. Icart (2006) parle d'élite intellectuelle et économique maîtrisant le français, dans le cas de la première vague qui allait renforcer le système éducatif québécois. Dans le cas de la troisième vague (post 1986), L. Icart (2006) note une configuration similaire par rapport à la deuxième vague, mais précise le caractère hétéroclite de ces arrivants et aussi de cette volonté de retour au pays d'origine manifesté par la majorité d'entre eux.

Dans cette catégorisation des vagues migratoires d'Haïtiens dans le paysage québécois et canadien, L. Icart (2006) en profite pour préciser une période charnière dans les relations haïtiennes canadiennes qu'il caractérise comme « intense » et riche sur le plan culturel et intellectuel en termes d'échanges pour les deux pays. En fait, c'est à partir de 1930 que des étudiants haïtiens commencèrent à choisir le Canada comme destination d'étude (Icart, 2006, p. 47). Cette période comme le précise l'auteur correspond à l'avènement de ce qu'il appelle la première vague et c'est donc au courant de cette vague que la migration estudiantine haïtienne au Canada allait s'intensifier (Icart, 2006).

Les récentes données publiées par l'UNESCO en 2020, indique que pour les 9 893 étudiants haïtiens en mobilité dans le monde, il y aurait 333 étudiants haïtiens au Canada en 2017 (Institut de statistique de l'UNESCO, 2020). Le Canada est donc le

cinquième pays accueillant le plus d'étudiants internationaux haïtiens derrière des pays comme la République Dominicaine, la France, les États-Unis et le Brésil.

#### ***1.4.1. Les étudiants internationaux haïtiens et leurs conjointes au Canada : trajectoires et milieu de vie***

Rappelons ici que notre tentative est de construire un objet d'étude en s'inspirant des relations de couples hétérosexuels des étudiants internationaux haïtiens au Canada. Cette problématique s'appuie donc très largement sur le cadre juridique entourant les étudiants internationaux d'une part et de quelques observations exploratoires d'autre part. Nous avons préalablement tracé le contour législatif et juridique. Nous venons dans la section précédente, évoquer la présence des étudiants internationaux haïtiens au Canada. Il ne nous reste qu'à faire d'une part ce que Lemieux propose, c'est-à-dire « un principe de hiérarchisation, de sélection et d'organisation des données descriptives pertinentes » . Jusqu'ici nous avons présenté et formulé cette mise en énigme en décomposant des données objectives et descriptives sur les étudiants internationaux. D'autre part, il faut démontrer pour reprendre L. Oliver (2005) en « quoi cette recherche apporte quelque chose de nouveau, autrement la nécessité de cette recherche » (Oliver et al., 2005, p. 77). C'est ce défi nous tenterons de relever dans les prochains paragraphes.

D'emblée, soulignons que la littérature académique est très peu abondante sur le cas des étudiants internationaux, particulièrement les étudiants internationaux haïtiens et de leurs conjointes au Canada. Il y a aussi très peu de données statistiques sur les étudiants internationaux haïtiens. Pour le besoin de l'exercice, nous partirons donc d'un cadre très général, ce qui revient à dire nous nous appuyerons sur un portrait global des étudiants internationaux en couple au Canada en ayant en arrière-plan le cas des étudiants haïtiens.

Parler des étudiants internationaux et de leurs conjoint-e-s, c'est dans une large mesure évoquer la notion de couple. Pour ainsi dire, le couple est :

« Un mélange de choses disparates : d'intérêts, de sexualité bien sûr, de paroles et de complicités, de temps passé ensemble, de pensées et d'absences, de la consolidation de cet insaisissable espace qu'est désormais l'intimité... C'est pourquoi d'ailleurs le couple est irréductible à la tension entre l'obligation morale et la fidélité à soi. » (Martuccelli, 2006, p. 186)

Notre compréhension de cette définition proposée par Martuccelli (2006), nous amène à penser le couple non comme un espace creux et ni comme une situation réductible à une donnée naturelle. Il est donc possible (voir évident si on ose l'affirmer) que le couple est un terrain qui est socialement construit et donc parcouru par un ensemble de rapports sociaux porteurs de tensions. Pour Martuccelli (2006), ces tensions renvoient d'une part, aux obligations morales, c'est-à-dire qu'on accorde à l'autre ce qui lui est dû. Elles correspondent, d'autre part, par la fidélité éthique, à ce qu'on réserve à soi. Même si l'auteur ne l'évoque pas, la vie du couple paraît être à cet égard prise dans des rapports sociaux et en particulier des rapports sociaux de sexe.

Si l'on revient à notre sujet de recherche, l'on serait tenté de questionner les catégories de rapports qui s'actualisent au sein des couples des étudiants internationaux. On pourrait se demander, par exemple, comment le projet migratoire fut-il construit. Est-ce un projet du couple ? Ce projet s'inscrit-il dans une *stratégie résidentielle*<sup>39</sup>? Pourquoi, selon nos constats préliminaires, y a-t-il plus de conjoints en couple qui partent aux études internationales que de conjointes ? Ces questions pourraient nous guider à mieux appréhender le terrain de l'intimité des étudiants ou de ce qu'on appelle leur « espace commun »<sup>40</sup>.

Pour nous pencher sur ces questions, il nous faut d'abord faire une brève revue des statistiques disponibles sur le sujet. Selon un récent sondage effectué auprès des étudiants internationaux, au cours de l'année 2018 au Canada, 14 % ont indiqué être mariés et 4 % ont indiqué être conjoints de fait (Bureau canadien de l'éducation internationale, 2018b). À ce premier niveau d'analyse, nous pouvons dire que ces statistiques sont significatives surtout que l'étude révèle aussi que « parmi le groupe d'étudiants ayant indiqué qu'ils étaient mariés ou conjoints de fait, 64 % ont indiqué que leur partenaire les avait

---

<sup>39</sup> - Dans un article sur la *migration des étudiantes internationales ghanéennes et sénégalaises* (Kabbanji et al., 2013a), les auteurs sont arrivés à la conclusion que le projet d'étude à l'étranger pourrait être dans certains cas qu'une « stratégie résidentielle ». Ainsi, pour les auteurs, la poursuite d'études supérieures s'inscrit dans une large mesure comme un moyen de passer à travers les politiques migratoires (qui constituent à juste titre des barrières pour beaucoup) mise en place dans certains pays. Nous discuterons de la notion de « stratégie résidentielle » dans le chapitre sur le cadre théorique.

<sup>40</sup> - Cette notion pour l'heure n'est qu'une tentative de penser la relation intrafamiliale. Peut-être arrivera-t-on à donner un sens à partir des analyses de données!

accompagnés au Canada pour leurs études et, parmi ce nombre, 57 % ont indiqué être satisfaits du soutien que leur partenaire a reçu de l'établissement pour s'installer et s'intégrer à la communauté (Bureau canadien de l'éducation internationale, 2018b, p. 8) ».

Par ailleurs, selon les statistiques officielles de l'UNESCO pour l'année 2017, le nombre d'étudiants internationaux dans le monde était de 5 085 159 étudiants internationaux avec une répartition selon les sexes comme suit : 2 706 864 8 hommes et 2 378 294,6 femmes (UNESCO, 2018). Ce que l'on peut traduire grosso modo par une légèrement plus forte mobilité des étudiants internationaux de sexe masculin dans le monde, d'autant que le Bureau canadien de l'éducation internationale indiquait déjà depuis en 2014, que 55 % des étudiants internationaux au Canada étaient des hommes.

Face à cet état de fait, il nous faut revenir maintenant sur une autre statistique publiée cette fois en 2016. Nancy Arthur & José F Domene (2017) précisent que :

Approximately 25% of international graduate students studying in Canada, are accompanied by their spouse (Campbell & Prins, 2016). In this discussion, we define accompanying partners as the married or common-law partners of international students, who travel to and live in Canada, primarily because of the international student's education, but are not themselves engaged in academic studies. (Arthur & Domene, 2017, p. 9)

Le cadre juridique qui entoure les étudiants internationaux tels que nous l'avons évoqué dans les précédentes sections nous permet de comprendre les inégalités qui entourent la réalité des étudiants internationaux en couple dont l'un est détenteur d'un permis d'étude et l'autre, d'un permis de travail, en termes de différenciation de sexe. Cette situation, qui entraîne sans nul doute une forme *d'asymétrie sociale* (Tahon, 2003) au sein du couple, doit d'être prise en compte.

Nos constats préliminaires nous ont amené à faire des choix, parce qu'en réalité, ce qui nous intéresse c'est de voir comment l'immigration et l'émigration peuvent être vécues différemment dépendamment du statut migratoire de l'étudiant et de sa conjointe. Nous avons opté pour une étude à partir de la configuration suivante : un couple hétérosexuel dont l'homme est l'étudiant détenteur du permis d'étude et la femme, conjointe (détenteur du permis de travail). Le but étant, comme annoncé en introduction, de voir une possible (re) négociation des rôles sociaux de sexe en contexte de migration. Les espaces sociaux visiblement différents, l'étudiant, attaché à l'université, se trouvera dans un milieu social relativement valorisé. Et, sa conjointe sera affectée à un milieu de l'emploi qui fort souvent

est très peu valorisé<sup>41</sup>, surtout en termes de prestige et de salaire. À cet effet, nous devons nous interroger comme nous le propose A. Sayad « sur les effets de l'émigration et des émigrés sur la société d'émigration et sur ce qu'ils deviennent chez les autres » (Sayad, 1999, p. 224).

Dès le départ, il semble que dans de pareilles conditions, le privilège du statut revient à l'étudiant contrairement à sa conjointe-travailleuse. Il y a là un aspect qui attire notre attention et qui mérite d'être traité parce qu'il constitue le nœud de notre problématique. En fait, on pourrait l'introduire à partir de cette question : si les hommes vont aux études à plein temps dans un contexte où les frais de scolarité au Canada ne cessent d'augmenter<sup>42</sup> et où ils ne peuvent travailler que 20 heures par semaine, comment *l'économie domestique* (Weber, 2013) c'est-à-dire l'allocation des ressources, est-elle répartie au sein de *la maisonnée* (Weber, 2013) ? D'autres questions peuvent se greffer à cette question : par exemple, comment sont financées les études de ces étudiants au Canada s'ils ne sont pas boursiers ? S'agit-il d'un autofinancement compte tenu par ailleurs qu'il y a un des conjoints qui ne peut pas gagner suffisamment vu la charge des études et le temps accordé pour le travail à temps partiel ? Dans un tel contexte, ces questions nous amènent à prendre un peu de distance face à la conception de l'homme comme pourvoyeur de fonds (Martuccelli, 2006) et à poser comme question de recherche : **comment le processus migratoire des étudiant-e-s participe-t-il à la reconfiguration des rapports sociaux de sexe au sein des couples formés par les étudiants internationaux haïtiens au Canada dans le contexte où une distinction statutaire entre les permis d'étude pour l'homme ou de travail pour la femme les entraîne dans une logique différente ?**

## 1.5. Objectifs de recherche

---

<sup>41</sup> - Très peu valorisé en raison des emplois disponibles pour les immigrants qui n'ont aucun diplôme du Canada (généralement les immigrants des pays du Sud). Soulignons par ailleurs, qu'il existe à ce sujet, un débat actuellement sur la dé-qualification et la reconnaissance des diplômes des immigrants au Canada. Ce qui fait, que beaucoup d'immigrants sont obligés d'occuper de petits emplois pour répondre à leurs besoins. Voir entre autres les dépêches : (Fragasso-Marquis, 2018; Radio Canada International, 2018)

<sup>42</sup> - Au Canada en général les frais de scolarité ont augmenté de 3,3% pour l'année de 2018 (Government of Canada, 2018)

Ce présent travail se veut une étude de cas en prenant pour terrain de recherche les perceptions exprimées par les étudiants internationaux haïtiens en couple (mariés ou conjoint de fait) en contexte de migration au Canada. Ce qui nous amène vers trois principaux objectifs spécifiques de recherche :

- Comprendre les mécanismes et les stratégies mis en place par les étudiants internationaux se trouvant dans un contexte de migration afin de maintenir les liens conjugaux ;
- Analyser comment le contexte de migration lié aux études chez les étudiants internationaux haïtiens participe à la reconfiguration des liens conjugaux ;
- Faire ressortir la reconfiguration des rapports sociaux de sexes chez les couples d'étudiant-e-s internationaux haïtiens au Canada.

## II. LE CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL DE LA RECHERCHE

Carnet noir : Quand on quitte son pays, on ignore qu'on ne reviendra plus. Il n'y a pas de retour possible, car tout change tout le temps. Les lieux, les gens, les usages. Même notre façon d'appréhender la vie. Si on ne change pas, les autres, eux, changent, et de cette manière nous changent. Perpétuel mouvement. Mais on ne sait pas ce que le temps fera de nous. On peut visualiser l'espace plus facilement. Le temps, c'est le monstre invisible qui dévore tout sur son passage. Ce genre de choses arrive à notre insu. On débarque dans un pays. On y passe des années. On oublie tout ce qu'on a fait pour survivre. Des codes appris à la dure. Chaque mauvais moment annulé par la tendresse d'un inconnu. Un matin, on est du pays. On se retrouve dans la foule. Et là, brusquement, on croise un nouveau venu et tout remonte à la surface.

Dany Laferrière, dans *Tout ce qu'on ne te dira pas Mongo*. Mémoire d'encrier, 2015.p.13

De quelle manière entendons-nous entreprendre cette étude ? À ce stade, nous essayerons d'évoquer les balises théoriques qui guideront cette recherche tant dans sa posture référentielle que dans l'analyse des données qui suivront dans les prochains chapitres. Soulignons d'emblée que ce projet s'inscrit davantage dans une perspective plurielle. Nous ferons à la fois des allers-retours entre la sociologie des migrations d'une part, vu que nous parlons d'une catégorie de migrants, les étudiants internationaux et de leurs conjointes. Et d'autre part, nous emprunterons le cadre conceptuel de la sociologie des rapports sociaux de sexes puisque nous parlerons des rapports entre hommes et femmes dans une logique de conjugalité. Pour cela, nous comptons mobiliser des théories issues de la migration ainsi que du féminisme matérialiste.

### 2.1. La migration pour études : entre trajectoires, projets et stratégies

Le choix d'opter pour une théorie va de pair avec la construction de l'objet d'étude et de la problématique (Oliver et coll., 2005). Pour ces auteurs, « l'objet étudié change selon la perspective théorique adoptée. Dans un cas, on parle de classes sociales, dans un autre de la construction de l'identité de pauvre » (Oliver et al., 2005, p. 79 -80). Il s'impose donc une cohérence interne et épistémique dans la rédaction d'un travail académique et scientifique. Les questions que nous devons garder en tête sont : qu'est-ce que nous cherchons à comprendre et comment pouvons-nous l'aborder ? D'une double logique s'ensuit alors le tri théorique. Dans cette section, nous allons poser ces questionnements et

nous évoquerons, à la fin, le choix de notre canevas théorique pour parler des étudiants internationaux.

### ***2.1.1. L'intention migratoire versus les projets de mobilité***

Dans la littérature scientifique sur la mobilité des étudiants internationaux, plusieurs cadres théoriques semblent donner le ton. Parmi ces cadres théoriques, l'intention migratoire (Zheng, 2003) constitue un paradigme intéressant pour aborder le projet migratoire dans une perspective socioéconomique et reposant sur une analyse des facteurs sociaux et culturels qui peuvent amener à des stratégies résidentielles (Coulon & Paivandi, 2003). En effet, pour X. Zheng (2003), le choix de destination d'études des étudiants internationaux doit être compris comme un projet qui est lié à un triple mouvement : premièrement, la formation du projet de mobilité, deuxièmement, l'installation comme étudiant international et, troisièmement ce qui s'ouvre après les études. L'ensemble de ce processus renvoie donc à des dimensions objectives soit des structures d'opportunités (*meilleures conditions de vie dans le pays d'accueil, réseautage international, emploi de meilleure qualité, etc.*) qui sont généralement prises en compte dans le projet de mobilité des étudiants internationaux. Cela dit, l'idée de projet prend donc toute sa place dans l'intention migratoire comme nous venons de le voir avec X. Zheng (2003) et implique une analyse des facteurs sociaux et culturels.

Cette proposition théorique repose donc sur le modèle classique attraction-répulsion<sup>43</sup>, très répandue dans la littérature sur la mobilité des étudiants internationaux. Et, l'un des reproches qui lui sont souvent adressés c'est de ne pas ouvrir le débat sur les enjeux socioculturels et les aspirations personnelles des étudiants internationaux (Kabbanji et al., 2013b). Dans cette perspective, l'intention migratoire en tant qu'approche ne serait suffisante pour embrasser la mobilité des étudiants internationaux. De plus, ce paradigme théorique renferme un caractère déterministe. Toujours, selon la logique de ce courant théorique, il y a intention migratoire parce qu'il y a une analyse entre coûts et bénéfices de différents facteurs. Cette vision semble alors invisibiliser la subjectivité efficiente des

---

<sup>43</sup> - Dans ce modèle d'analyse, la mobilité pour études est étudiée selon une logique dualiste. La binarité repose alors sur les facteurs qui peuvent à la fois attirer les étudiants vers tel ou tel pays et/ou sur ce qui les repousse. Ce modèle répond très largement à une visée « économiciste », mettant une emphase entre autres sur le phénomène exode de cerveau communément appeler « brain drain ».

acteurs, dans ce cas-ci les étudiants internationaux. Entre autres, parce qu'elle ne nous permet de pas de répondre à certains types de questions. Par exemple, pourquoi un étudiant choisit de migrer à tel ou tel autre moment dans son parcours de vie ? Pourquoi le choix de telle ou de telle destination pour étude ? En somme, non seulement les individus ne sont pas vus comme acteur, mais aussi leur interaction avec le réel est occultée. On ne peut pas donc voir à partir du prisme théorique qui est l'intention migratoire, ce qu'il advienne par exemple d'un étudiant international et de sa conjointe quand un gouvernement provincial décide de changer des règles en cours de route comme c'est le cas avec le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) au Québec actuellement. Dans ce contexte, l'idée de projet migratoire permet de mieux exploiter certaines réalités. Pour ainsi dire, le projet migratoire consiste en :

Les informations transmises par différents canaux (récits, média divers...), mais aussi l'expérience personnelle fournissent à l'imagination la trame sur laquelle l'individu construit l'extériorité matérielle sociale en un monde prédisposé à la migration. La migration entamée, création migratoire et projet migratoire se poursuivent selon des configurations de plus en plus complexes. Ils sont redéfinis en fonction de leur réalisation du moment. Les migrants engrangent et capitalisent les expériences, les savoirs (informations, réseaux sociaux, itinéraires) qui permettent la transformation du monde et du projet. En sorte que le projet migratoire est sans cesse alimenté par l'acte migratoire. La migration comme action est concomitante de la migration comme intention plutôt que son résultat. Le projet migratoire ne déclenche pas la migration dans une séquence linéaire du type formation du projet puis réalisation, c'est dans une certaine mesure l'action de migrer qui permet d'en avoir l'intention. (Mung, 2009, p. 33)

De ce point de vue, le projet migratoire révèle un caractère plus performatif parce qu'il permet de voir l'acte et le processus de la réalisation de celle-ci. Autrement dit, avec le projet migratoire, nous pouvons mieux comprendre ce qu'avait été l'intention migratoire. Il y a dans une certaine mesure un rapport dialectique entre les deux. De plus, ce qui est caractérisant dans le projet migratoire c'est son côté dynamique. C'est en ce sens que nous rappelle E. Mung :

Le projet migratoire doit s'envisager comme une « procédure stratégique, pragmatique et contextuelle » dont la fabrication est intentionnelle, une projection dans l'avenir ayant ainsi une dimension temporelle fondamentale dont le contenu, par là même, est en redéfinition constante en fonction de l'histoire, des parcours et de l'expérience migratoires. (Mung, 2009, p. 31).

Cela dit, le projet migratoire est tributaire de l'expérience, donc des variables selon celui ou celle qui l'engage. Par exemple, dans le cas des étudiants internationaux et de leurs conjointes, il peut y avoir plusieurs projets qui peuvent se dessiner. Surtout que les parcours ne vont pas être forcément identiques. En conséquence, il pourrait avoir le projet du couple, le projet de l'étudiant et le projet de la conjointe. Ce qui serait intéressant par ailleurs d'analyser, c'est la façon dont ces projets s'articulent entre eux. C'est d'ailleurs une des dimensions que nous voulons explorer dans ce travail.

En somme, les notions d'intention et de projet migratoire nous permettent de comprendre la migration pour étude comme un phénomène complexe. En fait, si l'intention migratoire nous éclaire davantage sur des facteurs externes, le projet migratoire nous permet par ailleurs de mieux penser la mobilité des étudiants internationaux dans une vision presque circulaire reposant sur un schéma : avant, pendant et après. Le projet migratoire prend forme tout au long de l'expérience migratoire.

Ces deux cadres analytiques malgré leurs apports substantiels ne nous informent pas sur les conditions respectives des étudiants internationaux et de leurs conjointes avant l'acte migratoire. Le migrant comme acteur recèle une histoire qui se révèle qu'en partie accessible au simple fait de sa migration. Et ce, il faut puiser dans sa narration sur son parcours comme acteur du monde réel pour le comprendre. Dans ce contexte, ces deux postures nous paraissent incomplètes pour aborder la situation des étudiants internationaux au Canada. Mais néanmoins, nous pourrions nous en servir pour initier le dialogue théorique et empirique avec les participants.

## **2.2. Entre déracinement et intégration : une double lecture de la migration selon Sayad (1999)**

Si nous avons tenté d'effectuer dans la partie précédente l'examen de deux cadres analytiques, c'est pour mieux rendre compte dans cette section de la posture théorique qui va nous guider plus loin dans ce travail. Comme précisé antérieurement, ni l'intention migratoire ni le projet migratoire comme paradigme ne nous permettent d'appréhender de manière exhaustive la trajectoire des étudiants internationaux haïtiens et de leurs conjointes au Canada. En ce sens, ces deux visions de l'étudiant en mobilité ne sont que partielles et laissent peu de place aux dynamiques sociales. Dans ce cas, une lecture de la situation des étudiants internationaux s'appuyant sur le paradigme explicatif de A. Sayad (1999) nous

paraît plus justifiée. En fait, pour le rappel, l'étude du fait migratoire proposé par A. Sayad (ibid.) s'est faite à partir de la migration algérienne en France.

Pour commencer, soulignons d'abord comme le revendique A. Sayad « toute étude des phénomènes migratoires qui néglige les conditions d'origine des émigrés se condamne à ne donner du phénomène migratoire qu'une vue à la fois partielle et ethnocentrique [...] » (Sayad, 1999, p. 62). De ce point de vue, l'étudiant et sa conjointe au Canada ne se définissent pas simplement à partir des documents officiels qu'ils sont détenteurs ou du statut qui leur sont assignés. Ils ne sont pas que ça ! Et, pour mieux rendre compte de la réalité migratoire des étudiants et de leurs conjointes, il faut un regard plus minutieux qui n'est possible que par la réflexivité des étudiants et des conjointes eux-mêmes sur leurs conditions respectives. À la fois, les conditions d'origine et les conditions d'arrivée.

Aussi, si nous voulons mieux comprendre la migration et les interactions de ces acteurs avec la nouvelle société, il faut comme nous préconise A. Sayad (*Ibid.*) « réintroduire la trajectoire complète » (Sayad, 1999, p. 65). Réintroduire cette trajectoire complète, nous permet poursuit A. Sayad de rompre avec l'image stéréotypée de la *noria* soit la représentation de l'émigration et de l'immigration aux seuls fins d'établir des statistiques en se focalisant principalement sur les flux de mobilités (Sayad, 1999). D'ailleurs, la dichotomie classique opposant émigration et immigration fait problème dans la perspective de Sayad. Émigration et immigration n'est autre que « deux faces indissociables d'une même réalité » (Sayad, 1999, p. 15) précise-t-il. En somme, réfléchir sur la migration des étudiants internationaux et de leurs conjointes, c'est arriver à cerner tant le projet migratoire ou les projets migratoires et aussi les trajectoires sociales de ces individus en partant de leur pays jusqu'à leur établissement au Canada. Les trajectoires dont nous parle A. Sayad (1999) se résumaient comme suit :

En gros, à travers chacune de ces trajectoires dont la période d'immigration n'est qu'une phase, ce sont deux systèmes solidaires de variables qui sont construits : d'un côté, les variables qu'on peut dire d'origine, c'est-à-dire précisément cet ensemble de caractéristiques sociales, de dispositions et d'aptitudes socialement déterminées, dont les émigrés étaient déjà porteurs avant l'entrée en France. [...]. Et de l'autre côté, les *variables d'aboutissement*, c'est-à-dire les différences qui séparent les immigrés (dans leurs conditions de travail, d'habitat, etc.) en France même. (Sayad, 1999, p. 64)

Ainsi, il vaut davantage rendre compte des variables dites d'origine et d'aboutissement pour mieux rendre compte de la mobilité des étudiants internationaux.

D'autant plus, ce que révèle cette posture même à l'intérieur des variables d'aboutissement, c'est qu'il y a lieu de noter des différences. En somme, la situation des individus en mobilité n'est pas homogène. Elle est corollaire à la fois de la position occupée avant et après le processus d'immigration. Et tributaire aussi du groupe social auquel nous appartenons. C'est dans cette optique que la lecture d'A. Sayad (*Ibid.*) sur l'immigration nous paraît intéressante ne serait-ce pour aborder les transformations ou la reproduction sociale chez les étudiants internationaux et leurs conjointes dans le contexte de migration au Canada. De plus, cette posture théorique va nous permettre l'analyse des trajectoires individuelles d'un côté des étudiants et d'un autre côté de leurs conjointes en nous appuyant notamment sur la distinction des permis, d'étude pour l'étudiant et de travail pour la conjointe.

Enfin, l'utilité de ce cadre théorique repose sur la mise en valeur de la notion d'altérité développée entre autres et par ailleurs par Edward Saïd (1980). L'étudiant international tout comme sa conjointe sont des exemples au même titre des autres catégories immigrées nous dit A. Sayad (*op.cit.*) :

Qui incarne l'altérité par excellence : il est toujours d'une autre « ethnie » et d'une autre « culture » (au sens le plus large ou le plus vague, le plus syncrétique, le plus ethnocentrique de ces deux mots) ; il est aussi d'une condition sociale et économique pauvre, essentiellement parce qu'il est originaire d'un pays socialement pauvre ; il appartient à une autre histoire et son mode d'agrégation à la société présente ne relève pas de l'histoire de cette société ; il appartient ou il est originaire d'un pays, d'une nation, d'un continent occupant sur l'échiquier international, surtout à l'égard des pays d'immigration, une position dominée, et dominée sous tous les rapports (économiquement, culturellement, militairement, politiquement, etc.). (Sayad, 1999, p. 300).

Nous ne le cesserons pas de le rappeler, notre travail prend pour cas d'étude les étudiants internationaux haïtiens et leurs conjointes au Canada. Le simple fait d'évoquer la catégorie « étudiant international » au Canada, le constat du rapport à l'autre n'est pas loin. Il y a des étudiants internationaux parce qu'il y a des étudiants nationaux. Les privilèges diffèrent d'une étiquette à l'autre. Les conjointes des étudiants internationaux ne jouissent pas non plus des mêmes privilèges que les conjointes des étudiants nationaux. Toujours est-il, il y a des différenciations même au niveau de cette catégorie dénommée « étudiants internationaux ». Faut-il le rappeler ici à titre d'exemple, le Québec étant une province du Canada, a signé deux traités internationaux, l'un en 2015 avec la France et l'autre en 2018 avec la Belgique. Ces deux traités font état d'accord bipartite pour faciliter la mobilité étudiante entre ces deux pays. L'article 4 (voir encadré 1 et 2) de chacun de ces traités fait

état d'une exemption de droits de scolarité supplémentaire pour les étudiants belges et français qui désirent étudier au Québec. Dans le cas des étudiants internationaux haïtiens au Québec, il y a eu une entente similaire signée entre les deux gouvernements en 2011. Sauf que dans ce cas-ci, les privilèges n'étaient pas les mêmes, les articles 2 à 5 démontrent le caractère différencier. Brièvement, ces articles font état de trois éléments ; d'abord : 1) il y a un quota en termes de bénéficiaires, ensuite 2) l'exemption est applicable selon une catégorie de programme d'étude définie préalablement (la sociologie n'en fait pas partie !); et 3) l'exemption est définie selon un échéancier annuel et en fonction de l'offre qui reste.

**Encadré 1 :** Article 4 exemptions des droits de scolarité supplémentaires au tarif québécois pour les étudiants français :

Tous les étudiants français inscrits dans un programme d'études conduisant à un grade ou un diplôme universitaire de deuxième ou de troisième cycle offert par un établissement d'enseignement de niveau universitaire québécois, comme défini par la Loi québécoise sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (chapitre E-14.1), bénéficient du régime des droits de scolarité applicable aux étudiants québécois, ci-après désignés « exemption au tarif québécois ». Les étudiants français résidant de façon permanente dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon continuent de bénéficier, pendant leurs études de premier cycle, du régime d'exemption au tarif québécois. Les modalités relatives à l'attribution de ces exemptions sont fixées à l'annexe I, titre II, de la présente entente.

**Source 4 :** Gouvernement du Québec. 2015. *Entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française en matière de mobilité étudiante au niveau universitaire*. Paris. Disponible : <http://www.mrif.gouv.qc.ca/content/documents/fr/ententes/2015-02.pdf>

\*\*\*\*\*

**Encadré 2 :** Article 4 exemptions des droits de scolarité supplémentaires au tarif québécois pour les étudiants belges

Tous les étudiants belges francophones inscrits dans un programme d'études conduisant à un grade ou un diplôme universitaire de deuxième ou de troisième cycle offert par un établissement d'enseignement de niveau universitaire québécois, comme défini par la Loi québécoise sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (chapitre E-14.1), bénéficient du régime des droits de scolarité applicable aux étudiants québécois, ci-après désignés « exemption au tarif québécois ». Les modalités relatives à l'attribution de ces exemptions sont décrites à l'annexe I, titre II, de la présente entente.

**Source 5 :** Gouvernement du Québec. 2018. *Entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la communauté française de Belgique en matière de mobilité étudiante au niveau universitaire*. Disponible : <http://www.mrif.gouv.qc.ca/content/documents/fr/ententes/2018-06.pdf>

\*\*\*\*\*

**Encadré 3 :** Exemptions québécoises des droits de scolarité supplémentaires pour les étudiants haïtiens (article 2 à 5)

Article 2 : La Partie québécoise offre à la Partie haïtienne des bourses allouées sous forme d'exemption des droits de scolarité supplémentaires, ci-après appelées « exemptions », permettant à des étudiants haïtiens d'étudier dans des établissements d'enseignement supérieur québécois en bénéficiant du régime des droits de scolarité applicable aux étudiants québécois. Sur la base des crédits disponibles pour Haïti, le nombre d'exemptions universitaires accordé est établi à onze (11) au 1er cycle, à dix-neuf (19) au 2e cycle et à quatre (4) au 3e cycle. Lorsque toutes les exemptions ont été attribuées et que l'une d'elles redevient disponible au terme du programme d'études de l'étudiant bénéficiaire ou autrement, elle peut être attribuée à nouveau. Le nombre d'exemptions disponibles sera fixé à partir du nombre

d'exemptions libérées au cours de chacune des années suivant la signature de la présente entente en tenant compte des exemptions en cours d'utilisation en vertu de l'Entente de coopération dans les domaines de l'éducation et de la formation entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République d'Haïti, conclue le 12 juin 2003. Les exemptions sont attribuées à des candidats inscrits à un programme d'études menant à un diplôme dans un établissement d'enseignement universitaire reconnu par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Les modalités relatives à l'attribution des exemptions québécoises des droits de scolarité supplémentaires sont décrites à l'annexe I.

Article 3 : Les Parties privilégient les secteurs suivants pour l'attribution des Exemptions : — sécurité publique (police, réhabilitation et intégration sociale) ; — justice, droit et administration publique ; — fiscalité ; — génie civil, génie électrique ; — agriculture, agroalimentaire, sécurité alimentaire et nutrition ; — sciences de l'environnement, développement durable et énergies Renouvelables, incluant la gestion des ressources naturelles ; — littérature, études québécoises et didactique du français ; — sciences de l'éducation (formation, évaluation, administration et adaptation scolaire) ; — transports ; — travail social ; — développement et aménagement du territoire.

Article 4 : En vertu de l'application du principe d'équité dont sont convenues les Parties pour la sélection des étudiants, les exemptions des droits de scolarité supplémentaires attribuées seront, dans la mesure du possible, réparties également entre les femmes et les hommes.

Article 5 : Le nombre d'exemptions accordées à des étudiants inscrits dans des établissements anglophones sera d'au plus 20 % du nombre total des exemptions offertes.

**Source 6** : Gouvernement du Québec. 2011. *Entente dans l'enseignement supérieur entre le gouvernement du Québec et le gouvernement d'Haïti*. Disponible : <https://www.mrif.gouv.qc.ca/content/documents/fr/2011-13.pdf>

Le renforcement de la francophonie étant l'une des toiles de fond de ces traités. Notre propos est de souligner que ce genre d'entente ou de privilège n'est pas accordé à tous les étudiants internationaux de manière équitable et ce malgré, le fait francophone. S'il faut le mentionner, dans le cas des étudiants internationaux haïtiens, outre l'article 7 de la constitution qui définit le français comme langue officielle aux côtés du créole. Haïti, dispose d'environ 4, 667 000 de locuteurs français selon les données de l'observatoire de la francophonie<sup>44</sup>. Pourquoi alors, n'y a-t-il autant de marques distinctives au niveau des accords de mobilité bien que ces deux pays entretiennent autant de relations privilégiées au sein de l'Organisation de la Francophonie et une proximité en termes géographique ?

Cet exemple sur les accords illustre les propos de A. Sayad (*op. cit.*) que nous venons d'évoquer précédemment. Et, c'est d'ailleurs pour cette raison qu'il est d'autant nécessaire pour nous de partir de ce paradigme d'analyse pour comprendre les rapports notamment les défis d'intégration des étudiants internationaux haïtiens au Canada.

<sup>44</sup> - Quémener, F., & Wolff, A. (2018). La langue française dans le monde. Synthèse 2018. Organisation internationale de la Francophonie. <http://observatoire.francophonie.org/2018/synthese.pdf>

Pour conclure ici, ajoutons à tout cela que la situation de l'étudiant haïtien même dans son propre pays est matière à question. Les données récentes disponibles sur Haïti indiquent que plus de 6 millions d'Haïtiens vivent en dessous du seuil de pauvreté<sup>45</sup>. Le système éducatif est faible ; ajouté à cela, le pays fait face à une série de crises<sup>46</sup> *qui n'en finit pas*, pour reprendre l'expression de Pierre André Dumas (1997). Au niveau de l'éducation supérieure, le pays dispose d'une seule université publique où l'offre de formation est gratuite. Toutefois, les éléments structuraux sont quasiment absents pour utiliser ici un euphémisme. A. Atouriste (2012), dans un article paru dans le journal *Haitian studies*, a dressé un portrait très révélateur des conditions dans lequel un étudiant haïtien évolue. Il mentionne par exemple que le système de l'enseignement supérieur en Haïti contrairement aux autres universités régionales est caractérisé par une absence de services de base<sup>47</sup>.

Tout compte fait, l'étudiant international haïtien et sa conjointe sont traversés par un ensemble de contradictions, vécues d'une part dans leur société d'origine et d'autre part, vécus par la trajectoire de l'immigration. Et, c'est pour cette raison nous allons entreprendre l'analyse de ces acteurs en mobilité (l'étudiant international et sa conjointe) à partir de ce positionnement théorique mis en perspective par A. Sayad (1999).

### **2.3. La confluence de la race et du genre dans la mobilité pour étude chez les couples hétérosexuels formés d'étudiants internationaux haïtiens**

Dans cette section, nous allons présenter un portrait du couple dans le contexte haïtien d'une part. Et, d'autre part, nous présenterons le paradigme théorique que nous

---

<sup>45</sup> - Radio Canada. (2019). Crise en Haïti | Dossier. Radio-Canada.ca. <https://ici.radio-canada.ca/dossier/1002268/crise-haiti-2019>

<sup>46</sup> -Banque mondiale. (2020). Haïti Présentation. Banque Mondiale.<https://www.banquemondiale.org/fr/country/haiti/overview>

<sup>47</sup> - Il cite comme services de bases manquants: 1. Assistance technique et pédagogique dans la préparation de mémoires ou de travaux de fin d'études (TFE) exigibles pour l'obtention d'un degré ou d'un diplôme universitaire. 2. Services de Placements. 3. Laboratoires Informatiques et de Recherche 4. Partenariat avec le Secteur Public 5. Partenariat avec le Secteur Privé 6. Mécanisme National de Financement de l'Éducation 7. Service de Conseillers Pédagogiques 8. Campus Universitaire 9. Résidence Universitaire/Cafétéria 10. Programme de Formation à Distance (Distance Learning/Online Education) 11. Activités Sportives et Culturelles 12. Journal d'étudiants 13. Coopération avec l'intelligentsia de la diaspora haïtienne 14. Publications de revues, ou multiplication de bibliothèques spécialisées visant à aider les étudiants finissants dans la préparation de leurs mémoires ou travaux de fin d'études universitaires (TFE) (Atouriste, 2020, p. 157)

comptons mobiliser pour l'analyse des rapports sociaux de sexe chez les étudiants internationaux et leurs conjointes.

### ***2.3.1. L'actualisation des rapports sociaux de sexe chez les étudiants internationaux dans un contexte de migration***

La relation chez les couples formés d'étudiants internationaux comme nous avons tenté de l'illustrer est caractérisée par un ensemble de paradoxes qui s'y actualise et retient notre attention. En effet, au regard de la loi sur l'immigration canadienne, il y a le privilège d'une migration simultanée accordée aux étudiants internationaux en couple. Mais aussi, comme nous l'avons vu, les avantages liés au statut légal varient selon qu'une personne détienne le permis d'étude ou le permis de travail. Ce que nous ignorons pour l'instant, c'est comment ce projet migratoire a été construit et pourquoi il est construit ainsi dans le couple ? Au regard des statistiques qu'on a passées en revue, il y a une plus grande mobilité chez les hommes aux études que chez les femmes. Aussi, les femmes sont généralement les accompagnantes comme le souligne une étude auprès des étudiants internationaux du « Western Canadian University »<sup>48</sup> (Martens & Grant, 2008). Malheureusement, toujours selon cette étude, cet état de fait passe très souvent sous silence. Nous pensons qu'il est approprié de s'interroger sur le rôle des conjoints et particulièrement les épouses dans les projets de migration ? Accompagnent-elles leurs époux par solidarité ou par amour ?

Pour Mirjana Morokvasic (1984) citée par (Piché, 2013), il y a une tendance à invisibiliser les femmes dans la migration et elle précise que « la migration est également féminine » (Piché, 2013, p. 160). La contribution de Morokvasic nous dit Victor Piché (2013) se situe surtout au niveau du panorama qu'elle a pu dresser sur un parcours

---

<sup>48</sup> - Dans cette étude, les auteurs soulignent entre autres le manque de données en lien aux conjointes d'étudiants internationaux et comment les épouses des étudiants internationaux sont invisibilisées dans les recherches.

« Although the number of accompanying spouses is reportedly increasing, official records of them are not routinely maintained. Indeed, the literature suggests that accompanying spouses who are not students themselves are generally ignored by university authorities who do not see their well-being as falling within the institution's realm of responsibility (de Verthelyi, 1995; Schwartz & Kahne, 1993; Vogel, 1986).

Although international students' spouses rarely attract research attention, the same cannot be said for spouses accompanying businesspeople on their international assignments. A growing body of research that focuses on the adjustment of these spouses has shown that the success of expatriates sent abroad for business purposes is directly related to their spouses' successful." (Martens & Grant, 2008, p. 57)

diversifié des destins des femmes migrantes à travers le monde tout en faisant une corrélation avec des cas « d'exploitation de cette main-d'œuvre » (Piché, 2013, p. 160). Aussi, dans cette perspective, « la migration féminine peut être positive (émancipation, autonomie financière), mais elle peut aussi renforcer les inégalités de sexe » (Piché, 2013, p. 160). C'est dans cette logique que nous nous intéressons aux rapports sociaux de sexes chez les étudiants internationaux en accordant une place privilégiée aux conjointes de ces derniers. Car note Victor Piché (2013), ce modèle théorique permet entre autres de questionner la division sexuelle du travail dans un contexte de migration.

Tout compte fait, dès lors on ne peut plus aborder la situation de la femme (la conjointe-travailleuse) vis-à-vis de l'homme (l'étudiant) uniquement en termes d'entente, mais aussi en termes d'*arrangement* (Goffman, 2002), c'est-à-dire à le penser à partir de la « distribution des rôles sociaux des hommes et des femmes de manières différenciées » (Goffman, 2002, p. 55). Aussi, verrait-on ces *arrangements* sont souvent dictés par des règles de conduite. Ici, les règles de conduite sont comprises à l'instar de E. Goffman, « comme étant un guide pour l'action, recommandée non pas parce qu'il serait agréable, facile ou efficace, mais parce qu'il est convenable ou juste. L'enfreindre conduit de façon caractéristique à se sentir mal à l'aise et entraîne des sanctions négatives » (Goffman, 1974, p. 44). La lecture que fait Goffman des règles de conduite est particulièrement remarquable quand il parle des règles asymétriques. Surtout quand il présente l'exemple des rapports entre médecins et infirmières dans les asiles. Par-là, on retient qu'il s'agit de rapport de domination des médecins envers les infirmières parce que ce sont les infirmières qui reçoivent les ordres et non l'inverse. Mais, on pourrait tout aussi ramener cette lecture de rapport asymétrique dans le couple des étudiants internationaux. Puisque nous sommes face à un *rituel* (Goffman, 1974) où il y a un ensemble de paramètres qui s'actualisent notamment le sexe et le statut.

Toutefois, si nous nous limitons à Goffman, nous pourrions volontairement ou pas, occulter un ensemble d'enjeux de domination dans le cas des étudiants internationaux et de leurs conjointes. Et c'est pourquoi nous devons utiliser un cadrage plus adéquat et aussi, comme nous l'avons annoncé en prélude, certainement puiser chez les féministes matérialistes pour aborder la question des rapports sociaux des sexes. Vu que le statut des conjointes des étudiants internationaux au Canada est associé à un permis de travail et donc

défini comme une « travailleuse », nous utiliserons le concept de « consubstantialité des rapports sociaux » de Danièle Kergoat (2009). Dans un article paru en 2014 en collaboration avec Elsa Galerand, les auteures précisent que :

« Le paradigme de la “consubstantialité des rapports sociaux” est, dès l’origine, enraciné dans l’analyse de l’activité concrète de travail. Initialement, il répondait à la nécessité de sortir l’oppression de classe du “solipsisme” masculin et cette nécessité s’imposait tant pour comprendre les pratiques sociales des ouvrières — l’exploitation particulière qu’elles subissaient et qui informait leurs manières de militer, les résistances qu’elles opposaient à la déqualification de leur travail “de femmes”, les modalités selon lesquelles elles entraient en lutte et se mobilisaient — que la dynamique intrinsèquement sexuée, et donc contradictoire, des mouvements ouvriers (Kergoat, 1982) » (Galerand & Kergoat, 2014, p. 52).

Dans ce contexte, nous serons plus outillés à observer et à analyser la situation des femmes (les conjointes-travailleuses) des étudiants internationaux. Ce qui est intéressant d’autant plus dans cette perspective, c’est qu’elle nous permet de lier : genre, « race », classe et aussi les rapports de production. Mais aussi, à partir de ce cadre, comme le suggère Kergoat (2009), on peut « analyser minutieusement comment se fait l’appropriation du travail d’un groupe social par un autre » (Kergoat, 2009, p. 119). Cette posture fait écho à cette affirmation avancée par Mirjana Morokvasic (Morokvasic, 2013) :

« De ce fait, les femmes représentent les “travailleurs” les plus exploités et les plus vulnérables. En tant qu’immigrantes, leur statut est extrêmement précaire et elles ne peuvent rester dans un pays qu’à certaines conditions : comme salariées elles-mêmes ou personnes dépendant d’un salarié. Sur le plan légal, ces personnes sont définies comme “dépendantes” et leur séjour est lié au statut légal de leur mari migrant ». (Morokvasic, 2013, p. 254)

De cet extrait du texte de Mirjana Morokvasic (2013), on comprend comment la situation des femmes immigrantes est bien souvent, outre les dispositifs légaux, assujetti à des conditions donnant lieu à une pratique d’exploitation et de domination. Dans le cas des conjointes des étudiants internationaux, cette situation est d’autant plus vraie comme nous avons tenté de le démontrer au regard de la loi sur l’immigration.

En revenant par ailleurs sur la notion de consubstantialité des rapports sociaux qui sans nul doute guidera nos analyses, nous pouvons en suivant la démonstration de Félix Deslauriers (2017) sur ce-dit cadre conceptuel, appréhender la situation des femmes migrantes, particulièrement les conjointes des étudiants internationaux en termes d’appropriation de la classe de femme. Et ce, parce qu’il y a la présence des mêmes dispositifs tels que soulignés par Colette Guillaumin (1978), c’est-à-dire une appropriation de la classe des femmes rendue possible grâce notamment : « a) au marché du travail ; b)

au confinement dans l'espace ; c) à la démonstration de force ; d) à la contrainte sexuelle ; et e) à l'arsenal juridique et au droit coutumier » (Guillaumin, 1978, p. 24). Ces dispositifs, comme on l'a vu dans le cas des conjointes des étudiants sont largement soutenus par la distinction au niveau des permis. Nous ne pouvons pas encore vérifier comment et à quel degré cette situation sera rentable pour la classe de ceux qui sont potentiellement les bénéficiaires. Toutefois, nous pouvons noter pour le moment qu'il y a présence d'appropriation.

Une autre chose qui nous semble fondamentalement intéressante dans le cadre conceptuel dit de consubstantialité des rapports sociaux, c'est qu'il favorise « l'unité de substance entre trois entités distinctes » le sexe, la classe et la race (Galerand & Kergoat, 2014, p. 48). Nous avons jusqu'à maintenant évoqué les deux premières entités à savoir le sexe et la classe. Nous devons à présent soulever la question de la race. En effet, nous avons, à plusieurs moments, précisé que notre travail part d'une étude de cas et cible particulièrement les étudiants haïtiens. Il est fort évident que partir de citoyens haïtiens comme sujet, la notion de race n'est pas trop loin. En effet, les Haïtiens sont marqués par un passé esclavagiste et colonial nous rappelle Jean Casimir (2000). Et, pour reprendre l'idée de Danielle Juteau (2015) mobilisée par Félix Deslauriers (2017), la notion de l'ethnicité et de la race résulte des rapports antagoniques de la colonisation, de la migration et de l'esclavage.

Dans ce contexte, parler de race revient nécessairement à parler de rapports sociaux (Maillé, 2007). Puisque c'est évoquer à la fois une distinction et une construction de pouvoir comme il a été le cas à travers la colonisation, l'esclavage et la migration. La race ou l'ethnie se présente donc comme un stigmaté (Goffman, 1975) c'est-à-dire comme une situation qui est contraignante pour un individu parce qu'elle l'empêche de jouir entièrement de ses droits. Ainsi, comme on l'a souligné, les immigrants qui viennent des pays du sud sont généralement confrontés à cette barrière sur le sol canadien surtout en matière d'emploi et de reconnaissance de diplôme, comme nous l'avons évoqué *in substra*. Il est donc important pour nous de voir à travers ce prisme les formes de rapports auxquels sont confrontées les conjointes accompagnantes dans le milieu de travail. Soit, par le rapport vertical qui s'y actualise à partir du sexe ou de la race. Car notons-le, les distinctions de race ne se fondent pas sur des bases objectives, mais sur des traits caractéristiques, tels

les phénotypes (Juteau, 1996) qui seront visibles<sup>49</sup> et perceptibles pour un Canadien ou un Québécois blanc.

Pour conclure, il est intéressant de discuter des rapports sociaux dans les relations hétérosexuelles chez les étudiants en couple au Canada. Et ce, à partir de la grille d'analyse de consubstantialité. D'autant que, même si la question de race ne se joue pas à l'intérieur même du couple formé d'étudiants haïtiens, elle est quand même évidente à l'extérieur du couple, dans les milieux de l'emploi (surtout) ou d'interactions sociales diverses.

Aussi, de manière très générale comme l'a fait remarquer Ben Soltane (2017) et aussi pour revenir un peu à Sayad (1999), il est de bon ton de se pencher sur la trajectoire des immigrantEs en couple dans une logique pré-migratoire et post-migratoire. Le but étant que certain dispositif, tel le sexisme peut « avoir une influence considérable sur la stratégie familiale post-immigration » (Ben Soltane, 2017, p. 45) et aussi comment la question de la race intervient dans le pays d'accueil.

---

<sup>49</sup> - Danielle Juteau (1996) fait allusion à un ensemble de caractéristiques tels la couleur de la peau, la langue, la religion, le pays d'origine qui sont considérés comme des traits distinctifs.

### III. DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

Avant de chercher quelle est la méthode qui convient à l'étude des faits sociaux, il importe de savoir quels sont les faits que l'on appelle ainsi.

É. Durkheim (1894 [2018], p.35)<sup>50</sup>

#### 3.1. Le cadre général de la recherche

Dans son ouvrage : *Qu'est-ce que la sociologie ?* N. Elias insistait sur l'importance de la validité de la recherche scientifique, notamment en sociologie. Pour lui, « le principal critère valable dans le domaine scientifique sera le rapport entre les derniers résultats de la recherche et le fond de connaissance antérieure » (Elias, 1991, p. 59). Par cela, il entendait aussi, que la dynamique du processus scientifique c'est-à-dire le déroulement permettait la connaissance à la fois théorique et empirique. Nous comprenons alors par ce processus, l'existence d'une démarche méthodologique qui participe à la construction des savoirs. Cette démarche est donc intégrée dans la production de connaissance et implique diverses approches.

Par ailleurs, le choix d'opter pour telle ou telle approche en recherche repose sur plusieurs éléments (Pinard et al., 2004). Ces éléments peuvent être entre autres, la problématique, la nature de la question ou des objectifs de recherche, etc. (*Ibid.*). Cela dit, l'approche méthodologique d'une recherche doit permettre d'une part de renseigner sur les différentes étapes, partant du choix de l'objet d'étude ou du fait social, en passant par le positionnement épistémologique jusqu'à la cueillette des données. Mais aussi, l'approche méthodologique doit faire corps avec l'ensemble de la production, soit les résultats trouvés. Le lien entre ces éléments favorise une cohérence et sert à réaliser la recherche (Fortin, 2010). C'est pour cela que le chercheur doit mettre en place un dispositif méthodologique qui répond de manière adéquate aux objectifs de recherche énoncés et aussi au cadre théorique présenté.

---

<sup>50</sup> - É. Durkheim (1894 [2018]). *Les règles de la méthode sociologique*. Éditions : les classiques en sciences sociales. Chicoutimi

Dans ce chapitre, nous allons donc présenter le cadre méthodologique qui sert de guide à cette recherche. Nous préciserons par la suite, la procédure de recrutement des participant-e-s ainsi que les techniques qui ont servi de moyens de collecte des données. Et enfin, nous traiterons de la méthode sur laquelle nous nous sommes appuyés pour l'analyse des données recueillies sur le terrain.

### 3.1.1. *La méthode de recherche*

Notre but, rappelons-le, c'est d'arriver à comprendre et analyser les éventuelles transformations ou reconfigurations des rapports sociaux de sexes chez les étudiants internationaux haïtiens en couple au Canada. Et ce, à partir de la représentation des acteurs eux-mêmes. Dans une telle perspective, puisqu'il s'agit d'une analyse à partir des récits des participant-e-s eux-mêmes, la recherche qualitative s'impose comme principal choix c'est-à-dire une recherche qui invite « à comprendre ou à découvrir le sens ou la signification d'un phénomène et à le décrire » (Fortin, 2010, p. 4). De toute évidence, nous prévient H. Dumez (2013) :

Une démarche de recherche qualitative n'a de sens que si elle montre et analyse les intentions, les discours et les actions et interactions des acteurs concrets, du point de vue des acteurs eux-mêmes, mais aussi du point de vue du chercheur. C'est-à-dire si elle décrit et si elle narre l'accent mis sur la compréhension des stratégies des acteurs dans un système d'action [...] (Dumez, 2013, p. 31).

Comme rapporté ici, la subjectivité des acteurs est fondamentale dans la recherche qualitative (Pinard et al., 2004) parce qu'elle permet de « saisir plus facilement l'historicité et la complexité du social ainsi que son caractère subjectif » nous rappelle Gaudet et Robert (2018). D'autant plus, il nous permet de prendre en compte aussi l'analyse du chercheur, puisque de toute évidence le chercheur est à l'intérieur du processus de compréhension et de la production de savoir. Cependant, dans cette démarche, il ne faut pas non plus procéder à une fragmentation de la parole des gens en fonction des catégories au regard des besoins du chercheur (Demazière & Dubar, 2009). Le risque est énorme si nous regardons de plus près la démarche qualitative. Souvent, le chercheur lui-même est un prototype de sa recherche. C'est d'ailleurs en ce sens que P. Bourdieu énonçait ce qui suit :

C'est peut-être la malédiction des sciences de l'homme, que d'avoir affaire à un objet qui parle. En effet, lorsque le sociologue entend tirer des faits la problématique et les concepts théoriques qui lui permettent de construire et d'analyser les faits, il risque toujours de les tirer de la bouche des informateurs. Il ne suffit pas que le sociologue se mette à l'écoute des sujets,

enregistrer fidèlement leurs propos, et leurs raisons, pour rendre raison de leur conduite et même des raisons qu'ils proposent : ce faisant, il risque de substituer purement et simplement à ses propres prénotions les prénotions de ceux qu'il étudie, ou un mixte faussement savant et faussement objectif de la sociologie spontanée du « savant » et de la sociologie spontanée de son objet. (Bourdieu et al., 1983, p. 56 -57)

Ce que l'on retient de cet extrait avant tout c'est l'invitation que nous fait Pierre Bourdieu afin de préserver une objectivité consciente, et ce, en tout temps, lorsque nous nous attardons à l'analyse des propos recueillis auprès des participants. Aussi, P. Bourdieu nous rappelle ici que le sociologue dispose accessoirement des propositions hypothétiques qui structurent sa recherche. Cet exercice suppose ce qu'on appelle l'objectivation participante c'est-à-dire le mécanisme par lequel tout chercheur doit « prendre conscience par lui-même des déterminations auxquelles sont sujets son corps et sa pensée, et qu'il doit néanmoins mobiliser pour objectiver ce qu'il cherche à expliquer ». (Hamel, 2015, p. 161). En cela, la méthodologie qualitative se révèle très complexe d'autant si elle a une visée interprétative. Dans le même ordre d'idée, C. Gohier (2004) nous invite à une vigilance fondamentale dans les recherches qualitatives, il s'agit de savoir : établir les frontières entre les critères d'ordre scientifique et éthique. Les critères scientifiques s'appuient sur la méthodologie et les critères d'éthique font référence à l'attitude du chercheur (Gohier, 2004). Issue des sciences de la nature, la critériologie nous précise C. Gohier (2004), renvoie à l'idée de validité. En ce sens, la critériologie est inhérente à la méthodologie et est axée sur deux piliers, la prédiction et la vérifiabilité. Cette notion de critériologie mentionnée par C. Gohier (2004) suppose donc la « rigueur scientifique ».

En somme, notre recherche s'inscrit dans une approche qualitative et de nature interprétative puisque nous mettons l'emphase sur la compréhension des propos de nos participants et nous chercherons à formuler des interprétations à partir des explications ou des significations qui y sont recueillies également auprès d'eux.

### *3.1.2. L'étude de cas comme une typologie dans la recherche qualitative*

Parmi les différentes approches<sup>51</sup> (Fortin, 2010) caractérisant la recherche qualitative, l'étude de cas se révèle particulièrement intéressante et appropriée pour notre travail. Plusieurs facteurs expliquent le choix d'opter pour une étude de cas dans le cadre

---

<sup>51</sup> - On peut citer par exemple parmi ces approches, « l'ethnographie, **la théorisation ancrée**, la phénoménologie, **la théorisation ancrée**, l'étude de cas, la recherche historique, l'interaction symbolique, la théorie critique, la recherche féministe » (Fortin, 2010, p. 34)

de cette recherche. Précisons d'une part, nous avons voulu préserver une certaine cohérence interne. Cette volonté s'explique par la nature de notre recherche, les objectifs tels que présentés, et la population étude qui nous intéresse. D'autre part, en nous appuyant sur certaines définitions théoriques présentées par certains auteurs. L'étude de cas nous paraissait plutôt justifiée. D'abord pour M.-F. Fortin l'étude de cas consiste en un « examen détaillé et approfondi d'un phénomène lié à une entité sociale » (Fortin, 2010, p. 35). En fait, notre travail aborde les phénomènes de migration et de rapports sociaux de sexes à partir d'une entité socialement construite qu'on appelle étudiant international. Cette entité sociale ne forme pas un tout monolithique sur le sol canadien, certes. Mais à partir de l'étude de cas, nous pouvons dégager une lecture analytique de ce groupe social. Tout comme M.-F. Fortin (2010), J. Hamel abonde dans le même sens, mais ajoute le paramètre contextuel dans sa définition, pour lui, « l'étude de cas est effectuée dans le but de saisir un phénomène dans son contexte afin que son étude *in situ* puisse l'en dégager pour qu'il devienne un objet expressément destiné à être livré à l'étude » (Hamel, 2016, p. 15). Comme nous l'avons précisé à plusieurs reprises, nous sommes intéressés à l'analyse des relations de couple chez les étudiants internationaux en contexte de migration. Et, il est évident que le statut d'étudiant international est à la fois temporel et spatial. Autant de le préciser, cette approche nous permettra donc de réaliser un examen détaillé et approfondi des étudiants internationaux haïtiens et de leurs conjointes.

### **3.2. Le recrutement et la collecte de donnée**

En ce qui a trait au processus de recrutement, nous avons fait le choix de deux scénarios. Premièrement, la diffusion d'affiches de recrutement. Les affiches de recrutement étaient présentées selon le format standard (thème du projet, coordonnées du chercheur principal et du directeur). Ces affiches étaient par la suite publiées sur nos pages de réseaux sociaux (Facebook et Twitter). Et aussi, sur les pages des groupes tels : *Association des étudiants haïtiens de l'Université de Montréal*, du *Bureau des étudiants internationaux* de l'Université d'Ottawa et également sur la page du *Club des étudiants haïtiens de l'Université d'Ottawa*.

Et deuxièmement, nous avons opté pour la technique dite boule de neige ou échantillonnage par réseaux qui est très récurrente dans les processus de recrutement de

participants. En fait, cette technique s'appuie sur les réseaux sociaux et « est fréquemment utilisé dans les études nécessitant des entrevues approfondies, par exemple, dans la recherche qualitative » (Fortin, 2010, p. 240). Nous avons donc fait la demande aux premiers participants répondants de partager nos affiches dans leurs réseaux et/ou leur communauté où il peut y avoir de profil similaire.

En somme, la totalité de nos participants était recrutée à partir de la technique de boule de neige. Mais en réalité, il nous faut souligner que le premier participant qui nous a contactés a été recommandé par une personne qui a vu notre affiche sur la page de l'un des groupes que nous venons de mentionner. Par le biais de ce premier entretien, nous avons vu les sollicitations à la recherche s'agrandir sans que par ailleurs dans la majorité des cas, les potentiels participants ne répondaient pas toujours aux critères de sélection.

### ***3.2.1. Les critères de sélections et le guide d'entretien***

Le cas qui nous intéresse, ce sont les couples formés d'étudiants internationaux haïtiens au Canada dont le conjoint détient un permis d'étude et la conjointe un permis de travail. Nous avons opté comme il est précisé dans la construction de l'objet d'étude et la problématique, pour une distinction de sexe afin d'analyser les possibles reconfigurations des rôles sexués au niveau du couple dans le contexte canadien. Cela dit, notre échantillonnage regroupe des personnes qui ont déjà vécu ensemble dans leur pays d'origine avant de migrer au Canada.

*Tableau 5 : Texte de l'affiche de recrutement*

Nous réalisons une recherche sur les couples hétérosexuels au Canada.

**Conditions de participation :**

Le couple doit être formé d' :

A. Un homme

- Ayant le statut d'étudiant international haïtien au Canada ;
- Être inscrit à plein temps dans une université canadienne ;
- N'ayant pas de statut de boursier

B. Une femme

- Citoyenne haïtienne et conjointe d'un étudiant international haïtien au Canada ;
- Détenant un permis de travail ouvert selon les dispositions légales au Canada ;

**Notez bien qu'il s'agit d'une étude sur le couple et que nous prendrons uniquement en compte les personnes répondant aux critères susmentionnés et qui sont en couple. Les personnes doivent avoir vécu ensemble avant leur arrivée au Canada.**

En ce qui a trait à notre grille d'entretien (voir en annexe), elle a été construite sur quatre (4) axes. Le premier axe intitulé identité, parcours et cheminement nous a permis d'explorer le parcours des participants selon leurs points de vue. Le second axe départ, processus d'immigration et installation nous sert de thématique pour mieux comprendre le processus et l'impact de l'immigration sur les participants. Le troisième axe concerne le couple et la famille, c'est à travers cet axe que nous avons cherché à comprendre la dynamique conjugale et les rapports de sexes au sein du couple et de l'influence de l'immigration sur le couple. Et, enfin le quatrième axe a rapport aux milieux d'interactions. Nous avons voulu à travers cet axe explorer le type et les milieux d'interactions pratiqués par les participants au Canada.

**3.2.2. *Le terrain d'étude : retour sur un processus itératif***

À l'origine, comme nous venons de le souligner dans le précédent paragraphe, nous avons voulu préalablement recruter des participants en couple. Deux faits majeurs ont modifié les critères de sélections tels qu'ils étaient définis préalablement. Premièrement, la difficulté de trouver des participants qui répondaient à tous les critères nous a amenés à revoir à la baisse d'une part le nombre de candidats. Et, d'autre part, peu de femmes, soit les conjointes, se sont portées volontaires même si leurs conjoints répondaient

positivement. Face à cet obstacle récurrent, et surtout le temps du terrain s'extirpait. Nous avons convenu de réaliser de nous adapter au terrain en réalisant des entrevues avec des étudiants internationaux (des hommes) qui étaient en couple, mais dont leurs conjointes ne répondaient pas positivement à l'invitation de la recherche.

En somme nous avons réalisé 4 entretiens semi-directifs individuels croisés avec deux couples et 4 entretiens semi-directifs uniquement avec des hommes (voir tableau 1). Cette situation nous a aussi amenés à adapter notre grille d'entretien en amenant nos participants à discuter de certains enjeux qui vraisemblablement auraient été plus évidents si nous avons pu effectuer ces entretiens auprès des conjointes. À titre d'exemple, une question de la grille d'entretien comme : *quel regard portes-tu sur ton statut au Canada ?* adressé aux conjointes était modifié en : *Que penses-tu du statut de ta conjointe au Canada ?* Nous avons eu recours à ces stratégies pour avoir un regard sur la dynamique conjugale, quoiqu'incomplet et aussi façonné par le regard des hommes sur leurs conjointes.

Deuxièmement, notre processus de recrutement s'est heurté à une crise sanitaire mondiale : la pandémie du Covid-19<sup>52</sup>. En fait, face à la pandémie, les institutions étatiques ont établi des mesures sanitaires restrictives allant de l'isolement, le confinement à la distanciation physique. Les rassemblements étant interdites, le télé travail étaient le moyen de communication privilégié. Nous étions au mois de mars, en pleine période de recrutement quand ces mesures restrictives ont été énoncées. Nous avons dû, une fois de plus, adapter notre terrain en réalisant les entretiens à partir des plateformes numériques (zoom) et envoyer les formulaires de consentement par courriel. Les informations sociodémographiques par ailleurs ont été recueillies à partir de l'outil de sondage en ligne Survey Monkey.

L'intérêt de souligner ces éléments dans la rédaction de ce travail c'est pour mieux prendre en compte de ce que Joseph A. Maxwell (1999) appelle la modélisation en recherche qualitative. Pour cet auteur, la recherche qualitative implique un processus

---

<sup>52</sup> - Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le Covid-19 est une maladie infectieuse faisant partie des catégories de Coronavirus qui forment la famille de virus qui peuvent être pathogènes chez l'animal ou chez l'homme. Source : Organisation Mondiale de la Santé (OMS). (2020). *Maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) : Questions-réponses*. <https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/advice-for-public/q-a-coronaviruses>

itératif dans la mesure où dans un projet de recherche les éléments sont connectés. Pour être plus précis à propos du modèle interactif en recherche qualitative, Joseph A. Maxwell (1999) souligne : « le modèle d'une étude qualitative doit pouvoir changer en interaction avec le contexte en général dans lequel l'étude est menée que d'être simplement un cadre fixe de la pratique de la recherche » (Maxwell, 1999, p. 26). C'est ce que nous venons de décrire dans paragraphes précédent quand nous avons dû adapter les critères de recrutement et quand nous avons fait face à la pandémie du Covid-19.

### **3.2. Les entrevues semi-dirigées**

La cueillette des données constitue une étape importante dans tout processus de recherche puisqu'il s'agit dans une large mesure des éléments constitutifs de la recherche, au sens où c'est grâce aux données qu'on parvient aux résultats. De ce fait, il est essentiel de mettre en place un dispositif de collecte de données en lien avec les objectifs et le cadre général de la recherche (Fortin, 2010). En lien avec nos objectifs de recherche et la posture épistémologique envisagée, nous pensons que les entretiens semi-dirigés étaient parmi les méthodes de cueillette de données les plus appropriées dans le cadre de notre recherche. En fait, en tant que méthode, les entretiens « donnent accès à des pratiques individuelles et collectives, des habitudes, des trajectoires, des processus et dynamiques, des rationnels, des valeurs, des opinions et des représentations » (Gaudet & Robert, 2018, p. 22). De surcroît, l'avantage avec les entretiens semi-dirigés, c'est qu'ils nous permettent d'éviter le caractère rigide, trop fermé ou trop général qui caractérise les autres types.

De plus, les entretiens semi-dirigés « sont utiles pour amener les participants à décrire leurs expériences en profondeur, pour explorer leurs représentations et pour documenter des trajectoires de vie » (Gaudet & Robert, 2018, p. 32). Cette méthode d'entretien nous permet donc de recueillir des données auprès des participants sous forme de récits de vie et répondre au mieux à nos objectifs de recherche. Plus précisément, grâce à ce type d'entretien nous pouvons apprécier la temporalité des trajectoires à la fois du couple et des projets migratoires.

### 3.3. Le profil des participant-e-s

Nous avons déjà mentionné que nous avons dû adapter les critères de recrutement en ce qui a trait au profil recherché. Nous avons tout aussi précisé que nous avons réalisé un total de 8 entretiens, 4 entretiens avec deux couples. Et 4 autres entretiens avec des hommes, étudiants internationaux dont leurs conjointes n'ont pas manifesté d'intérêt à la recherche. De ce fait, pour le besoin de l'exercice nous allons présenter le profil des participants en deux moments. Dans un premier temps, nous dresserons le profil des couples. Et dans un second temps, nous présenterons le profil des participants qui ont répondu individuellement. Ainsi, dans les prochaines lignes nous allons tenter de dresser les profils des participants en fonction de deux outils, la fiche sociodémographique et le portrait qu'ils ont dressé d'eux-mêmes lors des entretiens.

#### 3.3.1. *Les couples*

- **Betty et Roland**

Betty est âgée de 33 ans et Roland de 37 ans. Deux ans après le début de leur relation en 2008, ils ont commencé à vivre ensemble en 2010 à la suite du violent séisme qui a bouleversé Haïti en janvier de la même année. Cela fait 11 ans depuis qu'ils sont en couple. Côté professionnelle, Betty détient une licence en droit civil à l'Université Quisqueya en Haïti et une maîtrise en droit public de l'Université Paris VIII en France. Elle est détentrice d'un permis de travail ouvert depuis son arrivée au Canada en 2017 et travaille actuellement à plein temps comme adjointe administrative dans une entreprise à Montréal. Quant à Roland, il est titulaire d'une licence en sociologie de l'Université d'État d'Haïti et également d'une maîtrise en sociologie de l'Université Paris VIII. Il poursuit actuellement un doctorat en sociologie à l'Université de Montréal. Roland se décrit comme quelqu'un qui alterne de petits boulots à temps partiels et aussi des contrats d'assistantats d'enseignement ou de recherche qui sont prévus dans le cadre de sa formation. Avant leur arrivée au Canada, Betty était cadre dans un ONG et Roland était enseignant et responsable de la vie universitaire à l'Université d'Haïti au campus de Limonade. Le couple vit à Montréal depuis leur arrivée au Canada en 2017.

- **Myriam et Franck**

Marié depuis 8 ans, Myriam et Franck vivent à Montréal depuis 2017. Le couple s'établit au Canada après 9 ans de migrations en Europe et en Amérique latine (nous reviendrons sur cet élément plus tard dans le travail). Myriam a commencé des études en Éducation à l'enfance à Port-au-Prince, Haïti. Ses études ont été interrompues nous dit-elle à cause de ses voyages « Je suis en voyage depuis 2009, je n'ai pas encore de stabilité pour étudier à cause des études de mon mari » (Myriam, entretien-janvier-2020). Myriam était en congé de maternité au moment de l'entretien, mais travaille à plein temps dans une usine de manufacture. Franck se décrit comme un « pigeon voyageur », il détient un diplôme de maîtrise en philosophie de l'Université Paris X en France qu'il avait auparavant entamé à l'École Normale d'Haïti. Il est diplômé à l'automne 2019 de l'Université de Sherbrooke d'une maîtrise en philosophie avec option éthique appliquée. Présentement, il est enseignant suppléant pour une commission scolaire de Montréal. Avant cela, il a occupé divers petits boulots dans des entrepôts et chez des grossistes. Le couple a deux enfants, dont le premier est né en France et le second est né au cours de l'année 2019 à Montréal.

### 3.3.2. *Les hommes répondants seuls ou comment analyser l'absence des conjointes*

- **Joël**

Joël est âgé de 39 ans, est marié et père de deux enfants. Il vit à Chicoutimi avec sa femme et ses deux enfants où il effectue un doctorat en management de projet à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) depuis 3 ans. C'est la deuxième expérience de Joël en tant qu'étudiant international au Canada. Il y était déjà en 2013 pour effectuer une maîtrise en gestion de projet à l'Université de Chicoutimi. Son statut de boursier était conditionné à son retour dans son pays après l'obtention de son diplôme. Ce qu'il a fait en 2015 quand il a terminé ses études. Comme activité professionnelle, Joël travaille comme chargé de cours, correcteur et aide pédagogique au sein de son Université. Il occupe également des emplois hors campus. Joël prévoit obtenir son diplôme en 2021 et appliquer pour la résidence permanente avec sa famille. Il nous raconte que sa femme travaille à plein temps dans une entreprise de manufacture.

- **Antoine**

Antoine est âgé de 36 ans et vit à Montréal depuis décembre 2018 avec son épouse avec laquelle il est en couple depuis 13 ans, mais mariée depuis 10 ans. Leurs deux enfants sont restés en Haïti sous la garde de sa belle-mère nous raconte Antoine à cause des dépenses liées à son étude. Il vient de boucler à la fin de l'année 2019, un Microprogramme en gestion des services de santé et service social, et administration publique. Ce n'est pas sa première expérience d'étudiant international au Canada. Il y était déjà en 2010 pour une maîtrise en service social à une des Universités Québécoise qu'il a complété en 2012. Côté professionnel, Antoine a occupé un poste de chargé de cours à l'Université d'État d'Haïti pendant 4 ans. Parallèlement, il est impliqué dans des activités communautaires, dans des programmes d'infrastructures dans la ville des Cayes<sup>53</sup>. Antoine se définit par ailleurs comme un paysan, il aime cultiver la terre avec sa famille dans le sud-est d'Haïti<sup>54</sup>, où il est originaire. La conjointe d'Antoine travaille à plein temps dans une usine de manufacture.

- **Gérald**

Gérald a 38 ans, il effectue actuellement un doctorat en sciences de l'éducation à l'Université de Moncton au Nouveau-Brunswick. Il est arrivé sans sa conjointe au Canada durant l'été 2017. Un an après, en 2018 sa conjointe l'a rejoint au Canada. C'est durant cette même qu'il avait décidé de déménager de Moncton pour Montréal. Il continue de travailler sur sa thèse à distance avec sa superviseuse. Gérald nous raconte que le choix de déménager à Montréal s'explique par la venue de sa conjointe et la recherche de plus de possibilités socioprofessionnelles pour leur couple. Actuellement, Gérald est chauffeur d'Uber, mais il obtient de temps en temps des contrats d'Assistanat de recherche tandis que sa conjointe travaille à temps plein chez un grossiste. En Haïti, Gérald était cadre dans une ONG spécialisant dans l'éducation inclusive avec des enfants ayant des mobilités réduites. Ce poste, il l'a occupé après ses études de maîtrise en éducation inclusive ou spéciale à l'Institut national supérieure formation et recherche-handicap et enseignements adaptés

---

<sup>53</sup> - Aux Cayes ou « Okay » en créole est une commune d'Haïti, chef-lieu du département du Sud.

<sup>54</sup> - Le département du Sud-Est est l'un des dix départements d'Haïti. Son chef-lieu est Jacmel, qui est reconnu pour ses paysages, ses plages et son carnaval régional.

(INSHEA) en France. Gérald détient également une licence en linguistique de l'Université d'État d'Haïti et un certificat d'aptitude à l'enseignement du français (CAEF) obtenu en partenariat entre l'Université d'État d'Haïti et une Université des Antilles française.

- **Steeve**

Steeve, 36 ans, vit à Gatineau avec sa conjointe qui l'a rejoint en avril 2018. Steve, lui, est arrivé en automne 2017 pour ses études de maîtrise en sociologie au Canada. C'est la deuxième expérience de Steve comme étudiant international au Canada. Il avait bouclé en 2016 une étude en maîtrise en histoire et patrimoine via un programme de master, grâce à un partenariat entre l'université d'État d'Haïti et une Université Québécoise. Steve a travaillé pour des ONG dans son pays comme cadre et responsable de projet. Il multiplie plusieurs boulots depuis son arrivée au Canada, il travaille actuellement comme professeur de langue à temps partiel, et comme manufacturier chez une compagnie détaillant. Sa conjointe travaille dans une compagnie de distribution. Ensemble, ils ont 10 ans de vie commune et attendent leur second enfant.

### Profil des participants

					Couple		Couple	
<b>Participant-e-s</b>	Joël	Antoine	Gérald	Steeve	Myriam	Franck	Betty	Roland
<b>Sexe</b>	Masculin	Masculin	Masculin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin
<b>Âge</b>	39 ans	36 ans	38 ans	33 ans	36 ans	40 ans	33 ans	37 ans
<b>Ville de résidence actuelle</b>	Chicoutimi	Montréal	Montréal	Gatineau	Montréal	Montréal	Montréal	Montréal
<b>Statut matrimonial</b>	Marié (e)	Marié (e)	Marié (e)	Conjoint de fait	Marié (e)	Marié (e)	Conjoint de fait	Conjoint de fait
<b>Nombre d'années en couple</b>	8 ans	13 ans	Plus de 7 ans	10 ans	Plus de 8 ans	Plus de 8 ans	11 ans	11 ans
<b>Nombre d'enfants</b>	2	2	0	2	2	2	0	0
<b>Statut d'immigration actuelle</b>	Étudiant international avec permis d'études	Étudiant international avec permis d'études	Étudiant international avec permis d'études	Étudiant international avec permis d'études	Conjointe d'un étudiant international avec permis de travail ouvert	Étudiant international avec permis post-diplôme	Conjointe d'un étudiant international avec permis de travail ouvert	Étudiant international avec permis d'études
<b>Nombre d'années au Canada</b>	3 ans	1 an	3 ans	2 ans	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans
<b>Niveau et programme d'étude actuels</b>	Doctorat en Management de Projets	Certificat en administration publique	Doctorat en sciences de l'éducation	Maitrise en sociologie	Éducation à l'enfance	Maitrise en philosophie spécialité éthique appliquée	Maitrise en droit public	Doctorat en sociologie
<b>Quel est le plus haut niveau de scolarité que vous ayez complété ?</b>	Maitrise	Maitrise	Maitrise	Baccalauréat	Secondaire	Maitrise	Maitrise	Maitrise
<b>Revenu moyen approximatif</b>	Entre 30 000 et 39 999 \$	Entre 30 000 et 39 999 \$	Entre 20 000 et 29 999 \$	Entre 50 000 et 59 999 \$	Entre 20 000 et 29 999 \$	Entre 20 000 et 29 999 \$	Entre 30 000 et 39 999 \$	Entre 30 000 et 39 999 \$

Tableau 6 : tableau de données sociodémographiques.

### **3.4. Le déroulement des entretiens**

Nous avons déjà précisé dans les sections 3.2.1 et 3.2.2., les modifications qui ont été faites dans le recrutement et les adaptations qui ont eu lieu dans notre terrain. Dans cette section, nous abordons le déroulement des entretiens. Nous entendons par ce processus, les considérations éthiques et déontologiques qui ont été mises en place et également notre réflexivité en tant qu'apprenti chercheur.

#### **3.3. Les considérations éthiques et déontologiques**

La première phase de l'enquête de terrain a débuté avec l'examen du projet de recherche par le bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche de l'Université d'Ottawa. Le processus s'est étendu sur une période d'environ 3 mois. Par la suite, nous avons obtenu le certificat d'approbation éthique le 3 septembre 2019 qui est par ailleurs valide jusqu'au 2 septembre 2020. Par cette sanction reçue des responsables de l'Université, nos stratégies à la fois de recrutement, de collecte et de conservation de données ont été approuvées. Après cette phase institutionnelle, nous avons entamé le recrutement proprement dit. Pour chaque participant qui nous a contactés, nous avons pris le temps de définir l'objectif et d'expliquer le projet de recherche. Au début de chaque entretien, nous avons présenté le formulaire de consentement qui indiquait aux participants nos responsabilités à l'égard des informations qu'ils nous divulgueraient, notamment la confidentialité et l'assurance de l'anonymat. Ceci étant fait, nous les avons invités à signer deux copies conformes, l'une que nous leur remettons et une autre que nous gardions pour nous.

Aussi, il nous a paru nécessaire de préciser pour les participants notre statut d'étudiant international afin d'éviter toute possibilité de manipulation du fait de notre statut. Et aussi, cette précision nous a permis de créer un climat de confort et de confiance qui est nécessaire dans le cadre des entretiens semi-dirigés.

#### **3.4. Réflexivité du chercheur**

En effectuant cette recherche, c'est-à-dire depuis le choix de l'objet d'étude jusqu'à la rédaction de ce projet, nous avons sans cesse en mémoire le texte de Serge Paugam

*s'affranchir des prénotions*<sup>55</sup>. C'est d'ailleurs lui qui affirmait « les sociologues ne choisissent jamais totalement par hasard leur thème de leur recherche » (Paugam, 2010, p. 10). Pour S. Paugam, les sociologues s'investissent inévitablement dans les recherches qu'ils mènent (Paugam, 2010). Il y a un soi conscient ou pas qui traverse l'écriture sociologique. Pour nous, cette conscience comme nous l'avons souligné, était là dès le début et s'est manifesté pendant la construction de la problématique, au moment des collectes et pendant ces lignes.

Nous répondons à au moins deux critères dans cette recherche, étudiant international et non boursier. Et si dès le départ nous étions intéressés par les relations de couples transnationales, c'est parce qu'à cette époque nous étions en couple et notre conjointe n'était pas au Canada. Notre relation de couple s'est dissoute par la suite, et la recherche a pris une autre direction. Si nous soulignons cette part de réflexivité dans cette recherche, c'est pour mieux marquer ce que S. Paugam appelle la *distançiation*. En effet, pour S. Paugam « le sociologue aurait intérêt à réfléchir sur les raisons qui l'ont conduit à envisager telle ou telle recherche. S'interroger sur le choix de son sujet est en effet déjà une première distançiation » (Paugam, 2010, p. 8 -9). En fait, cette réflexivité évoquée permet de rendre compte de notre conscience des obstacles épistémologiques qui peuvent être des biais à la recherche. Et, c'est ce que nous avons fait en expliquant aux participants les objectifs de la recherche et en dévoilant notre statut d'étudiant international. Par-là, nous avons pu affirmer à la fois les intérêts sociologiques et les intérêts personnels qui nous ont poussés à mener cette recherche.

Nous pensons que notre démarche réflexive sur laquelle nous nous attardons ici rend compte de notre positionnement par rapport aux choix du sujet, de notre motivation, ainsi qu'à notre choix de révéler notre statut d'étudiant international auprès des participants. Ce positionnement permet de faire ressortir le critère de la fiabilité (Gohier, 2004) qu'on reproche généralement à la recherche qualitative. En fait, la fiabilité se traduit par « la transparence du chercheur par le biais de l'énonciation par ce dernier de ses présupposés et orientations épistémologique » (Gohier, 2004, p. 7).

---

<sup>55</sup> - Paugam, S. (2010). 1 – S'affranchir des prénotions. In L'enquête sociologique (p. 5-26). Presses Universitaires de France; Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/puf.paug.2012.01.0005>

### 3.5. Limites de notre étude

La recherche scientifique fondée sur la donnée probante doit nécessairement reconnaître ses propres limites. Dans notre cas, nous avons identifié quelques-unes et qui ne seront pas sans doute les seuls pour des lecteurs avisés.

D'abord, sur l'échantillonnage. Notre recherche qui est une étude de cas dispose d'un échantillon réduit (8 cas). Nous ne pouvons donc pas prétendre à une exhaustivité des cas qui caractérisent la population d'étude concernée. La réalité décrite par les participants à cette étude peut s'avérer différente. Aussi, la mixité dans la composition de notre échantillon (2 couples et 4 hommes sans leurs conjointes) s'avère un élément de tension dans l'analyse, mais tout aussi enrichissant. Cette situation nous amène donc à une deuxième limite. En effet, en adaptant notre terrain, nous avons adapté notre grille d'entretien, ainsi que notre échantillonnage. Nous avons donc recueilli des propos de conjoints sur leurs couples et leurs conjointes. Cette vision du couple et de la conjointe elle-même pourrait être différente.

En outre, comme nous venons de le voir avec le profil des participants. Ils sont tous universitaires effectuant des études supérieures. Cette caractéristique est marqueur d'un certain capital social qui fait que les personnes qui répondent à ce genre de profil disposent d'un certain type de discours, souvent élaboré, mais aussi contrôlé.

Enfin, nous avons effectué une des entrevues dans un cadre plutôt atypique. Pour mieux contextualiser, cette entrevue a été avec l'un des couples participants. Étant donnée, qu'on avait opté pour des entretiens individuels ! Après la confirmation avec le couple. Le conjoint nous a donné rendez-vous chez lui pour son entrevue. L'entretien avec la conjointe a été réalisé une semaine après que nous ayons fait l'entrevue avec son conjoint, toujours chez le couple. Dans les deux cas, il y avait la présence de leurs deux enfants. Cette situation distrait un peu les participants. Dans le cas de la conjointe plus précisément, le conjoint voulait assister. Ce que nous avons accepté. Nous avons quand même ressenti par moment, que la présence du conjoint pesait sur l'entrevue. Et il a même « aidé » sa conjointe à répondre à deux questions. Cette situation nous paraissait un peu limite, mais il était quand même un indicateur sur la dynamique familiale. Du moins, nous l'avons interprété comme ça.

### **3.6. Méthode d'analyse**

Nos données ont été recueillies par des entretiens semi-directifs sous forme de récits de vie. Les participants ont été invités à retracer leurs trajectoires à l'aide des questions qui ont servi de guide, mais surtout avec sur des thématiques que nous leur avons suggérées. Une fois ces données recueillies, il nous faut donc les coder et les traiter. Dans notre perspective, le codage s'inscrit dans l'analyse. Le but de cette section est de rendre compte de ces deux éléments dans le cadre de cette recherche.

#### **3.6.1. La codification**

Après chaque entrevue, nous avons procédé à une analyse verticale de celle-ci ainsi qu'au processus d'anonymat des participants. Ces deux premiers travaux effectués nous a permis de dresser, dans un premier temps, le portrait de nos participants. Nous avons créé un fichier Excel pour rentrer les données sociodémographiques des participants. Ce fichier a été remplacé par la suite par un questionnaire Survey Monkey, à cause que nous n'étions plus en mesure de rencontrer les participants pour les recueillir à cause de la pandémie Covid-19. Ensuite, quand nous avons terminé avec la retranscription des verbatim, nous les avons importés sur le logiciel de traitement informatique NVIVO 12. Le codage a été effectué à la fois avec les thèmes qui se trouvaient dans notre grille d'entretien et aussi par d'autres thèmes émergents lors des entrevues.

#### **3.6.2. L'analyse thématique**

De la manière dont nous avons mené les entretiens, nous avons laissé énormément de place aux participants pour raconter leur vie. En fait, les entretiens semi-directifs que nous avons effectués se fondaient davantage sur l'approche du récit de vie. Nous avons certes des questions, mais elles n'étaient qu'à titre indicatrice. Nos thèmes ont joué le rôle véritable. Les participants étaient en mesure de parler d'eux, de leurs parcours et de leur expérience en s'appuyant sur les thématiques proposées. De ce fait, nous avons opté pour une analyse thématique dans le cadre de cette recherche. En tant que méthode d'analyse de contenu, l'analyse thématique comme le précise Lilian Negura (2006) permet de « repérer les unités sémantiques qui constituent l'univers discursif de l'énoncé ». (Negura, 2006, p. 4). Pour l'auteur, il convient d'arriver à produire une reformulation des discours de

manière très explicite, mais plus condensée. Dans le même sens, Paillé et Mucchielli (2012) considèrent que :

L'analyse thématique n'a pas d'autre prétention que de rendre compte des témoignages et de les mettre en perspective. Lorsqu'elle rend compte des témoignages, elle fait œuvre de restitution, lorsqu'elle les met en perspective, elle fait œuvre d'analyse. Dans le premier cas, on attend du chercheur qu'il rende la parole, dans le deuxième cas, qu'il la prenne. Prendre la parole, cela veut dire, dans le contexte de l'analyse thématique, assumer des choix quant à l'appartenance des thèmes à des ensembles qui mettent le tout en perspective d'une manière signifiante. (Paillé & Mucchielli, 2012, p. 290)

Ainsi, il faut d'une part, arriver à repérer les idées significatives et d'autre part de procéder à des catégorisations et ensuite à la restitution. De manière plus concret, l'analyse thématique répond à une série d'opérations de repérage de thèmes et de catégorisations conceptualisantes (Paillé & Mucchielli, 2012). Nous avons donc, procédé comme suit dans le cadre de cette recherche. Premièrement, nous avons conservé les thématiques figurant dans notre grille d'entretien. Deuxièmement, à l'aide de ces thématiques, nous avons créé une matrice à partir des discours des participants. Dans ce cas, nous avons lié chaque thème au discours des participants en suivant l'ordre et la temporalité évoquée lors de l'entretien. Troisièmement, nous avons considéré certaines thématiques récurrentes que nous n'avions pas préalablement choisies. Par exemple, le thème de « retour au pays » n'était pas inscrit dans notre grille d'entretien.

En somme, nous avons présenté dans les précédentes sections le cadre général de notre recherche. Nous disons ainsi qu'il s'agit d'une méthodologie qualitative qui prend la forme d'une étude de cas : les étudiants internationaux haïtiens en situation de couple. De plus, nous avons précisé notre stratégie de collecte de données. Dans ce cas, nous avons opté pour des entretiens semi-directifs avec les étudiants internationaux avec les conjoints et les conjointes de ces derniers.

#### IV. Les mises en récit de la migration : du conjoint étudiant à la conjointe travailleuse

Je suis conscient d'être dans un monde  
 À l'opposé du mien.  
 Le feu du Sud croisant  
 La glace du Nord  
 Fait une mer tempérée de larmes.

**Dany Laferrière.** *L'énigme du retour.* 2009.  
 Les éditions de Boréal. Montréal

Ce chapitre traite de la question migratoire. Il explore les points de vue dégagés par les étudiants et leurs conjointes en ce qui a trait à leur projet de mobilité. Dans un premier temps, nous aborderons la question du projet migratoire à la fois à partir des trajectoires individuelles pré-migratoires ainsi que la formation du projet de mobilité. Et, la deuxième partie de ce chapitre sera consacré à la narration du vécu migratoire. Dans ce cas-ci, nous nous attarderons sur le discours et la représentativité du vécu migratoire dans le moment présent c'est-à-dire au moment de l'enquête et de la cueillette de données.

Plus spécifiquement, ce chapitre nous permettra d'aborder notre premier objectif de recherche à savoir de : comprendre les mécanismes et les stratégies mis en place par les étudiants internationaux et leurs conjointes se trouvant dans un contexte de migration. Nous pourrons parallèlement aussi camper la mise en récit du projet migratoire des étudiants et de leurs conjointes sous un axe diachronique.

##### **4.1. Le projet d'étude et le projet du couple : l'arrangement en question ?**

Cette section analyse exclusivement la construction du projet et tente de mettre en lumière les fondements de la formation du projet de mobilité. Notre démonstration part du projet d'étude des étudiants pour aboutir au projet de mobilité des conjointes. Ce choix s'opère, comme nous le verrons plus loin, à partir des données recueillies qui révèlent que le projet de mobilité du couple part du projet d'étude des étudiants.

##### ***4.1.1. Le projet d'étude comme une « passerelle » à la mobilité sociale***

Le terme « passerelle » utilisé ici est très caractéristique dans les propos recueillis auprès des étudiants. En fait, dans le discours ordinaire et quotidien, la « passerelle »

désigne littéralement un « pont étroit, permanent ou provisoire, permettant le passage des piétons au-dessus d'une brèche, d'un cours d'eau, d'une voie de communication ou entre deux bâtiments <sup>56</sup>». Par analogie, les participants mettent en évidence leur projet de mobilité à partir de ce mot. C'est à travers les propos de *Roland* ici que nous avons d'abord fait face à ce concept. Pour lui, la passerelle désigne :

« [La passerelle] est un chemin d'opportunité, c'est comme si vous étiez sur un boulevard et que vous voyez des sorties des deux côtés. Et que vous pouvez en prendre pour vous rendre plus loin et ailleurs. C'est donc ça, la passerelle, c'est des raccourcis que tu peux prendre en chemin pour te rendre ailleurs.

Ce n'est pas une facilité en soi, c'est une opportunité pour l'avenir dans le sens que je suis quelqu'un qui est en train de bâtir un projet professionnel et un projet intellectuel. Et donc, cela me donne l'opportunité de réaliser ce projet. Ce n'est pas vraiment facile. Comme je te l'explique, effectivement, je suis une personne à la recherche d'opportunités pour construire une vie professionnelle et... du coup, il y a le Canada comme cette possibilité à laquelle je n'avais pas encore réfléchi et exploité. Alors, j'ai donc saisi cette opportunité et je l'ai franchi. C'est ce que je considère comme une passerelle. » Roland.

Pour contextualiser, *Roland* répondait à notre question sur le projet d'étude et pourquoi il avait choisi le Canada comme destination. Dans ses réponses, il utilisait le terme « passerelle » pour parler de sa mobilité. Il est le seul d'ailleurs à utiliser cette expression. Nous étions donc curieux de ce choix de mot. Nous avons donc effectué une relance pour savoir, ce que ce mot voulait dire dans son imaginaire. Sa conception de la mobilité ainsi que sa définition de ce terme « passerelle », allait faire écho dans les autres entrevues que nous avons effectuées plus tard. Même si tous n'utilisent pas le même mot, la référence reste frappante comme nous le verrons dans les prochains témoignages.

En prenant d'abord l'exemple d'*Antoine*, son projet a pris corps à la fin de ses études de maîtrise qu'il a également effectuées au Canada entre 2013 et 2015. Il explique que ses études de maîtrise étaient conditionnées avec son retour dans son pays d'origine et l'obligation d'y rester deux ans avant d'entamer d'autres études. Il nous rassure qu'il avait respecté ces conditions. Mais, quatre mois avant de laisser le Canada en 2015, il avait quand

---

56 \_ Centre national de ressources textuelles et lexicales. (2020). PASSERELLE : Définition de PASSERELLE. <https://www.cnrtl.fr/definition/passerelle>

même fait une demande d'admission au doctorat qui a été acceptée. Il explique la formation de son projet comme suit :

« Disons, la première étude que j'ai effectuée ici c'était grâce à une bourse d'étude du gouvernement haïtien. Je peux dire que c'était de préférence une bourse bipartite entre les deux gouvernements, parce que c'était à la fois une bourse du gouvernement canadien et du gouvernement haïtien. Et, normalement après les études de maîtrise, on était censé retourner dans notre pays (en Haïti). Puis, j'ai fini par rentrer au pays et, j'étais aussi censé rester deux ans avant de pouvoir entamer une autre étude à l'étranger. J'ai donc respecté la clause que j'avais avec le gouvernement haïtien, qui était d'étudier et de revenir. Et, après le délai, je suis revenu au Canada pour faire mon doctorat. Parce qu'avec un doctorat, je serai plus utile pour moi-même et pour la société, mon pays et ma famille. » Antoine.

Parlant des facteurs qu'il a pris en compte pour son retour aux études au Canada en 2017. Il nous précise qu'il y en a eu trois :

« Trois éléments, le premier élément est l'insatisfaction professionnelle. Parce que quand je suis retourné en Haïti, l'offre de salaire que j'ai eu était vraiment en deçà de ce à quoi je m'attendais. Et aussi, je ne me sentais pas vraiment utile, je n'étais pas utile. La deuxième chose, je me suis dit qu'avec un doctorat, j'aurai plus de marge de manœuvre professionnellement. Et c'est à ce moment que j'ai décidé de ne plus travailler pour le gouvernement haïtien en tant que fonctionnaire. Je pourrai travailler à un titre différent, plus indépendamment, je pourrai... euh... voler de mes propres ailes. La troisième chose, sur le plan social, ce sera un plus pour moi avec un doctorat en gestion de projet. » Antoine

Le manque de satisfaction ou la réalité du retour au bercail marque aussi l'histoire de *Joël*, qui avait également effectué des études au Canada entre 2010 et 2012. Il fallait qu'il revienne au Canada selon ce qu'il nous raconte ici pour qu'il puisse s'améliorer et s'orienter dans un autre domaine.

« Quand je suis revenu en Haïti avec mon diplôme, j'ai surtout obtenu des emplois de gestionnaire de projet. J'ai toujours trouvé des emplois à postes décisionnels où je devais faire de la planification, la conception et la gestion d'équipe. Il fallait que j'apprenne sur le tas, mais aussi très rapidement. J'ai dû faire beaucoup de lecture sur le management. Quand vous avez la gestion d'une équipe, il y a un budget qui vient avec. Je savais gérer des budgets importants, le premier budget que je devrais

gérer était à la hauteur d'environ 1 million de dollars américains. C'était la toute première fois de ma vie que j'avais à ma charge autant d'argent.... Je me suis dit que je voulais m'améliorer en management alors je suis venu à l'institut XXX, car ici à l'institut XXX, c'est un établissement qui se concentre sur l'administration publique, mais qui offre dans son cursus des cours de gestion qui peuvent être utilisés dans le contexte communautaire, mais aussi dans le contexte privé. Car après tout, le management reste une discipline universelle. Alors je suis venu poursuivre cette formation ici à l'institut XXX pour m'aider à valider une série de choses. Et m'aider aussi à faire d'autre découverte, et m'aider aussi dans mes projets personnels... ». Joël

Le discours de *Joël* est marqué par une ambivalence. Entre le désir de retourner dans son pays et ses problèmes d'adaptation avec la politique migratoire canadienne. Son insatisfaction face à son pays est d'ordre infrastructurel comme il le laisse entendre ici. Par contre, ces problèmes matériels sont en partis résolus ici au Canada. Il présente sa mobilité comme une « transition ».

Tu vois, la formation que je poursuis ici à XXX, je ne le fais pas pour le Canada, je le fais pour Haïti. Parce que c'est justement parce que je suis vraiment conscient des opportunités que j'ai ici, j'ai accès à l'électricité pour travailler, je peux me brancher sur Internet, j'ai un réfrigérateur, j'ai de la nourriture, je peux travailler ici pour résoudre des problèmes en Haïti. C'est ce qui m'intéresse et c'est donc pourquoi je suis ici sincèrement. Car là-bas, en Haïti, il y a trop de pression, il y a trop de manque. Je peux facilement travailler ici, sur certains projets entre autres et retourner parce que je ne peux pas venir ici pour rester.

Justement, c'est un espace de transition pour moi parce que je ne suis pas à l'aise avec la politique migratoire, je ne suis pas à l'aise avec la façon dont les gens voient les immigrants ». Joël.

Pour *Steve*, il s'agissait indéniablement d'un projet. Lui, qui avait déjà complété une maîtrise deux ans auparavant, nous raconte que son retour au Canada s'inscrit dans une logique de projet.

« Pour un objectif pareil, il te faut vraiment certaines restrictions sur ton train de vie pour rassembler la somme. Une fois que tu peux prouver que tu as l'argent, tu n'as qu'à soumettre le dossier. Et dans mon cas, j'ai eu l'approbation aussi facilement. C'était fondamentalement un projet. Sitôt mon retour de l'Université XXXX avec l'intention d'étudier à nouveau, j'ai retrouvé mon ancien emploi en Haïti et j'ai passé un an à collecter la somme nécessaire. Sans faire d'autres dépenses. Chaque mois, j'enlève le nécessaire pour vivre et je dépose le reste sur mon compte en banque. Au final, j'ai

eu dix-sept mille dollars avec les autres propositions de financement. C'est un projet que j'ai matérialisé pendant environ une année. » *Steeve*.

*Steeve* met aussi l'accent sur sa première expérience sur le sol canadien pour expliquer son projet. Il était sous le charme à sa première venue. Et le niveau de vie, l'accessibilité à l'emploi ont été les éléments décisifs dans la prise de décision de *Steeve*.

« J'ai eu le coup de foudre en voyant la dynamique, le mode de vie des Canadiens et la possibilité de faire des études tout en occupant un emploi. Je me suis dit que j'allais tenter l'aventure. C'est ce qui m'a poussé à m'inscrire à nouveau. J'avais déjà de l'expérience et je pensais que ce serait davantage facile pour moi de m'intégrer » *Steeve*.

Tout comme *Steeve*, *Gérald* inscrit ses études dans une logique de projet. Il détient à son actif un diplôme de maîtrise effectué en France. Au niveau personnel, il veut enchérir son parcours académique et au niveau familial, il veut offrir à sa famille un meilleur avenir. Il pense déjà à l'éducation de son enfant comme l'illustrent ici ces deux extraits :

« J'ai fait choix du Canada parce que je n'ai jamais souhaité étudier dans un seul pays. J'ai voulu avoir une expérience d'étude ici, en France et d'autres pays d'Europe.

« Bien sûr. C'est l'objectif d'ailleurs. Je pense avoir des enfants ici au Canada. Parce que sans nous mentir, c'est beaucoup plus structuré pour une éducation adéquate. » *Gérald*

Le passé migratoire de *Franck* (incluant sa conjointe *Myriam*) est certainement le plus enrichi parmi nos participants. En effet, à part son pays d'origine, il a vécu un temps au Pérou, en Argentine, au Chili, en France jusqu'au Canada. Son parcours qu'il nous raconte ici est très parlant. Il nous plonge dans un univers peu souvent évoqué dans la migration des étudiants internationaux. En effet, dans la démarche migratoire de *Franck* que nous rapportons ci-dessous. Nous verrons à la fois l'idéalisation d'un espace migratoire comme un espace de mobilité sociale, mais aussi les travers qui ont été présents tout au long de ce parcours. Parlant du projet migratoire, *Franck* nous raconte ceci :

« En fait, c'est que quand j'étais... en France... Mais tu sais, nous en tant qu'Haïtiens et même quand nous sommes situés dans la région de l'Amérique latine, ce n'est pas tout le monde qui va se retrouver dans les pays de l'Amérique latine. Surtout ceux qui ont étudié les sciences sociales, telles que la philosophie, la littérature. [...]. J'étais à la recherche du chemin le plus court. Mais quand je suis arrivé en France, je pensais qu'il y avait des possibilités, des moyens pour que je puisse rester avec la famille. Il y avait malgré tout cette possibilité, mais le problème c'était les conditions. Je les ai trouvés pénibles... Je ne pouvais pas rester là-bas. [...] Lorsque nous étions arrivés en France, ils m'ont dit que je pourrai obtenir *les papiers*<sup>57</sup>, quand mon premier fils (qui est né en France) aurait atteint l'âge de cinq ans. Et quand je l'inscrirai à l'école, j'aurai du coup démontré ainsi que moi aussi j'ai cinq ans sur le territoire. [...] J'avais parallèlement pris connaissance du programme de travailleurs qualifiés au Canada. Je m'apprêtais à le faire. Mais [...] j'avais complètement oublié la période pour passer le test de français. [...]. À la suite de cette situation, j'étais découragé et je suis retourné au Chili, pendant que je continuais à surveiller la relance du programme de travailleurs qualifiés afin de pouvoir postuler à nouveau. Mais entre-temps le système avait changé... Mais, étant quand même inscrit à l'infolettre du ministère de l'Immigration canadienne, je recevais toutes les informations concernant les changements et les modifications concernant la loi sur l'immigration. Et, c'est à partir de là que j'ai appris que le Canada allait revenir sur le recrutement des étudiants internationaux. [...] Et quand j'ai pris connaissance de cette situation... je me suis dit que c'était intéressant, j'aurais la résidence permanente automatiquement si je faisais des études. [...]. J'étais déjà retourné au Chili [...]. Les choses étaient ainsi... c'était comme ça les démarches pour migrer vers le Canada. J'avais déjà longtemps le Canada dans ma ligne de mire. Je ne réfléchissais pas trop au froid, mais il y avait cette folie du Canada qui était dans mes esprits. Le Canada était donc un projet de longue date. » Franck

L'histoire de *Franck* est digne d'une épopée tant qu'il nous plonge dans un décor presque surréaliste. Les péripéties, les faits qu'il nous raconte ne sont pas anecdotiques, mais s'inscrivent dans une suite événementielle dont l'objectif final est de migrer au Canada comme il le précise d'ailleurs : Le Canada était un projet de longue date !

Les cas rapportés ici nous permettent de voir le croisement entre les différents discours des participants en ce qui a trait au projet d'étude. En effet, et pour revenir à ce que nous avons dit au début de cette section, nous avons noté dans les différents discours que le projet d'étude est considéré comme une « passerelle » *Roland* ; « le chemin le plus

---

<sup>57</sup> - L'expression *les papiers* désignent la légalisation du statut migratoire c'est-à-dire l'obtention d'une carte de résidence.

court», *Franck* ; « une transition » *Joël* ; « un projet » *Steeve* ; « un plus » *Antoine* ; et « l'objectif » *Gérald*. Bien évidemment, tous ces mots ou ces expressions de la vie quotidienne comme nous dit E. Durkheim (2008 [1894]) doivent nous servir « d'indicateurs qui peuvent être appropriés aux besoins de la science et exprimés à l'aide d'une terminologie spéciale » (Durkheim, 1894, p. 64). En ce sens, ces « mots de la vie courante » (Paugam, 2010) utilisés par les participants associés au contenu de leurs discours indiquent que leur projet d'étude s'inscrit dans un projet plus englobant. Il s'agit de ce qui ressort ici, d'un moyen, d'un levier dont ils s'en servent. En d'autres termes, pour les étudiants répondant ici, le projet d'étude est une passerelle à la mobilité sociale utilisée soit pour construire, conforter une carrière comme c'est le cas de *Roland*. Ou pour assurer une ascension sociale dans le cas d'*Antoine* et de *Joël*. Aussi, le projet d'étude est un moyen pour se projeter vers l'avenir, c'est un atout pour le développement personnel et familial comme dans les autres cas (*Steeve*, *Gérald* et *Franck*).

Dans sa thèse de doctorat, Eugénie Terrier (2009 b) a pu relever ces mêmes constats. S'appuyant sur d'autres travaux comme S. Opper, U. Teichler & J. Carlson (1990) ; de King & Gelices (2003) et J. L. ; Waters (2005) ; pour démontrer la corrélation entre la migration pour étude et la mobilité sociale. Elle parle dans son cas, d'une stratégie sciemment élaborée qui favorise l'ascension sociale. De plus, cette ascension dont parle E. Terrier (2009 b) est beaucoup plus marquante dans le cas des étudiants ressortissants des pays du sud. Elle précise « les étudiants du Sud et des pays émergents reviennent chez eux avec un diplôme qu'ils n'auraient peut-être pas pu avoir dans leur pays d'origine, ce qui leur procure de manière évidente une "longueur d'avance" par rapport aux étudiants qui n'ont pas été mobiles » (Terrier, 2009 b, p. 197-198). Ainsi, dans le cas de nos participants, il est indéniable et selon leurs propos que nous rapportons ici de ne pas remarquer cette volonté d'acquérir ce capital social, mais aussi culturel qui découle de leur projet d'étude. En effet, ils s'alignent tous sur le fait que leur projet d'étude est une « passerelle », le « chemin le plus court » à leur projet de vie. Et par ailleurs, toujours selon E. Terrier (2009 b) citant L. Cailly (2004), il existerait un lien très fort entre le capital culturel et la mobilité spatiale. Aussi, dans sa démarche, E. Terrier (2009 b) démontre aussi comment le système des objets de la mobilité, tels le transport, l'accès à l'internet, le téléphone portable sont entre autres des objets qui rendent possible la mobilité. Cet

argument avancé par E. Terrier (*ibid.*) nous amène à revenir sur l’entrevue de Joël quand il justifie sa position de poursuivre ses études au Canada. Il l’a clairement signifié qu’ici (au Canada) par rapport à là-bas (Haïti) il a accès à ce « système d’objet de la mobilité » (Terrier, 2009) qui lui permet d’étudier dans de meilleures conditions. Les traces de ce « système d’objet de la mobilité » sont aussi à relever dans le discours de Steeve, quand il nous parle des modes de vie des Canadiens qu’il a observés lors de son premier voyage au Canada.

En somme, à travers les discours des participants que nous avons rapportés ici, l’élément dominant qui ressort c’est que nous sommes en présence de marqueurs pouvant s’apparenter soit à une reproduction sociale et/ou une mobilité sociale. Les étudiants façonnent leur projet d’étude en fonction d’une série de stratégies beaucoup plus complexe que le simple fait d’étudier. Et comme nous le fait remarquer Kabbanji et coll. (2013 b) citant Coulon et Paivandi (2003) :

« Les étudiants étrangers quittent souvent le pays d’origine avec une “stratégie résidentielle”. En réalité, comme le remarquent aussi les deux auteurs, l’inscription universitaire est parfois utilisée comme stratégie pour obtenir plus aisément la possibilité d’émigrer. Néanmoins, certaines personnes choisissent de poursuivre des études à l’étranger pour s’insérer plus facilement sur le marché du travail de leur pays d’origine. (Kabbanji et al., 2013b, p. 325)

Le projet d’étude est donc sans aucun doute une “passerelle” vers d’autres horizons et favorise notamment la mobilité sociale comme nous venons de le voir.

#### ***4.1.2. Les “conjointes travailleuses” : des accompagnatrices sans rêve ?***

Notre ambition dans le cadre de ce projet, était d’arriver à nous détourner de la tendance dominante dans les études de migration qui consiste à “invisibiliser” les femmes, comme s’il n’y avait que les hommes qui détenaient le capital de mobilité d’une part. Et d’autre part, à soutenir l’image des femmes immigrantes comme des immigrantes secondaires, sans apports, mais reléguées des logiques domestiques liées à l’immigration familiale (Kofman, 1999). À ce point, nous avons échoué. Du moins, nous avons échoué partiellement. Nous n’avons pas pu recruter plus de femmes immigrantes, dans ce cas des

conjointes des étudiants internationaux. Les contraintes de terrain, comme expliqué dans le cadre méthodologique nous a amenés à considérer d'autres options. Les deux extraits qui seront analysés ici sont tirés des deux seules répondantes, soit les conjointes des étudiants qui ont accepté de participer à ce projet. Encore faut-il le rappeler, dans ces cas, elles avaient soit une contrainte de temps et dans d'autres cas, elles ne pouvaient pas parce que leurs conjoints étudiants n'étaient pas en total accord même si eux, ils participaient librement.

Cette mise en contexte et les propos recueillis comme nous allons le voir ici rejoignent la pensée et les points de vue qui ressortent généralement des travaux sur la migration féminine à savoir la migration des femmes est non seulement "invisibilisée", mais leur migration est tributaire du genre, de la race, de la classe, et de l'exploitation du travail productif et reproductif (Ben Soltane, 2020 ; Kofman, 1999 ; Morokvasic, 2013). De plus, l'on sait que dans le cas du Canada et spécifiquement de la migration pour étude, la majorité des partenaires accompagnant les étudiants sont des femmes (Arthur & Domene, 2017). Mais parmi les questions qu'on pourrait se poser, sont-elles au cœur des décisions liées à la migration ? Est-ce que le choix de migrer correspond à leurs aspirations ou leurs rêves ?

Pour *Betty*, conjointe de fait de *Roland*, par exemple, ce ne fut pas le cas. Elle, qui est détentrice d'un diplôme de maîtrise d'une université française, n'avait pas le Canada dans son projet de mobilité. Pour elle, la décision a été prise :

"De manière spontanée ! (Rires) En fait, il voulait faire sa thèse en France, il avait déjà fait son diplôme de maîtrise en France. Il n'était pas parvenu à trouver un directeur de recherche pour son projet de doctorat. Et par ailleurs, il a été immédiatement interrogé sur un certain nombre de choses. Mais, comme il voulait à tout prix commencer avec le doctorat tout de suite... Et nous avons eu un de nos amis qui était passé chez nous et nous a dit qu'il allait au Canada pour ses études. Et, je lui ai dit que j'allais consulter la page web de l'Université. Et, quand j'ai vu que la période d'admission touchait à sa fin dans une à deux semaines, je lui ai dit : OK ! faisons-le aussi et en même temps, nous avons fait la demande l'admission en ligne et le tour était joué" Betty.

Elle nous explique ici, que non seulement la décision de migrer a été abrupte, mais cette décision a été prise aussi pour supporter le choix et le projet de son compagnon. Elle a décidé de poursuivre les rêves de ce dernier dans ses projets intellectuels. Sans penser à

elle, elle a fait les démarches pour que son compagnon qui voulait faire des études doctorales puisse le faire au moment qu'il le voulait. À plusieurs reprises, comme nous le verrons dans le prochain extrait, elle mentionne que "le Canada ne l'a jamais intéressé".

"Je parle pour moi-même, le Canada ne m'a jamais attiré. Parce qu'avant même d'arriver ici, je ne le connaissais pas. Je sais seulement qu'il existe un pays qui s'appelle le Canada. Mais ça ne me disait pas grand-chose. Je ne savais même pas le nom d'un site touristique au Canada. Le Canada ne me dit rien ! Je crois, je me rappelle c'est lors d'un dialogue avec l'un de mes amis. Puis, il m'a dit que les chutes du Niagara étaient au Canada. J'étais surpris et c'est là que je me suis rappelé qu'il y avait une chose pareille, mais le Canada en tant que pays ne m'a jamais rien dit du tout. C'est simplement à défaut de la France que nous avons fait choix du Canada parce qu'il y a la langue, le français, qui est un facteur intéressant lorsque vous allez étudier. Parce que si vous voulez étudier dans une langue que vous devez apprendre, c'est une autre période d'apprentissage. La langue a plus ou moins favorisé cela. Contrairement aux États-Unis où les études universitaires coûtent très cher. Le Canada se situe entre la France qui est un pays à caractère très 'social' et les États-Unis où c'est l'argent qui règne. Ce n'était pas quelque chose qui demandait de longues réflexions. C'était une opportunité à saisir !" Betty

Son projet à elle, c'était la France. Son plan a été changé par les contraintes de son compagnon qui ne pouvait pas trouver de directeur pour sa thèse en France. Il y avait aussi, cette opportunité à saisir comme elle explique. Sa lecture sur les sociétés américaines, françaises et canadiennes est poignante. À ses yeux, le Canada est un juste milieu entre deux pôles qui sont les États-Unis et la France. Sans trop nous perdre, cette comparaison évoquée par Betty et qui d'ailleurs constitue ce qu'elle appelle une opportunité nous permet de faire le lien avec une étude publiée en 2008 portant sur l'aide publique entre les États-Unis, le Canada, la Grande-Bretagne et la France. En effet, dans cette étude, les auteurs démontrent qu'il y a deux grands pôles : un pôle caractérisé par un désinvestissement de l'État, la privatisation croissante et une intervention publique normative (le cas des États-Unis) ; et un pôle où le soutien de l'État est plus actif et marqué par des interventions en partenariat avec le secteur associatif (le cas du Canada, de la France, du Danemark et de la Grande-Bretagne) (Boismenu & Dufour, 2008). Dès lors, on comprend que malgré le fait que le Canada n'est pas le premier choix de *Betty*, mais des structures d'opportunité

(Zheng, 2003) l'ont amené vers ce choix. Elle insiste sur son rapport ambivalent marqué par son indifférence envers le Canada comme destination migratoire, mais la reconnaissance d'un niveau de vie qui est au reste remarquable, en arguant ainsi :

Non ! Honnêtement non. Rien ! Comme je vous l'ai dit, je ne savais rien. La seule chose que je savais sur le Canada était le nom : Canada. Ah oui ! J'avais mon parrain qui vivait ici. Mais, même quand il rentrait nous voir en Haïti, on ne lui posait jamais des questions sur le Canada. Rien ! Parce que le Canada nous laissait indifférents. Comme je vous l'ai dit, ici c'est le niveau de vie par rapport aux autres pays qui est plus accessible, car n'oubliez pas que vous vous venez d'Haïti. Si ce n'est pas une bourse du gouvernement, vous avez, vous n'allez jamais faire des démarches personnelles pour aller étudier en Chine ou en Russie. Nos pays les plus proches sont le Canada, la France, et les États-Unis. Il ne faut même pas considérer les pays de l'Amérique du Sud qui sont cependant plus proche. Mais nous avons quand même le français et l'anglais qui restent les langues les plus proches. L'espagnol reste rare en Haïti. Mais je n'éprouve pas trop de difficulté. Comme je vous l'ai dit, j'étais essentiellement au cœur des démarches pour arriver ici. Et, crois-moi, c'est comme si l'immigration nous était tombée dessus ». Betty

Le facteur linguistique est également pris en compte par *Betty* comme elle l'explique ici. Mais il demeure que son rapport au projet de migrer au Canada reste un paradoxe. Le syntagme : *c'est comme si l'immigration nous était tombée dessus* dans ses propos illustres un sentiment résigné face au projet migratoire qui était enclenché et qui n'était pas du tout le sien.

*Myriam*, quant à elle, est plus tranchante dans ses propos. Avec un sourire moqueur, face à notre question comment son projet migratoire a-t-il été construit ? Elle nous a répondu ainsi :

Rires... après tout, je n'ai pas fait le processus, j'ai juste suivi mon mari, je me suis retrouvé ici. C'est quand il a reçu le CAQ et qu'ils nous ont demandé de déposer nos passeports à l'ambassade. Et qu'ensuite, ils nous ont retourné les passeports avec les visas. C'est là que je me suis dit de toute façon, il faut qu'on parte. Que nous ayons de l'argent ou pas. *Nou oblije kase wòch pou n fè san*<sup>58</sup>. Myriam.

---

<sup>58</sup> - Expression haïtienne pour parler d'une situation généralement financière où il faut faire l'impossible afin de trouver une solution.

Force de constater dans les propos de *Myriam* qu'il y a un malaise voire une résignation comme c'était le cas aussi pour *Betty* face au projet migratoire qui était enclenché par son conjoint. Dans la situation de *Myriam*, la présence de son conjoint au moment de l'entrevue que nous avons perçu comme embarrassant ne l'a pas totalement limité dans ses réponses. Son propos est resté limpide, et percutant. Quand elle nous disait qu'elle s'est retrouvée ici. Elle avait frappé ses deux mains entre elles. Dans la culture haïtienne, ce geste traduit entre autres, la résignation, ou l'état d'une personne qui ne sait rien de ce dont on lui parle. Outre un discours déjà très clair, ce petit geste de *Myriam* était marquant pour nous et a servi d'emphase pour ses propos. Sans ambiguïté, elle affirme avoir suivi son conjoint sans objection et sans que d'ailleurs elle était à l'intérieur du processus. Il faut le rappeler ici, *Myriam* est la conjointe de *Franck*, ce dernier comme on l'a vu dans la section précédente, regorge d'une carrière migratoire importante. C'est au total quatre pays en sept ans, dans une situation de mobilité temporaire. Le Canada comme destination finale était le projet de *Franck*, mais qu'en est-il des projets de *Myriam* ? Et comment *Myriam* voit-elle le projet de mobilité de son conjoint versus son projet ? Est-ce différent selon le point de vue de *Myriam* ? Par rapport à ces questions, elle nous disait ceci :

Oui, ce sera toujours différent parce que lui, il est dans son *bòl grès*<sup>59</sup>, je suis là parce que je le suis partout et dans tout ce qu'il fait. Je suis là par rapport au fait que quand j'étais en France, je n'avais pas le droit de travailler et, c'est lui qui travaillait. Et moi, je m'occupais des tâches domestiques [...]. Lui, il a trouvé les résultats qu'il espérait à travers ses démarches pour s'établir ici au Canada. Ce n'est pas la même chose pour moi, parce qu'à date, je n'ai encore rien trouvé de bénéfique pour mon « esprit ». *Myriam*

Plusieurs éléments sont à considérer dans les propos de *Myriam* ici. D'abord, elle est consciente des différences entre elle et son conjoint au niveau des privilèges. L'expression haïtienne *nan bòl grès* employé ici par *Myriam* et qui est caractéristique pour

---

<sup>59</sup> - Expression haïtienne qui peut être traduite par « être dans son assiette ». Ici *Myriam* veut comparer la situation migratoire de son conjoint qui à ses yeux est de loin plus confortable que la sienne.

parler d'une personne qui est complètement à son aise et dont les circonstances lui sont favorables, justifie sa compréhension des contextes inégaux entre elle et son conjoint. Ensuite, elle appuie ce constat voire ce vécu différentiel par l'exercice chronologique qu'elle fait en évoquant son passé migratoire en France. Pour elle, l'une des explications pour laquelle elle est au Canada, c'est parce qu'elle n'avait pas le droit de travailler en France en raison de son statut, mais qu'elle le peut au Canada vu des différences toujours au niveau de la législation canadienne en matière d'immigration. Elle fait montre aussi des changements au niveau des configurations au niveau des rôles sociaux de sexes. En France, son mari était le pourvoyeur et elle s'occupait des tâches domestiques. L'image stéréotypée et traditionnelle des rapports homme-femme dans les relations de couple !

Enfin, la dernière phrase énoncée par Myriam, nous devons interpréter ce segment dans le contexte du français régional haïtien. Le terme « esprit » que nous avons sciemment placé entre guillemets renvoie à ce que nous appellerions dans le contexte canadien, la santé mentale. En effet, dans un article titré *Culture et santé mentale en Haïti : une revue de littérature*<sup>60</sup>, parue en 2010. Les auteurs ont démontré comment culturellement dans le contexte haïtien la santé mentale est représentée à travers un imaginaire généralement surnaturel d'une part. Et d'autre part, à travers un lexique particulier pour évoquer certains troubles affectant la santé mentale. Ainsi, en revenant aux propos de Myriam, le terme « esprit » qu'elle a utilisé ici, c'est pour parler de son bien être compris à la fois comme physique et mental. Aussi, nous dit-elle, cet idéal de bien-être n'est pas encore accompli dans son cas comparativement à son conjoint.

En somme, il ressort des propos de ces deux femmes analysés qu'il y a une « stratégie de priorisation de leur conjoint » (Ben Soltane, 2017) en ce qui a trait à leur projet de mobilité. Cette stratégie de priorisation se manifeste par ailleurs, non seulement dans la portée globale de leurs discours, mais aussi le choix du vocabulaire pour exprimer ce discours. Ainsi, à observer la progression pronominale dans les discours, elles alternent

---

<sup>60</sup> - Pierre, A., Minn, P., Sterlin, C., Annoual, P., Jaimes, A., Raphaël, F., Raikhel, E., Whitley, R., Rousseau, C., & Kirmayer, L. (2010). Culture et santé mentale en Haïti : Une revue de littérature. *Santé mentale au Québec*, 35(1), 13-47. Érudit. <https://doi.org/10.7202/044797ar>

la première personne du singulier « je » et la première personne du pluriel « nous » contrairement aux conjoints étudiants qui ont un discours axé sur la première personne.

#### 4.2. Les fissures de la migration

Dans la littérature sur l'immigration, l'immigré est souvent perçu à travers une double figure. D'abord, une première figure dite « de l'altérité et de l'étrangeté » et une seconde, celle de la minorité et de la « colonisation » (Lapeyronnie, 1997). Ce qu'il faut retenir de ces deux figures de l'immigré, c'est que dans le premier cas, l'immigré est :

« Un individu qui quitte un pays pour venir s'installer dans un autre. À partir de ce simple événement s'enclenche un mécanisme social et culturel complexe, l'intégration. Petit à petit, la personne transplantée va franchir les étapes qui en feront un membre de la société qui l'a accueillie. Selon la distance culturelle, l'ouverture ou la fermeture de la société d'accueil, les ressources socio-économiques de l'immigrant et les chances offertes par le marché du travail, selon, aussi, les règles juridiques en vigueur, les difficultés de l'intégration seront plus ou moins grandes et le temps nécessaire plus ou moins long » (Lapeyronnie, 1997, p. 255).

Par-là, l'individu immigré qu'il soit temporaire ou permanent doit être en mesure de se réinventer dans la société dite d'accueil afin de pouvoir prendre part activement dans cette société. De plus, dans le second cas, l'immigré est défini en rapport à l'autre parce qu'il incarne et à travers le façonnement que la société fait de lui. Il est alors « défini par le “regard” des autres, les dominants, et par l'intériorisation de ce regard » (Lapeyronnie, 1997, p. 260).

Tout compte fait, dans les deux cas, l'immigré est en constant questionnement à la fois sur son être et sur son rapport avec les autres. Il devient donc une figure qui s'actualise aux « épreuves <sup>61</sup> » (Martuccelli, 2006) de sa migration.

Dans l'analyse qui suit, nous verrons à travers les cas que nous présenterons comment s'opèrent ces (re)positionnements dans la société d'accueil. Dans cette optique, nous aborderons le vécu migratoire des participant-e-s à travers différente composante, notamment les vécus pré et post migratoires, l'intégration dans la société d'accueil, le rapport à l'autre et/ou l'altérité, et le racisme. Enfin, nous discuterons de la représentation du statut migratoire des participant-e-s au regard de la loi et de leur vécu.

---

<sup>61</sup> - Pour D. Martuccelli, « l'épreuve permet de mettre en relation autrement les changements sociaux ou historique de la vie des acteurs ». (Martuccelli, 2006, p. 15)

#### 4.2.1. *Se réinventer dans la société d'accueil*

« En Haïti, on a vécu en tant que professionnel, relativement bien. J'étais directeur du bureau de comité national XXX où j'ai eu à prendre de grandes décisions au niveau national pour l'association. Je me voyais faire une grande carrière dans le domaine. Cependant, je rêvais de faire carrière aussi à l'université. Donc, une carrière avec un titre et un maximum de bagages intellectuels. Voilà pourquoi, j'ai entamé des études doctorales. En France, je me suis seulement vu comme un étudiant. Je ne me voyais pas vivre là-bas ni passer plus d'une année. Quant au Canada, je me vois d'abord (actuellement) en tant qu'étudiant tout en analysant la possibilité de partager notre vie entre ici et Haïti ». *Gérald*

C'est à travers ces mots que *Gérald* s'exprime pour marquer la différence entre ce qu'il est, ce qu'il représente entre son pays d'origine et ses terres d'accueil (puisqu'il parle aussi de la France). Remarquons cette marque de fierté et d'honneur exprimé ici quand il nous parle qu'il savait prendre de grande décision dans son pays. Tandis qu'ailleurs, il n'est réduit qu'à son titre d'étudiant. Ce phénomène renvoie à ce que David Mahut appelle le déclassement, c'est-à-dire « une mobilité sociale vers le bas, c'est-à-dire le mouvement qui consiste à descendre un ou plusieurs échelons de la hiérarchie sociale » (Mahut, 2014, p. 22). Ainsi, comme le précise cet auteur, cette situation amène l'individu vers des conditions socio-économiques en dessous de ce qu'il avait antérieurement dans sa trajectoire de vie. Dans le cas que nous présentons ici, *Gérald* affirme cet état de fait. Il le dit, au Canada, il se voit d'abord comme étudiant. De directeur du bureau national à un « simple » étudiant, les différences sont très manifestes.

Ce phénomène de déclassement n'est pas unique à *Gérald*. Malheureusement, les autres participant-e-s en font également l'expérience. *Roland* nous parlait ainsi de son vécu professionnel après son retour de la France pour ses études de maîtrise :

De retour en Haïti, j'ai intégré l'Université XXX et j'ai enseigné à l'Université XXX sur le campus XXX et à la faculté XXX. Euh ! Au campus XXX, non seulement j'enseignais, mais pendant un certain temps j'étais responsable de la direction de la vie universitaire, une direction qui est née d'une crise [...]. J'avais fait la proposition et ils ont aussi proposé que je le prenne également en charge, voilà ! » *Roland*.

Plus loin, *Roland*, fait davantage le point sur sa situation au Canada en évoquant plusieurs éléments. Il parle notamment de crise identitaire, de reconnaissance sociale, d'intégration. Voyons à travers ses propres mots comment il met en relief cet état de choses :

« Je pense que c'est le cas pour beaucoup de jeunes universitaires, professionnels, haïtiens. Peut-être c'est le même cas aussi pour ceux des pays du tiers monde. Tu es presque dans un dilemme. Le dilemme c'est quoi ? Vous avez un ensemble., en fait vous avez un cadre de vie, dans n'importe quel pays développé, j'ai fait l'expérience en France et au Canada, vous avez accès à un certain besoin social minimum, accès aux loisirs, accès à un système de santé, accès à un ensemble de privilèges si je peux les appeler ainsi, mais en même temps, vous avez un réel problème d'identité. Parce qu'en Haïti, j'ai travaillé presque 10 ans dans un ministère, avec toutes les reconnaissances. Je n'ai pas eu à faire d'énorme sacrifice pour ça. J'ai travaillé au ministère XXX, pendant mon programme de licence à l'Université XXX, j'ai pu faire valoir ma capacité à travailler et, j'ai eu une reconnaissance sociale quoique minimum, mais importante. Le mode de vie que j'ai trouvé ici (ou en France), en termes de loisir et de santé de toutes ces choses, je ne les avais pas en Haïti. Mais, j'avais une reconnaissance sociale, et là je poursuis un doctorat, je ne suis qu'un simple étudiant au doctorat dans un pays développé, et même quand je termine mon doctorat, ce n'est pas certain que je pourrai intégrer une grande université, que je pourrai enseigner. Et, bien sûr, même quand je pourrai le faire, ils me demanderont plus que ça ! Ils me demanderont un travail énorme. Et vraiment, de toute façon, tu risques de faire face à une crise d'identité. Tu te dis, ces efforts afin d'intégrer une université même à titre de chargée de cours...et si je faisais les mêmes efforts en Haïti, qu'advierait-il de moi ? Et là, vous êtes vraiment dans un dilemme ». Roland

Nous venons de le mentionner en présentant l'extrait ci-dessus, la réalité que décrit ici *Roland*, renvoie à une lecture sur sa trajectoire de vie ainsi que sa trajectoire professionnelle. Il se situe dans le temps et dans l'espace. Dans sa narration, il nous permet de voir, pour reprendre David Mahut, en référence au déclassement, ce « décalage entre la position sociale de l'individu et celle à laquelle il pourrait prétendre étant donné ses dispositions sociales » (Mahut, 2014, p. 22). D'autant que *Roland* nous montre les contraintes à son épanouissement en tant qu'individu dans son pays par rapport à plusieurs contraintes comme l'accès à certaines ressources et aux loisirs. D'autant plus qu'il nous évoque « l'impossibilité de poursuivre la trajectoire probable » (idem) à laquelle il aspire en raison de son capital scolaire (idem). Autre fait marquant dans les propos de *Roland*,

c'est l'expression de « reconnaissance sociale » utilisée à plusieurs reprises pour marquer *la distinction* (Bourdieu, 1979) dans les différents espaces sociaux. Concept largement répandu en sociologie du travail, Alain Caillé (2007) a formulé deux thèses pour aborder cette notion. Pour lui, la reconnaissance sociale, c'est d'une part « reconnaître des sujets sociaux, individuels ou collectifs, c'est leur attribuer une valeur » et d'autre part de comprendre que « la valeur des sujets sociaux se mesure à leur capacité de donner. Et en partie réciproquement d'ailleurs » (Caillé, 2007, p. 200). Cela va de soi, que c'est cette valeur non trouvée et non reconnue qui vraisemblablement est un élément symbolique qui fait défaut à *Roland* dans le mode de *hiérarchisation sociale* (Mahut, 2014) au Canada.

Ce sentiment d'être déclassé, de crise identitaire voire d'acrobaties psychologiques est frappant aussi dans le discours de Steeve qui s'exprime comme suit :

« En Haïti, j'avais un train de vie qui me plaçait dans la classe "moyenne". Les gens de ma zone me percevaient comme faisant partie de la classe moyenne aisée. Je vivais normalement, je pouvais sortir avec ma femme. Arrivé ici, il y a automatiquement un processus de déclassification sociale. Tu fais face à une société inconnue. Tu ne peux plus exercer le même emploi comme c'était le cas dans ton pays, car ton diplôme, tes expériences, ne sont pas reconnus dans ce système. Il te faut alors d'autres efforts psychologiques pour accepter de faire un travail naturellement en dessous de tes capacités. D'où un premier obstacle. De la classe moyenne à la pauvreté. Je vis comme un pauvre et je continue à me considérer comme tel vu que je me bats pour me procurer à manger, me payer un endroit où loger, parallèlement à toutes les pressions existentielles. T'es dans une souffrance existentielle constante qui affecte grandement ton moral et qui t'incite à te demander si tu devrais continuer ou pas. Donc advienne que pourra, on se bat ». Steeve

Dans le cas de *Betty*, « L'expérience québécoise » est le mode opératoire du déclassement au Québec :

« Oui. Parce que quand je venais d'arriver... disons, avant même mon arrivée, la première chose que j'avais entendu parler et qui a suscité ma curiosité c'était : *l'expérience québécoise* ! Je ne comprenais pas ce que cela signifiait parce que sinon travailler signifie la même chose partout où que vous soyez. La gestion administrative serait peut-être différente, mais au fond, travailler signifie travailler. Quand on m'a dit que même pour des boulots comme l'entretien résidentiel, passer la vadrouille qu'il fallait *l'expérience québécoise*, j'ai éclaté de rire au commencement, mais quand vous commencez à chercher un emploi pour de vrai. Vous n'avez plus le choix. Vous devez absolument prendre des jobs qui n'ont rien à voir avec vos qualifications. Ce qui m'a beaucoup

ennuyé au début. Lorsque j'ai commencé un emploi dans un centre d'appels avec des collègues qui n'avaient pas la même formation que moi. Au début, c'étaient des étudiants et des étrangers ou des Québécois qui "ont raté leur vie". Quand je parle de rater leur vie, je parle des gens qui sont devenus adultes, mais qui malheureusement n'ont pas su en profiter des opportunités et qu'on retrouve dans les centres d'appels. Pour moi, c'était difficile. Quand vous migrez dans un contexte où vous avez des responsabilités et des attentes. Tu peux seulement te sentir utile dans un emploi pareil. C'est comme si vous travaillez pour survivre. Mais ce n'est pas parce que c'est un travail que j'aime ou du moins que c'est un travail dans lequel j'accomplis un projet quelconque. C'est juste. J'attends seulement le virement de la paie à chaque deux jeudis sur mon compte ! ». Betty

Phénomène complexe, le déclassement s'opère de différente manière et dans les cas que nous venons de voir, ces déclassements interviennent au niveau de l'ossature professionnelle et notamment par le travail. Pour mieux cerner le phénomène de déclassement, dont il est question, il convient d'approcher le sens du travail en contexte migratoire comme le dit A. Sayad (1999) à partir de la représentation que se fait l'immigré par rapport à ce lieu de production. En d'autres termes, toujours selon A. Sayad (1999) « le travail ne peut avoir, pour l'immigré, la signification que lui attache la société d'immigration, tout comme il ne peut non plus avoir la signification que lui donne, hors de l'immigration » (Sayad, 1999, p. 307). Cela revient à dire que le travail n'a de sens que selon le contexte dans lequel un individu l'exerce. Le sentiment d'être réduit à une « simple condition d'étudiant » dont nous parlent *Roland* et *Gérald* traduit les contractions qui traversent ces individus. Dans le cas de *Roland*, ancien cadre dans son pays, responsable de vie étudiante et chargé de cours à l'Université dans son pays, il accumule au Canada des emplois de commis de recherche à l'Université où il effectue son doctorat et comme il le dit qui ne répondait pas totalement à ses besoins :

J'avais besoin d'argent, j'ai trouvé un emploi, c'était pour des travailleurs « vraiment non qualifiés », c'était de fermer des boîtes, déplacer et placer une série de boîtes, des journaux, des petites annonces, des choses comme ça ». Roland

C'est presque le même constat pour *Gérald*, ancien responsable national dans son pays. Lui aussi, il accumule plusieurs boulots, il a travaillé également comme commis de

recherche à l'Université où il poursuit son doctorat, mais à présent il est chauffeur d'Uber comme il le raconte ici :

« J'ai travaillé également dans un centre d'appel. C'était une grande expérience. Mais, à présent j'exerce de manière autonome comme chauffeur d'Uber ». Gérald

Dans ces deux cas, ces étudiants reconnaissent l'apport de la société d'accueil dans leur projet de vie, mais ils expriment aussi leurs déceptions face à leur situation actuelle. Ils sont réduits à leur condition d'étudiant nous disent-ils en plus d'être dépossédés de la reconnaissance sociale qu'ils avaient acquise dans leur pays d'origine. Ils parviennent à exister dans une société qui leur procure l'accès à un niveau de vie comme ils le soulignent, mais ils sont devenus anonymes sans trop d'espoir pour reconquérir leur reconnaissance sociale s'ils restent par rapport à des barrières identifiées. Pour *Betty* aussi, détentrice d'une maîtrise en droit public, le déclassement est autant profond, sa dernière phrase « j'attends seulement le virement de la paie chaque jeudi » nous ramène encore une fois à A. Sayad (Ibid.) qui appréhende le travail dans la continuité de la pensée marxiste en contexte migratoire et que l'unique sens c'est de vendre sa force de production sans nécessairement se réaliser. *Betty*, a été claire, pour elle, c'est comme travailler pour survivre. Elle n'a aucun projet et elle ne se retrouve pas. Elle n'attend que la paie. Et comme A. Sayad (1999) le formule :

« Sinon la signification du travail comme activité de gain uniquement pour le gain qu'elle rapporte dans l'immédiat ; sinon le sentiment de la pure contrainte de l'occasion nécessaire et inévitable (occasion recherchée et détestée, désirée et honnie) pour (vendre sa force de travail) sans aucune autre compensation que le salaire qu'on en tire » (Sayad, 1999, p. 308).

En somme, nous avons vu que dans le contexte migratoire, l'étudiant et sa conjointe font face au phénomène du déclassement. Leurs compétences et leurs diplômes ne sont pas reconnus. D'autres travaux sur la mobilité étudiante et l'insertion professionnelle font état de ce même constat soulevé ici (Barry, 2011 ; Béji & Pellerin, 2010 ; Rakotonarivo, 2013). En fait, comme il a été ressorti dans les discours, les répondant-e-s ne se réalisent pas dans leur travail, et ils sont incapables de se projeter. Mais par ailleurs, le fait marquant aussi c'est que le déclassement ne s'effectue pas de la même manière pour les étudiants que pour

les conjointes. Les étudiants quoiqu'ils soient déclassés arrivent quand même à occuper certains postes dans leurs universités, commis de recherche et aussi continuent de fréquenter un espace social (l'université) qui a un certain prestige. Ce qui n'est pas le cas pour les conjointes.

#### ***4.2.2. Comment parler d'intégration, du rapport à l'autre ?***

Dans le débat sur la justice sociale, l'intégration, la discrimination et le racisme qui secoue le monde actuellement<sup>62</sup>, plusieurs voix s'harmonisent pour amener ce débat dans l'espace académique et scientifique. L'idée c'est d'engager les chercheurs et les inviter à être davantage conscient de leurs privilèges et de leurs pouvoirs symboliques et du comment ils peuvent participer à transformer les réalités du quotidien qui les entourent<sup>63</sup>.

Cela dit, cet appel et ce devoir constituent les engagements sur lesquels nous nous projetons dans ce travail. Mais, c'est davantage dans cet esprit que nous abordons cette section qui touche des thématiques comme l'intégration, les milieux d'interactions, le racisme et la discrimination.

##### ***4.2.2.1. Les lieux d'intégration***

D'abord sur la notion d'intégration, A. Sayad (1994) faisait remarquer qu'il s'agissait d'une notion non sans équivoque. D'une difficulté opérationnelle, c'est-à-dire à repérer objectivement dans la société par où et comment ce processus est engendré jusqu'à finalement que constater son aboutissement. En d'autres termes, à défaut de savoir

---

<sup>62</sup> -Plusieurs événements sociaux ont secoués l'année 2020. La mort d'un Afro-américain Georges Floyd aux États-Unis par un policier blanc a ouvert le débat non seulement sur les pratiques policières mais sur les problèmes raciaux qui jalonnaient la société américaine. Dans cette mouvance, le débat sur la discrimination, le racisme systémique a été porté sur la place publique un peu partout dans le monde et notamment ici au Canada.

<sup>63</sup> - À ce sujet, voir l'article de Lelubre, M. (2013). *La posture du chercheur, un engagement individuel et sociétal*. *Recherches qualitatives*, 14, 15-28. Dans cet article, cette chercheuse a défendu l'idée que l'engagement individuel et sociétal d'un chercheur n'enlève en rien à la scientificité de ses travaux. En effet, pour elle, il est fondamentalement important d'assumer pleinement le rôle de porte-parole (surtout les chercheurs des sciences humaines et sociales) qui nous incombe vu que nous manipulons le discours des participant-e-s qui sont des collaborateurs à notre production de savoir et comment en retour ces derniers peuvent en bénéficier de ces productions.

comment l'intégration prend forme réellement nous pouvons que constater quand il est acté. En ce sens, A. Sayad (*Ibid.*) nous proposait la définition suivante de l'intégration :

« L'intégration est cette espèce de processus dont on ne peut parler qu'après coup, au titre *modus operandi*, pour dire qu'elle a réussi ou qu'elle a échoué. C'est un processus qui consiste, idéalement, à passer de l'altérité la plus radicale à l'identité la plus totale (ou voulue comme telle). C'est un processus dont on constate le terme, le résultat, mais qu'on ne peut saisir en cours d'accomplissement, car il engage tout l'être social des personnes concernées (toute leur identité) et aussi de la société dans son ensemble. C'est un processus continu auquel on ne peut assigner ni commencement ni aboutissement, un processus de tous les instants de la vie, de tous les actes de l'existence. C'est un processus qui, dans le meilleur des cas, peut se constater sans plus, et s'il peut, à la rigueur, être contrarié par quelque action extérieure qui lui soit défavorable, il n'est pas sûr qu'il puisse être orienté, dirigé, volontairement favorisé. Et surtout, il ne convient pas de s'imaginer que ce processus est tout en harmonie, qu'il est indemne de tout conflit. C'est là une illusion qu'on se plaît à entretenir et à laquelle participent tous les partenaires engagés dans ce processus. C'est une manière d'assentiment qui se réalise (ou qu'on feint réaliser) après coup, chacun des partenaires ayant son intérêt propre à cette fiction qui, par ailleurs, trouve dans le vocabulaire du monde social et politique le lexique tout désigné pour la dire. Dans l'imaginaire social, en tant qu'elle est fabricatrice d'identité ». (Sayad, 1994, p. 8)

Dans cette vision de l'intégration comme phénomène sociale, elle est soumise à une contradiction fondamentale entre l'altérité et l'identité qu'un individu cherche à transcender. De plus, notons aussi qu'il ne s'agit nullement d'un processus fini, mais qui peut être enclenché à tout moment dans la trajectoire et en fonction de l'intérêt. Par ailleurs, vu sous cet angle l'intégration dégage l'idée de réflexivité, c'est l'individu dans ses interactions qui peut exprimer comment s'opère cette intégration.

À présent, voyons comment les participant-e-s à cette étude expriment ce sentiment d'intégration.

Pour *Gérald*, il s'agit d'une équation : l'intégration = temps :

« Pour être sincère, je n'ai pas le temps pour l'intégration, c'est quelque chose qui prend du temps. On a une thèse à soumettre, ce qui demande déjà une correction minutieuse. Au niveau para académique, je ne me suis alors pas vraiment intégré ». *Gérald*.

Pour *Joël*, l'intégration passe d'abord par une « petite amie » et le réseautage.

« Pour être bien intégré, il te faut une petite amie. Ça, c'est clair ! Sinon, ça va être difficile. J'avais une petite qui sortait avec moi, qui me montrait beaucoup de choses... Tu comprends, j'étais bien intégré.

Le réseautage est important, il faut que vous vous impliquiez, contribuez à établir des liens et par la suite, ces liens vous ouvriront la porte pour faire beaucoup de choses. [...]. Le Québec est plus dur qu'Haïti dans ce truc. Je ne peux pas te mentir, on dit qu'Haïti est plus corrompu et pratique plus le népotisme, mais le Québec est en avance sur Haïti dans ce genre de chose. Je ne peux pas mentir, ici c'est mieux d'essayer de réseauter que de passer ton temps à faire de longues études. Tu rencontreras plus de gens, et tu obtiendras de meilleurs résultats, C'est très sérieux ! » Joël.

Dans le cas d'*Antoine*, l'intégration c'est un défi qui se définit à travers l'adaptation au climat, l'ambiance et l'environnement universitaire, les exigences académiques ainsi que l'environnement social.

Parce que ce que moi, sur quoi je me concentre le plus, ce sont les études. Parce que la première chose qui m'a conduit et mon premier objectif ici, ce sont les études. Et, une fois que j'ai consacré le temps qu'il faut pour les études. Il ne me reste presque plus du tout de temps. Le peu (temps), qu'il me reste c'est pour le travail et la famille.

Le défi se situe au niveau de l'intégration. Oui le défi principal se situe au niveau de l'intégration, car euh... premièrement on vient de climats différents. Par exemple, même si toi tu vis à Ottawa et que le climat est partout le même au Canada. Il reste qu'il fait plus froid ici qu'à Ottawa. Le climat même au Canada varie d'une région à une autre. La deuxième chose, euh... Ce n'est pas le même l'environnement. Quand je parle d'environnement, il s'agit d'environnement universitaire, d'environnement sociologique, euh... culturel. Ce n'est pas pareil. Il s'avère que lorsque vous arrivez ici, vous avez beaucoup de choses à faire, beaucoup d'efforts à faire pour vous adapter. Or, déjà... les étudiants ne sont pas trop ouverts, c'est-à-dire qu'il vous faudra un bon laps de temps pour vous adapter. Et, pour moi, le plus grand défi est l'adaptation. *Antoine*

Selon Steve, le processus d'intégration au Canada a une double facette ; elle est communautariste au niveau social et structurel au niveau institutionnel

« Le processus d'intégration dans une société se fait en général à plusieurs niveaux et temps. À votre arrivée, il te faut du temps pour t'intégrer aux autres. Parce que, compte tenu du nombre de pressions subies, la seule intégration possible est d'ordre communautariste. [...]. L'intégration au campus c'est quelque chose de structurel, c'est-à-dire un rapport transactionnel. Tout ce qui a rapport à l'intégration réelle qui porte sur sa vie en soi, à son aspiration (académique et existentielle), on ne saurait l'aborder avec n'importe qui ». Steve.

Dans le cas des conjoints *Franck* et *Myriam*, les sentiments sont partagés. Pour l'un, il y a un niveau d'insatisfaction de son intégration par rapport aux contraintes du système

et pour l'autre, son intégration passe à l'intérieur de sa communauté et ses activités religieuses.

*Franck :*

« Et... L'intégration réussit, oui, mais je ne suis pas si satisfait... Parce qu'en fait je fais tout ce que je devrais faire. Mais, je ne suis pas satisfait de la façon dont les choses se sont faites, donc... Sinon, des contraintes du système, des choses que vous payez, deux, trois fois et des pertes de temps ».  
Franck

*Myriam :*

« Je vais dans les "églises" haïtiennes, j'ai de bonnes relations avec cette communauté ici au Canada ». Myriam

Pour le couple *Betty* et *Roland*, l'intégration n'est pas effective. Dans le cas de *Betty*, plusieurs obstacles nuisent à son intégration. Il y a d'abord le climat, ce sentiment d'être « l'autre », l'éloignement ou la distance sociale entre les gens qui sont pour elle de véritables contraintes.

*Betty,*

Honnêtement, je ne peux pas m'intégrer. (Rires)

« Déjà le climat. Le climat me stress. À chaque fois que j'entends, l'hiver s'approche, je suis stressé. Les gens d'ici manquent d'enthousiasme, je ne ressens aucune "chaleur humaine". Les gens sont si froids. Je ne me sens pas dans mon élément, je n'ai aucune envie de socialiser avec qui que ce soit. Je me dis juste OK ! s'il y a quelqu'un ou deux si ça marche bien, ça marche bien. Et il y a trop de contraintes. Ici, tu ne peux pas décider sur un coup de tête de rendre visite à une amie, pour passer du temps, etc. Ici, tout doit être planifié. Tu t'imagines que depuis janvier<sup>64</sup>, j'essaie de planifier avec une amie pour qu'on se voit !? Pour moi, c'est comme si vous étiez dans une cage. Tu es enfermé » ! *Betty*

Dans le cas de *Roland*, il s'agit de préférence des expériences en lien avec son passé universitaire qui l'empêchent de s'intégrer. C'est comme une sorte de « trauma ».

« Mais en termes d'intégration de vie universitaire, je peux dire que je ne suis pas arrivé à vraiment m'intégrer. La faute ne revient pas à l'Université, mais c'est plus de mon côté. J'ai un ensemble d'expériences qui sont liées à mon parcours académique qui m'empêche, disons qui fait que je suis

---

<sup>64</sup> - Nous étions au mois d'octobre lors de cette entrevue.

dans une période de retrait...dans tous les cas, je suis dans un processus de mise à distance... ».

*Roland*

Il ressort à travers les différents discours qu'il y a un manque d'intégration qui est fortement exprimé. D'autres études (Barry, 2011 ; Duclos, 2011 ; Gyurakovics, 2014 ; Westwood & Barker, 1990) mentionnent ce manque d'intégration reflété de la part des étudiants internationaux durant leur séjour d'étude. De plus, plusieurs éléments relevés dans les discours des participant-e-s nous permettent d'évoquer ce manque d'intégration. Parmi ces éléments, il y a *le temps, le climat, la « froideur » des gens d'ici ou l'environnement socioculturel du Québec/Canada*. En ce qui a trait au temps, comme l'illustrent les propos de *Gérald, d'Antoine* et de *Steeve*, il s'agit de l'impossible conciliation entre l'intégration et les exigences académiques. L'intégration prend du temps et beaucoup d'efforts comme ils disent. Ils sont donc obligés d'opérer par des stratégies pour maintenir la persévérance aux études (Maïnich, 2015).

Toujours selon S. Maïnich (2015) dans le cadre de sa thèse de doctorat sur les étudiants internationaux à l'Université de Montréal, elle utilise l'expression de « choc climatique » pour parler du vécu des étudiants face au climat ou l'hiver canadiens. Cet élément comme on l'a noté dans le discours de *Betty*, vient jouer sur sa santé mentale en la mettant dans une situation de stress pour reprendre ses mots. En outre, en ce qui a trait au contexte social et culturel et les interactions avec la population locale, nous devons souligner que les participant-e-s font ressortir la dimension de l'altérité qui prédominent les rapports avec le milieu québécois et canadien. *Antoine* parle d'ouverture des étudiants et la conjointe de *Roland, Betty*, invoque quant à elle la « froideur des gens ». J. Gyurakovics (2014), dans le cadre de son travail sur les étudiants internationaux à Québec, fait état de cette distance, mais parle en termes de proxémie<sup>65</sup> c'est-à-dire que pour elle, il existe effectivement des distances sociales qui peuvent être exprimés par les étudiants internationaux à partir de leurs interactions, mais cette distance doit être comprise à partir des marqueurs des différences culturelles voire identitaire entre les univers

---

<sup>65</sup> - Pour Edward T. Hall cité par (Gyurakovics, 2014, p. 35) « proxémie » est un néologisme qui désigne l'ensemble des observations et théories concernant l'usage que l'homme fait de l'espace en tant que produit culturel spécifique » (Hall, 1971 :13).

symboliques de l'étudiant et de sa conjointe d'une part et l'univers symbolique de la population d'accueil d'autre part. L'ensemble de ces perceptions sur les valeurs culturelles la distance sociale amène généralement à un repli sur soi voire dans sa propre communauté (Belkhodja, 2017 ; Côté, 2018 ; Duclos, 2011 ; Gyurakovics, 2014 ; Maïnich, 2015).

En conséquence, la dialectique entre l'altérité et l'identité dont fait mention A. Sayad (1994) prend forme dans ces différents discours c'est-à-dire que tous les participant-e-s éprouvent des sentiments plus ou moins contradictoires en ce qui a trait à ce processus d'intégration par rapport à comment ils se définissent et comment ils expérimentent ce qu'ils sont au Canada. D'autant plus, il y a cette manifestation, ce désir de s'intégrer, mais il y a les contraintes plus ou moins objectives qui ont été évoquées et qui nous servent ici d'indicateur à mesurer ce qui pourrait être l'intégration. De plus, tout comme au phénomène de déclassement, les données nous informent aussi sur les différences en termes d'intégration chez les étudiants internationaux versus les conjointes. Les étudiants arrivent à bénéficier d'une intégration institutionnelle, mais non totalement effective dans la société tandis que les conjointes sont soit dirigées vers une intégration intracommunautaire (*Myriam*) ou en être exclus.

En somme, pour reprendre l'expression de l'un de nos répondants, *Steve*, il se pourrait que cette intégration se résume dans un double rapport, structurel avec les institutions et transactionnel avec le reste de la société, d'où ce conflit permanent dont nous parle A. Sayad (1994) au sujet de l'intégration.

#### ***4.2.2.2. Se défaire des rapports discriminatoires et du racisme au quotidien***

Sur la question de l'ethnicité, D. Juteau (2018) faisait remarquer qu'il constitue un concept et un objet d'analyse polémique ouvrant la voie très souvent à des débats continus. Dans un article plus ancien, *l'ethnicité comme rapport social*, D. Juteau (1996) démontrait la pertinence dans les études sur l'ethnicité en tant objet d'analyse, qu'il fallait rejeter toute posture essentialiste et se hisser dans une posture matérialiste pour arriver à le saisir sous forme de rapport social. En effet, elle précise :

« La dimension externe de la frontière se construit dans le contexte de relations sociales qui résultent de la colonisation et de la migration, qu'elle soit de type involontaire comme dans l'esclavage ou "volontaire". Le colonialisme et les migrations internationales contemporaines représentent des phénomènes interdépendants et indissociables de l'impérialisme et de la

constitution du système monde (D. Juteau, 1996). Des pratiques d'appropriation, d'exploitation et d'exclusion, dans le travail, dans le logement, dans le milieu scolaire et au sein d'autres sites, privent des individus de leurs droits juridiques, politiques, linguistiques, économiques, culturels, etc., provoquant ainsi l'émergence de collectivités distinctes et traçant de nouvelles frontières. Le groupe majoritaire conservant le monopole des ressources et de leur distribution, apparaissent alors des communalisations, qui englobent des intérêts matériels et idéels tels que le contrôle et la répartition des biens économiques et sociaux, de l'honneur et du prestige, de la culture nationale et des représentations » (Juteau, 1996, p. 99).

En contexte migratoire, l'apport de D. Juteau (1996) sur cette notion est fondamental. D'autant plus qu'elle tisse le lien entre colonisation et migration. Deux phénomènes sociaux dont les participants à cette étude sont porteurs d'expérience soit directement, soit par les séquelles de l'histoire (Casimir, 2018). De plus, parlant de la distinction race, racisme et ethnicité, D. Juteau (2018) précisait d'une part que ces notions « renvoient à une famille intégrée de formes de compréhension culturelle, d'organisation sociale et de contestation » (Juteau, 2018, p. 26). Et d'autre part, sur la race et le racisme que ces notions devraient être considérées dorénavant « comme une facette historiquement spécifique du phénomène plus généralisé que représente l'ethnicité » (Juteau, 2018, p. 26). En somme, aborder la question raciale ici dans le cas des étudiants internationaux c'est établir les frontières de l'ethnicité entre les Haïtiens et les Québécois et les Canadiens se déclarant blancs.

Par ailleurs, M. Wieviorka soutient au sujet du racisme qu'il existerait deux logiques selon lesquelles il fonctionne :

La première logique est celle de l'infériorisation. Elle accorde au groupe racisé une place dans la société, mais à deux conditions : les membres de ce groupe doivent être situés au plus bas de l'échelle sociale, confinés dans le travail pénible, être les plus exploités des travailleurs ; ils doivent aussi être le moins visibles possible, ne pas apparaître par exemple dans la presse, sinon sous l'aspect de la saleté, de l'ignorance ou de la criminalité. La deuxième logique du racisme est celle de la différenciation. Le groupe racisé doit ici être tenu à l'écart, exclu, ségrégué, et à la limite, expulsée, voire détruite. Il n'a pas sa place dans la société, il est considéré comme une menace pour sa culture ou pour son économie, il porte atteinte à l'homogénéité du corps social, à sa pureté. (Wieviorka, 1993, p. 173)

Nous retenons dans cet appareillage conceptuel que le racisme se manifeste sous plusieurs formes allant de la discrimination à la violence, en passant par les doctrines, préjugée et les idéologies (Wieviorka, 1993). Ce sont ces différentes formes qui seront exprimées ici dans les extraits qui vont suivre.

Dans le cas de *Steve*, il se sent discriminé par une institution par rapport à son origine ethnique. Remarquons dans ses propos ici, il critique les critères administratifs quant à un poste qui selon lui l'octroi est censé reposer sur les compétences. Les critères de nationalité qu'on lui a mentionnés quand il en fait une demande de poste lui semblent incohérents selon sa logique vue que le programme d'assistantat dont il parle repose avant tout sur la compétence. Il se sent donc traité par rapport à l'ethnie qu'il représente. Aussi, pour lui, cette discrimination et ce racisme, outre le milieu institutionnel, il le vit au quotidien au sein de la société, comme il le relate ici :

Je ne veux pas nommer les institutions, mais je peux donner quelques exemples. À l'université XXX, il y a un programme d'assistantat pour les étudiants (assistantat d'enseignement, de recherches) qui se base théoriquement sur le parcours, l'excellence académique. Moi, j'ai un CV surchargé avec beaucoup d'expériences et un excellent parcours académique. Sur ce, je devrais être qualifié pour bénéficier au moins chaque session d'un assistantat qui m'aiderait à couvrir mes dépenses académiques. Ce que je prends le soin à les faire remarquer à chaque fois dans un courriel afin de demander la cause. On me fait comprendre que le programme est d'abord destiné aux étudiants canadiens, ensuite aux boursiers et s'il y a de disponibles, on donnera à ceux qui ne l'ont jamais eu et finalement à ceux qui en ont déjà bénéficié. Pourtant, je trouve que je suis bien qualifié pour ces derniers critères. Par ailleurs, le racisme se manifeste d'autre part, en dehors de l'université notamment avec les gens peu formés qui expriment ouvertement leur racisme. Dans les milieux où les gens sont fortement influencés par les discours dominants, on vous considère comme ceux qui viennent les chasser. Ce qui conduit à des rapports distants et des comportements racistes. On le vit au quotidien et cela demande suffisamment de force et de détermination pour ne pas se laisser ébranler. *Steve*

*Joël*, quant à lui fait une réappropriation du mot étranger, cette réappropriation contraste d'ailleurs avec l'appellation « étudiant étranger »<sup>66</sup> expression courante en usage francophone pour parler des étudiants internationaux. Cette étrangeté, il assume, mais ne se limite pas à sa simple expression. Il s'inscrit davantage dans une dynamique de lutte et

---

<sup>66</sup> - Nous avons récusé la catégorisation d'étudiant étranger dans le cadre de ce travail pour conserver l'appellation « d'étudiants internationaux ». Même si par ailleurs, l'individu dont nous parlons ici comporte des similitudes à ce que Alfred Schultz (1987) nomme « étranger » c'est-à-dire un immigré ou mieux « un individu adulte de notre époque et notre civilisation qui essaye d'être accepté pour de bon, ou tout au moins toléré, par ce nouveau groupe » (Alfred Schutz, 1987, p. 217-218) revoir comment le nom est entré dans le logiciel.

de stratégie identitaire<sup>67</sup>. Dans le cas de *Joël*, comme il le décrit ici, cette stratégie identitaire passe notamment par la réappropriation du discours fondé sur une logique de différenciation pour désigner un individu en tant qu'étranger.

Bien sûr, je suis un étranger, mais je le sais déjà. C'est ça la différence, je sais déjà que je suis un étranger, et je sais déjà aussi sur quoi repose la politique du pays et je sais aussi ce que je viens chercher ici. C'est un accord que je fais faire avec eux moi-même... .si quelqu'un est raciste, je suis désolé que tu sois raciste (tu comprends !). Donc, il y a des choses très spécifiques que je viens chercher ici et je vais essayer de faire de mon mieux avec les ressources dont je dispose dans la société. Je comprends cette préoccupation parce que je sais que le racisme est une barrière pour les gens et que ça met des plafonds de verre pour de nombreuses personnes et la communauté noire, la communauté racisée. Ces communautés-là, ils doivent les unir afin d'avoir un impact plus important dans la société pour lutter contre le racisme. Je n'adopte pas un discours victimaire comme si là où je souffre, plus dans un discours victimaire, je suis davantage dans un discours militant, de lutte, de combat. C'est davantage mon discours. Je sais qu'il existe (le racisme) et je sais aussi qu'il faut que je me batte, alors je vais me battre. Joël.

La logique opérante de différenciation qui caractérise le racisme passe aussi dans les rapports de travail. Les propos de *Franck* relatés ici font état d'un milieu de travail toxique et discriminatoire dans lequel il évoluait.

« Des exemples comme quoi ? R : hm ! ... des choses banales ! Et ce n'est pas banal que je veux dire... Je peux dire oui, c'est du racisme. Ce sont une série de..., je ne sais pas si c'est peut-être parce que les gens qui fréquentent l'espace, ce sont des gens qui ne vont pas à l'école. Mais c'est comme si je te dirais que la personne crée un problème qui en fait n'est pas un vrai problème. La personne te harcèle pour des choses qui n'ont même pas de sens. Ce sont des situations qui m'angoissent, et puis je me rends compte que si quelqu'un ne va pas à l'école afin de trouver un travail plus ou moins...

Ensuite, j'étais allé enseigner dans une école à Laval [ville] et là j'ai rencontré un des anciens enseignants qui n'arrêtait pas de poser de question du genre "est-ce que j'ai le brevet ? comment fait-il que j'enseigne ? Etc.. ». C'est peut-être aussi parce que je suis un noir qui fait en

---

<sup>67</sup> - Pour Taboada Leonetti, la stratégie identitaire désigne « le résultat de l'élaboration individuelle et collective des acteurs et expriment, dans leur mouvance, les ajustements opérés au jour le jour, en fonction de la variation des situations et des enjeux qu'elles suscitent, c'est-à-dire des finalités exprimées par les acteurs, et des ressources de ceux-ci » (Taboada Leonetti, 1989, p. 96).

sorte qu'il me pose autant de questions et peut-être qu'il aurait aimé que ce soit un Québécois à la place » Franck.

A. Ghirardello (2002) dans le cadre d'une étude de discrimination au travail en France, faisait remarquer comment la discrimination peut prendre plusieurs formes dans le cadre des relations de travail passant entre autres par des propos ouvertement racistes ou de formes de harcèlement moral. C'est justement cette dernière forme d'expressivité que *Franck* décrit ici. Aussi, fait important dans le cadre de cette pratique discriminatoire dans les relations de travail c'est non seulement que ces formes de discriminations passent généralement par un vecteur oral (Ghirardello, 2002), mais aussi il y a la question de preuve ou « d'invérifiabilité de l'intention discriminatoire » qui peut remettre en cause le discours de la personne discriminée (Ghirardello, 2002). Pour n'importe quel individu ou pour n'importe lequel face au cas de *Franck* rapporté ici, cela peut paraître anodin sauf que pour reprendre B. Capitaine citant (Wieviorka, 1992 ; Bataille, 1997) « étudier le racisme se fait alors en situation, sur le terrain, seule démarche possible pour observer et saisir ses manifestations fugaces et spontanées » (Capitaine, 2018, p. 80).

Dans un autre registre, il ressort aussi que dans l'expression des formes de discriminations et le racisme, l'accès au logement constitue un fardeau pour les immigrants, les nouveaux arrivants (Guay-Charette, 2010) et les personnes racisées (Lemoine, 2010) au Canada. *Betty*, compagne de *Roland* en a fait l'expérience durant ses recherches de logement à Montréal. Elle nous raconte ceci :

Oh my God! Quand tu arrives sur les lieux pour rencontrer les propriétaires des logements. Quand ils voient que tu es une personne de race noire, ils ne peuvent pas te dire qu'ils ne te feront pas faire la visite, ils te laissent visiter et après quand tu appelles, ils prétendent ne pas te connaître du tout, comme si tu n'étais jamais venu visiter la maison.

- *Pensez-vous que c'est parce que vous êtes une personne de race noire ?*

*Betty* : Bien sûr ! Il y avait quelqu'un dont il était clair, il était tellement surpris. J'ai l'impression qu'il ne voulait pas qu'on visite la maison. J'étais un peu en retrait, après je me suis dit bon tant pis. J'ai visité, mais c'était expéditif. Puis, il nous a dit : « ce n'est pas moi, c'est le propriétaire qui va décider, car c'était une cession de bail ». Elle cédait son « bail » parce qu'elle était enceinte. Après, quand je l'ai appelé pour lui faire part de notre intérêt, elle nous a dit qu'elle ne nous avait jamais dit qu'elle cédait son bail. J'ai lui ai répondu : ah ouais, OK !

Ce témoignage de discrimination par rapport à l'accès au logement dont mentionne ici *Betty* a été l'objet de divers mémoires et de rapports sur la discrimination au Québec (Conseil jeunesse de Montréal, 2019 ; Leloup, 2005 ; Pedneault & Imbeault, 2019), tous établissant le même constat, les personnes nouvellement arrivés, les autochtones et les personnes racisés font souvent face à des difficultés d'accès au logement en raison de discriminations. Et parallèlement aussi entre la période de 2006 à 2011 et celle de 2011 à 2016, le nombre de plaintes adressé à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) a augmenté de 35 % en ce qui a trait à la discrimination lors de la recherche d'un logement<sup>68</sup>. Enfin, dans le cas spécifique des Haïtiens à Montréal, et dans une étude plus ancienne, il a été révélé que « plus du tiers des Haïtiens se sont vus refuser un rendez-vous par téléphone ou refuser la visite d'appartements » (Ganon, 1998) cité par (Guay-Charette, 2010, p. 43).

Tout comme sa compagne *Betty*, *Roland* s'est senti lui aussi victime de discrimination au Québec. L'extrait suivant qui est un segment plus ou moins complet de l'entretien que nous avons eu avec lui, rends compte de son expérience face aux pratiques discriminatoires qu'il dit subir au quotidien.

« Je pense comme je te l'ai dit, il peut affecter davantage une personne venue d'un pays du tiers-monde, il peut affecter plus une catégorie de personnes. De toute façon, c'est quelque chose, la question identitaire est un problème qui affecte la majorité des étrangers des ressortissants des pays du tiers-monde pour la plupart, en l'occurrence notamment les noirs. Parce que de fait il y a toute une série d'espace malgré toutes les promotions pour le multiculturalisme, etc. Une fois que vous arrivez dans ces espaces-là, vous vous rendez compte effectivement qu'ils sont habités par des personnes de race noire. Quand vous prenez une partie de Montréal-Nord, vous avez l'impression qu'il s'agit pratiquement d'une construction d'un ghetto pour les Noirs et les Arabes. C'est donc une réalité, c'est un fait, il s'agit d'un problème identitaire pour n'importe quelle personne qui est consciente, qui peut aussi affirmer que ce sont ces gens qui me ressemblent, mais voici dans quelles conditions ils vivent. Même à l'université, vous voyez effectivement qu'il s'agit d'une université, que tu pourrais qualifier de mosaïque, qui est très bien représentée en termes de représentation identitaire, etc. Mais en même temps, quand tu es un Haïtien, malgré tout, tu es quelqu'un qui se bat

---

<sup>68</sup> Radio-Canada. (2017). Accès à un logement : Les cas de discrimination en hausse. Radio-Canada.ca. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1017716/acces-logement-discrimination-racisme-bail>

pour s'intégrer, pour construire une image, ce n'est pas donné, ce n'est pas un cadeau, cela demande beaucoup.

- *Pensez-vous que la question raciale est très importante ?*

Roland— . bien sûr

- *Dans quelle mesure pensez-vous qu'il joue un rôle ?*

Comme je te l'ai déjà mentionné. Quand tu arrives dans un pays où il a un système de valeurs, pas des valeurs faites sur la base de la classe, mais construites par rapport à des questions identitaires. Quand tu es un blanc, tu n'as pas à justifier ta présence. C'est évident. Mais quand tu es un noir, tu as l'accent et tout. Donc à chaque fois et dans plusieurs contextes, tu es amené à justifier ta présence.

- *Par rapport à cela, avez-vous un exemple concret où vous avez vécu une telle situation ?*

Roland — : Bien sûr ! Euh... Pour prendre un exemple concret, j'étais à un colloque-étudiant à l'université, et je partageais un panel avec 2, 3 collègues. C'était l'année dernière, et ils parlaient de leur parcours universitaire, etc. Et quand mon directeur de thèse m'a présenté comme enseignant. Tout le monde me regardait, ils m'ont demandé d'où suis-je originaire. C'est comme s'il y avait un lien entre le métier d'enseignant et l'endroit. C'est comme s'ils savaient que vous ne pouvez pas enseigner ici, vous ne pouvez pas être enseignant en France, etc. Quand j'ai mentionné que c'était en Haïti, c'est comme si les gens étaient soulagés. Normalement, c'est Haïti il peut être enseignant, il y a des problèmes d'identité que je confronte ici, qui me gênent parfois de me présenter comme enseignant, je ne me rappelle pas tout, mais c'est des choses auxquelles je suis confronté au quotidien » Roland.

Parmi les divers éléments sur lesquels *Roland* met l'emphase dans sa narration, nous avons pu relever la question de ghettoïsation, l'accent et le préjugé, tous ces éléments renvoient à la logique d'infériorisation (Wieviorka, 1993) dans l'expression du racisme. Sur la question du ghetto même si la réalité décrite par *Roland* est quand même bien réelle, les auteurs du rapport de recherche réalisé pour la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles en 2008 suggèrent selon la méthodologie de leur enquête de penser la réalité urbaine de Montréal en termes d'enclaves ethniques c'est-à-dire « des secteurs urbains à forte concentration ethnique » (Apparicio & Séguin, 2008). De plus, selon ce même rapport « les plus fortes concentrations de personnes racisées noires à Montréal se situent dans l'est de l'île, notamment dans Saint-Michel, Montréal-Nord et Rivière-des-Prairies et au centre de l'île de Montréal à LaSalle, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Petite-Bourgogne, Saint-Laurent et Cartierville » (Apparicio & Séguin, 2008, p. 33) ce qui coïncide à la description actuelle faite par *Roland*.

Par ailleurs, sur le lien entre la discrimination et la ghettoïsation ou d'enclave ethnique, nous retenons ici deux articles qui démontrent cette corrélation. Premièrement, l'article de (Mingione, 1998) démontre la fragmentation de la ville dans les sociétés industrielles en zone de ségrégation ethnique pour les immigrants et les minorités dites « visibles ». Et l'article de (Montgomery, 2017) qui dans le cas d'une recherche sur l'immigration maghrébine à Montréal démontre « l'insertion des immigrants dans la ville est teintée à la fois par des expériences d'inclusion et d'exclusion » (Montgomery, 2017, p. 99).

Enfin, la glottophobie ou la discrimination à cause de l'accent (Blanchet, 2013) est aussi l'une des formes de préjugés que *Roland* nous mentionne ici dans son expérience. S. Garneau (2017) dans un article sur les expériences migratoires d'immigrants d'origine marocaine au Québec, l'auteure précise que « les attributions ethniques, mêmes anodines et sans malice, crispée sur des signes visibles (le voile) et moins visibles (la non-consommation d'alcool, l'accent), produisent de l'extériorité et peuvent blesser, en plus d'être un terreau fertile pour la hiérarchisation des identités » (Garneau, 2017, p. 23). C'est cette forme de hiérarchisation entre identités qui soutient entre autres la logique d'infériorisation (Wieviorka, 1993)

### 4.3. Conclusion partielle

Dans ce chapitre, nous avons exploré la mise en récit du projet migratoire des étudiants et de leur conjointe. Il résulte principalement que les projets migratoires se diffèrent s'il s'agit des étudiants ou des conjointes. Dans les deux récits des conjointes analysés ici, nous avons vu que le Canada en tant que destination était avant tout le projet du conjoint-étudiant. *Betty* et *Myriam* l'ont clairement explicité dans leurs propos ([section 4.1.2.](#)). Et parallèlement à ce premier constat, nous avons pu noter plusieurs faits saillants. Premièrement, la migration pour étude, du point de vue des étudiants, se dessine dans une espèce de jeu entre une reproduction sociale et une mobilité sociale. En guise d'explication, nous pouvons avancer le fait que les étudiants dans le cadre de cette étude comme nous l'avons vu, détiennent tous un diplôme universitaire de premier cycle, et ils (*Antoine, Steeve, Gérald, Franck, Roland, Joël*) ont tous fait l'expérience d'une étude à l'extérieur de leur pays. Par là, la mobilité d'étude au Canada participe à maintenir leur statut et leur position sociale. Et parallèlement, comme il a été souligné dans les différents

témoignages, cette mobilité pour étude constituait une passerelle à d'autres fins (carrière, autonomie professionnelle, résidence permanente, etc.). Dans ce cas, en venant au Canada, ces étudiants qui détiennent préalablement un capital socioprofessionnel peuvent se servir de leur formation qu'ils ont acquise ici comme un marqueur pour booster leur carrière (*Roland, Antoine, Joël*).

Deuxièmement, même si la migration pour étude ouvre une certaine voie à la reproduction sociale ou à la mobilité sociale on a pu observer à travers les témoignages que les étudiants et leurs conjointes font face au phénomène de déclassement professionnel. Et encore là, le déclassement ne s'opère pas de la même façon que chez les étudiants que chez les conjointes ([section 4.2.1.](#)).

Et enfin, troisièmement, dans la mise en récit du projet de mobilité et de la migration pour étude, il s'avère qu'à travers les témoignages des étudiants et de leur conjointe sur leur installation au Canada, que leur intégration repose sur un double rapport, que nous avons qualifié de structurel avec les institutions et transactionnel avec le reste de la société. D'ailleurs, le phénomène du déclassement auquel nos participants font face explique ce type d'intégration qui s'opère au niveau de la société. D'autant plus, nous avons vu aussi qu'au niveau de la société, les étudiants et leurs conjointes font face à certains cas de discrimination et de racisme soit à cause de leur origine ethnique, ou au niveau de l'accès à un logement, dans le travail, ou par leur accent (la glottophobie).

Voilà ce qui résume, ce chapitre. Dans le prochain chapitre, nous allons accentuer notre analyse sur la dimension conjugale et sur les rapports de sexe entre les étudiants et leur conjointe en contexte de migration pour étude au Canada.

## V. L'actualisation des rapports de sexe en contexte de mobilité pour études

« Se pencher sociologiquement sur l'état des rapports entre les sexes, cela implique précisément de ne pas s'en tenir à la "condition des femmes" ou à la "condition féminine", de ne pas s'inscrire en "étude des femmes". Pour devenir un objet sociologique à part entière, les rapports de sexe doivent être examinés pour ce qu'ils sont : des rapports qui impliquent les deux sexes tant les hommes que les femmes ». (Tahon, 2003, p. 1).

Dans ce chapitre nous poursuivons un double objectif. D'une part, analyser la reconfiguration des rapports sociaux de sexes chez les couples d'étudiant-e-s internationaux haïtiens au Canada. Et d'autre part, analyser comment le contexte de migration lié aux études chez les étudiants internationaux haïtiens participe à la reconfiguration des liens conjugaux.

Pour répondre à ces objectifs, le chapitre est organisé en trois sections. Premièrement, en continuité avec le chapitre précédent, nous ferons une analyse du couple et de la famille dans la logique pré-migratoire. Deuxièmement, nous aborderons la dynamique conjugale dans le moment présent de migration et mettra en scène les formes des rapports et de la performativité entre les sexes. Enfin, dans la troisième et dernière section de ce chapitre, nous traitons de la question des perspectives post-mobilité.

### **5.1. Le couple et la famille : le foyer conjugal raconté (majoritairement) par des hommes !**

Afin d'éviter un glissement conceptuel dans l'analyse qui suivra, essayons d'établir une différence entre famille et couple. D'abord, précisons que la notion de famille passée en revue dans la sociologie renvoie généralement soit à une idée d'institutionnalisation, de socialisation et d'individuation. Les définitions et les approches ne manquent pas. Pour É. Durkheim [1982, (2005)] par exemple, la famille fait référence à une institution et implique l'intervention de l'État. Pour lui, la famille est de moins en moins une affaire privée et de plus en plus l'objet d'action voire d'intervention de l'État. De plus, si la famille est déterminée par l'intervention de l'État, É. Durkheim soutient aussi que la famille

conjugale est une contraction de la famille paternelle : « La famille conjugale ne comprend plus que le mari, la femme, les enfants mineurs et célibataires » (Durkheim, 2005 [1982], p. 8). En d'autres termes, on retrouve dans la famille conjugale le couple et les enfants mineurs et célibataires. Chez un auteur comme P. Bourdieu (1993) la famille est abordée toujours dans le même sens, même si ce dernier a le mérite d'introduire la notion de reproduction sociale. Pour lui, la famille est « un ensemble d'individus apparentés liés entre eux soit par l'alliance (le mariage), soit par la filiation, soit plus exceptionnellement, par l'adoption (parenté), et vivant sous un même toit » (Bourdieu, 1993, p. 32). Notons que dans cette définition, les notions de filiation, de parenté et l'expression « sous un même toit » font état de la conception de Bourdieu sur la famille. Ces deux approches, notamment celle de É. Durkheim [1982 (2005)], ont largement contribué à saisir ce qu'on appelle la famille contemporaine. Dans le contexte actuel, plusieurs auteurs soulignent le fait que nous assistons aujourd'hui à une reconfiguration des liens matrimoniaux et/ou conjugaux (de Singly, 2007 ; Déchaux, 2007 ; Kaufmann, 1993). Ce constat du déclin de l'ordre familial et conjugal traditionnel (Déchaux, 2007) notamment dans les pays occidentaux est saisissant. Plusieurs éléments d'explications ont émergé pour rendre compte de ces changements sociétaux, les (r)évolutions biomédicales, la législation de l'homosexualité, la migration, en sont quelques exemples. La famille et le couple d'hier ne sont plus, mais repensés dans les mouvances sociales. Pour J.-H. Déchaux (2007),

« Le couple se résume de moins en moins à endosser des rôles prédéfinis et à se conformer à une tradition. Le fondement du couple contemporain n'est plus le rôle et sa contrainte externe — qui fournissaient à Durkheim une parfaite illustration de sa théorie du fait social —, mais la relation interpersonnelle [de Singly, 1993]. Dans cette famille "relationnelle", les rôles de chacun plutôt que donnés, a priori, sont constamment négociés et révisés au gré des relations interpersonnelles. » (Déchaux, 2007, p. 32-33)

S'appuyant sur les travaux de de Singly (1993), J.-H. Déchaux (2007) dresse donc un portrait de la famille contemporaine et du couple aux prismes d'une logique relationnelle. C'est-à-dire que le couple devient cet espace d'échange que les individus façonnent. Dans le même ordre d'idée, de Singly (2007) établit, quant à lui, trois caractéristiques pour parler de la famille moderne. Selon lui, la famille moderne est relationnelle et individualiste, mais aussi la famille moderne, comme le souligne également

J.-H. Déchaux (2007) est privée/publique<sup>69</sup>. D. Martuccelli (2006) quant à lui appréhende le couple à partir de la tension (l'épreuve) entre les obligations morales et les fidélités éthiques. Dans le lexique conceptuel de Martuccelli, les obligations morales sont inscrites dans l'ordre social et se révèlent au niveau concret par le devoir ou la dette que les membres se doivent envers eux. Tandis que, par ailleurs, la fidélité éthique renvoie à cet espace à soi, cette volonté de se réaliser et d'être soi-même (Martuccelli, 2006).

Nous avons tenté à travers les paragraphes précédents de passer d'une définition traditionnelle de la famille vers une définition plus contemporaine de celle-ci. Mais ce que nous devons retenir, et ce qui nous intéresse ici, c'est la famille dite nucléaire et que D. Fougeyrollas-Schwebel (2010) nous propose la définition suivante :

La famille nucléaire, réduite au couple parental et aux enfants, correspond au modèle requis par la société industrielle en tant qu'unité relativement isolée du reste de la parenté, fondée sur le mariage entre partenaires librement choisis. (Fougeyrollas-Schwebel, 2010, p. 125)

Il convient alors de préciser ce que nous entendons ici par couple, vu qu'il s'agit de l'un des éléments qui occupent une place prépondérante dans ce travail. Nous devons l'assumer, proposer une définition opérationnelle du couple n'est pas sans embuche. C'est d'ailleurs ce qui résulte de la lecture du chapitre III- *les nouveaux couples* de l'ouvrage *Sociologie du couple* de Jean-Claude Kauffman (1993). En fait, la démonstration faite par l'auteur repose sur le fait que la structure du couple a profondément changé depuis les années 60. Plusieurs éléments en sont porteurs de ce changement, nous pouvons citer en autres, le fait que la cohabitation ou que le mariage ne sont plus des critères qui définissent le couple. Selon J.-C. Kauffman (1993) le couple devient insaisissable. D'autant plus souligne-t-il, il existe parallèlement une pluralité de manières de former le couple. En se

---

<sup>69</sup> - La lecture de la famille contemporaine comme étant un espace privée / publique découle de la conception de la famille conjugale de Durkheim. Nous retrouvons l'explication de ce paradoxe à travers les écrits de Singly (2007) est remarquable à juste titre. Pour lui, il est vrai que la dimension domestique revêt du côté privé de la famille. En ce sens, la conquête de l'autonomie familiale, de l'intimité, des enfants résultent de la dimension privée. Mais parallèlement, à ce projet domestique, il y a un contrôle exercé par les pouvoirs publics et donc de l'État à cet espace privée. L'État parvient néanmoins à exercer un pouvoir coercitif par les entremises des organes ministériels (ministère de la famille), par exemple la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) au Québec, ou à travers les codes et d'autres instruments légaux. Cette intervention de l'État consiste ce qu'on appelle la dimension publique de la famille.

référant encore une fois à Martucceli, on peut retrouver néanmoins des repères pour définir le couple. Il le conceptualise comme suit :

« Le couple est un mélange de choses disparates : d'intérêts, de sexualité bien sûr, de paroles et de complicités, de temps passé ensemble, de pensées et d'absences, de la consolidation de cet insaisissable espace qu'est désormais l'intimité. » (Martuccelli, 2006, p. 186)

Dans sa définition du couple à caractères énumérative, l'intimité occupe une grande place à côté de la sexualité et de la communication. Nous nous sommes donc posé la question si c'est à travers ces trois dimensions que le couple se joue-t-il ? Par ailleurs, dans un autre texte de J.-C. Kauffman, *La trame conjugale. L'analyse du couple par le linge* (1992), la place de l'intimité également comme une piste pour appréhender le couple. La mise ensemble du linge selon ce dernier structure d'une certaine manière l'ordre ménager domestique et conjugale. Ne nous perdons pas dans ce débat ! Revenons à présent sur comment pourrait-on définir le couple. À cet effet, c'est à travers l'exposé de G. Neyrand (2016) que nous retrouvons la définition suivante du couple :

Le couple est conçu comme une unité symbiotique, unissant de façon fusionnelle deux individus différents et complémentaires, ayant chacun des fonctions qui leur sont propres (Neyrand et al., 2013) et des spécialisations particulières : le foyer, l'éducation, la tendresse, d'un côté ; le travail, l'espace public, l'autorité, de l'autre... (Neyrand, 2016, p. 3)

De cette définition, G. Neyrand (2016) parvient à démontrer néanmoins que même si la modernité a bouleversé la mise en couple, il reste que le couple moderne parvient à préserver quelques traits qui assurent sa pérennité. De ce fait, l'auteur catégorise ces traits en trois fonctions :

Une fonction expressive, de confortation narcissique, qui trouve dans le partenaire la base pour une réalisation de soi dans l'autre à travers l'affect et une communication nouvelle ; une fonction refuge, qui s'appuie sur les investissements archaïques transposés pour permettre de se ressourcer face aux agressions de la vie sociale ; et une fonction normative de construction référentielle commune, sur la base de mise en commun des expériences, et pouvant aller jusqu'à l'énoncé d'injonctions susceptibles de heurter l'aspiration individualiste à l'autonomie, comme celle d'exclusivité sexuelle portée par son noyau fusionnel. (Neyrand, 2016, p. 5-6)

En résumé, le couple est une union formée de deux individus, qui peut prendre plusieurs formes selon l'orientation sexuelle (homosexuels, hétérosexuels.) ou selon le type (mariés, union libre, ouvert,...). Dans ce travail, comme nous l'avons à maintes reprises précisé, nous nous référons au couple hétérosexuel. De plus, il ressort qu'à travers les différents éléments évoqués tant sur la famille et sur le couple, la dimension relationnelle

est omniprésente et il y a ce désir de cet « espace commun » qui se dessine en évoquant le couple et la famille. C'est cet élément que nous tenterons d'aborder dans cette section, à savoir comment est forgée cette mise en commun. Pour l'aborder, nous verrons premièrement comment les individus formant le couple déclinent leur identité conjugale soit *la mise en scène* (Goffman, 1973) du couple. Et deuxièmement, vu que nous sommes dans un contexte précis de mobilité, nous aborderons la question de la prise de décision de migrer.

### 5.1.1. Un couple à double vitesse : des hommes heureux et des « femmes compréhensives »<sup>70</sup>

Nul besoin de le rappeler, les points de vue masculins sont dominants dans ce portrait en raison des contraintes de terrain largement expliquées dans tout le corps de ce travail. Pour le besoin de l'analyse, nous présenterons en premier lieu les discours des hommes qui ont participé tous seuls à l'étude. Et en second lieu, les discours des couples. Les discours rapportés ici sont des réponses à notre question : comment décririez-vous votre couple ? Il va de soi que le contraste entre les points de vue des hommes et des femmes sur le couple est frappant. Sur le plan lexical, comme nous le verrons plus loin, le mot « compréhensif » largement utilisé par les hommes retenait notre attention. Et, sur la cohérence interne du discours, les femmes proposaient un discours plus englobant de leur réalité de couple.

#### ▪ *Les répondants masculins seuls*

Commençons d'abord par *Antoine*, dans sa réponse, il évoque d'abord ses enfants, ses deux filles. Puis, parlant de sa conjointe, il précise que c'est une conjointe très compréhensive qui le soutient au niveau financier.

« Oui, on a huit (8) ans. Oui, je suis marié depuis huit (8) ans. J'ai deux fillettes qui me comblent de joie. Parfois, quand je passe un mauvais moment à l'université, et que je rentre à la maison pour les

---

<sup>70</sup> - Cet intertitre relève du discours que nous avons recueillis auprès des participant-e-s. Parlant de leurs conjointes, tous les hommes s'accordaient à dire que leurs femmes étaient compréhensives.

rejoindre, ça change le cours de ma journée. Euh... ma famille, heureusement pour moi j'ai une conjointe très compréhensive, qui fait que si je me rends sur le campus pour mes activités académiques. De son côté, elle, elle se rend au travail, ce qui me rend moins inquiet financièrement ». Antoine

Les termes, compromis, harmonies, complémentarités sont utilisés par *Joël*, pour décrire son couple. Le discours de Joël reflète aussi la filiation comme un élément important dans la stabilité du couple.

« Oui, malgré toutes les différences, on est en harmonie, on s'entend, on fait aussi des compromis, car en grandissant on devient plus mature, on apprend plus, ce qu'on appelle aussi la complémentarité. On apprend comment on est censé mettre les choses ensemble pour résoudre une série de problèmes et voir à quel point nous sommes fonctionnels, vous pouvez voir ce qui est important, et nous avons également deux (2) enfants que nous essayons d'éduquer ». Joël

*Gérald* tout en avançant des éloges sur sa femme, en la décrivant comme une femme merveilleuse, se réfère néanmoins au même champ lexical qu'*Antoine* pour décrire son couple et parler de l'appui et du support de sa conjointe, en ajoutant par ailleurs la *communication comme un élément fédérateur et décisif* (Martuccelli, 2006, p. 187) de son couple.

« Ma femme et moi, on est ensemble depuis huit (8) ans. Mais, on est marié, il y a à peine trois (3) ans. C'est une femme merveilleuse, compréhensive, prête à tout pour supporter son mari. La même chose pour moi. En fait, avec la communication, tout devient possible. Je dirai donc : communication, compréhension, respect de ses engagements. » Gérald

Tout comme les autres étudiants, *Steeve* emboîte les mêmes pas. Il se réfère aux sacrifices de sa conjointe, mais mentionne également le caractère non conflictuel de son couple.

« Tout va bien, jusqu'à maintenant. Ma femme s'est toujours consentie à d'énormes sacrifices pour notre couple. Je ne saurais dire que c'est un couple conflictuel ». Steeve

- *Les couples*

Ce qui diffère au niveau du discours des couples participants, c'est la *présentation de soi* (Goffman, 1973) autrement dit, la présentation du couple par les femmes participantes. Il y a une attention particulière accordée par les femmes à la périodisation et à la nature de la vie du couple. Le rôle du conjoint comme élément révélateur dans le discours des étudiants est quasi absent dans les propos des conjointes comme nous le verrons dans les propos de *Myriam* et de *Betty*.

Répondant à la même question, *Myriam* évoque quant à elle, la durée du couple, leur statut matrimonial et la nature de la relation qu'elle entretient avec son conjoint.

« À dire vrai, cela fait longtemps que nous sommes ensemble, nous sommes mariés, et nous avons huit (8) ans de mariage. On peut dire qu'on est presque comme des frères et sœurs (rires). Car même quand il y a des petites chicanes entre nous, ça ne nous affecte pas tellement parce qu'aucun couple n'est parfait, on ne laisse pas les chicanes affecter notre relation ». *Myriam*

*Franck* a eu les mêmes réflexes que les autres étudiants. Son couple, c'est le support familial de sa conjointe qui participe activement dans les projets.

« Si je devais mettre une caractéristique !... C'est dur ! Tu sais, que c'est dur ! Que dire, que dire, c'était possible de se retrouver avec une personne qui ne te comprends pas, mais dans un sens ma femme elle-même, elle prend part plus ou moins activement dans des séries de projets que j'entreprends ». *Franck*

*Betty*, dans sa narration dégage une réflexivité du couple. Elle met en scène la trajectoire du couple, par les différents moments qui ont marqué et qui continuent de marquer sa relation. La périodisation de *Betty* est magistrale en termes de représentation et renvoie à ce que J-C Kaufmann (1993) appelle le *cycle conjugal*. Alors, au sujet de son couple *Betty* précise :

« Je peux dire qu'il y a plusieurs moments. Entre 2008-2010, c'est une période où nous étions plus jeunes et que nous venions de nous rencontrer. On était chacun chez soi, puis vu qu'on se rapprochait beaucoup, nous étions dans une large mesure presque cohabiter ensemble. Ce n'était pas comme si on vivait ensemble totalement, mais on pouvait passer des nuits et des journées entières et on retournait chacun chez soi après. Ce n'était pas encore la phase où nous avons un budget en commun.

Chacun gérait son argent de son côté ! Je ne sais pas si c'était un problème, mais nous n'en étions pas à ce stade. Ensuite, quand il y a eu le séisme en 2010, cette situation a remis beaucoup de choses en question, car ma maison n'avait pas été détruite, mais elle s'était fissurée, donc nous avons dû faire une cohabitation. Les dépenses nous sont tombées dessus sans de réelles planifications. Et, il y a eu un troisième moment (2010- 2014), qui est le moment de la séparation où il est parti étudier. Après je peux vous dire qu'il y a un autre moment, 2014-2017, il faisait face à de beaucoup de difficultés. Quand il est retourné en Haïti après ses études, il faisait face à d'énormes difficultés pour intégrer le marché du travail ». Betty

En s'intéressant au témoignage de *Roland* ci-dessous, on s'aperçoit comment il parvient à confirmer dans sa narration certains stéréotypes de genre.

« Euh, les hommes ne se rappellent pas généralement de ces choses, mais je crois que nous sommes en couple depuis 2009, il se pourrait que, mais ça soit plus tôt aussi, mais je crois que c'est entre 2008 et 2009. Ouais, ouais c'est au moins 10 ans !

Ouais, c'est assez positif. En tout cas, je peux dire que c'est très positif parce que nous sommes deux personnes autonomes... » Roland

Partant du témoignage de *Roland*, nous pouvons dire qu'en général, dans le discours ordinaire, c'est largement répandu que les hommes sont réputés pour oublier les dates d'anniversaire ou qu'ils ont besoin d'une liste quand ils font l'épicerie<sup>71</sup>, ce sont donc des stéréotypes de genre. L'importance de mettre l'emphase ici sur cet élément à ce niveau dans le travail, c'est parce que les stéréotypes de genre quoique minime et quelques fois isolé, ils sont dans omniprésents dans le cadre de l'interaction à l'intérieur du couple. C'est d'ailleurs à juste titre que J.-C. Kauffman (1992) démontrait en parlant du linge, que même si les petits gestes émanant de rôles sexuels n'ont pas un total pouvoir structurant, mais ils

---

<sup>71</sup> - Dans l'imaginaire social et culturel, ces éléments renvoient à des *stéréotypes de genre* qui font partie de l'ensemble des stéréotypes sociaux et qui « consistent en des généralisations qui gommant les différences individuelles entre les personnes appartenant à un groupe, ce qui mène souvent à des interprétations erronées de la réalité (Lyons et Kashima, 2001 ; McGarty, 1999) cité par (Plante et al., 2010, p. 391). Ainsi, l'appellation *stéréotypes sexuels, de sexe, stéréotypes de rôles sociaux de sexe* (Bouchard et St-Amant, 1996 ; Dalcourt, 1996 ; Deslandes et Lafortune, 2001) ou *stéréotypes de genre* (Chatard, 2004 ; Gollac et Volkoff, 2002 ; Guimond et Roussel, 2002), sont utilisés pour évoquer des stéréotypes sociaux concernant les garçons et les filles. (Plante et al., 2010, p. 391).

sont néanmoins porteurs des idées, des cadres de pouvoirs et des interactions dans le foyer conjugal.

Cela dit, les stéréotypes sexuels rentrent également dans le cadre des rôles sexuels. Et dans la culture populaire, on peut retrouver plusieurs exemples, qui viennent souvent renforcer ces stéréotypes de genre sur les hommes et qui participent au renforcement la distinction entre les genres<sup>72</sup>. Ramené sur le terrain de l'analyse sociologique, ces stéréotypes de genre sont analysés tout aussi sous l'angle de performance de genre qui est « le fait d'agir, de répéter certaines pratiques qui finit par créer le genre (Maillé, 2012, p. 89). C'est cette performance de genre que nous avons repéré ici dans le discours de *Roland*, quand il associe le rappel des dates de mise en couple à une fonction féminine en disant que les hommes ne se rappellent pas généralement ces choses... ». Il en résulte par ailleurs, qu'au-delà des stéréotypes sexuels qui justement en sont les assises du discours de *Roland* qu'il y a comme nous le verront dans l'extrait suivant tiré de l'ouvrage de J.-C. Kauffman (1993) que certains rôles dans les couples sont associés à tort ou à travers aux femmes. C'est en traitant des éléments comme la mise en couple et le choix du conjoint que J.-C. Kauffman (1993) affirmait ceci :

Le lien entre choix et amour se vérifie également en comparant hommes et femmes. Les femmes vivent le sentiment nettement plus que les hommes. Il est même possible de dire que l'amour est « le mode féminin d'engagement matrimonial ». Or, les femmes ont, beaucoup plus que les hommes, à gagner ou à perdre socialement du mariage. Il est donc logique qu'elles soient davantage observatrices de détails « interprétés comme les indices de propriétés psychologiques, morales et en définitive sociales » et réfléchies dans leur choix. Elles sont à la fois plus amoureuses et plus calculatrices, plus amoureuses justement pour se cacher qu'elles sont plus calculatrices. (Kauffmann, 1993, p. 39)

Il paraît que c'est une donnée que les femmes soient plus aguerries et observatrices de détails, comme par exemple les anniversaires et la date d'entrée en couple. De plus, la notion de performance de genre comme discuté dans les précédentes lignes peut être aussi analysée en lien avec la notion de *dissymétrie fonctionnelle de rôle de sexe* évoqué par T. Parsons (1955) cité par (Fougeyrollas-Schwebel, 2010). Il s'agit d'une forme de

---

<sup>72</sup> - « Le « genre » se décrit comme une catégorie d'analyse désormais ontologiquement dégradé comme « apparence », simple tendance stylistique (masculinité ou féminité), « sexe social » ou même « sexe choisi », parfois décrit dans un lexique ambigu de l'artificialité, de la représentation théâtrale (« performance ») et du déguisement (« drag ») ou, encore plus fréquemment, comme quelque chose que l'on « a » plutôt que quelque chose que l'on « est », une propriété plutôt qu'une identité. » (Chauvin, 2005, p. 124)

distribution de rôle de sexe. Il y a d'un côté le *rôle expressif* (socioaffectif) attribué aux femmes au sein de la famille, qui désigne « la fonction d'intégration et de maintien des valeurs. » (Fougeyrollas-Schwebel, 2010, p. 126). Et d'un autre côté, le *rôle instrumental* dont assurent les hommes et qui désignent « les fonctions de poursuite des buts et d'adaptation. Il assure les relations entre la famille et le reste de la société » (Fougeyrollas-Schwebel, 2010, p. 126). Ce n'est peut être pas trop de l'affirmer, mais il y a cette trace de découpage des rôles dans la manière que *Roland* présente son couple. Ce qui par ailleurs donne des pistes à considérer son couple plus du point de vue (au niveau de l'engagement) féminin.

Le discours de *Roland*, comme nous l'avons vu témoigne donc de ce construit social qui est le genre. En revenant par ailleurs, sur les autres témoignages présentés dans cette section, notamment ceux des étudiants. Nous verrons aussi que le terme « compréhensif » utilisé par les hommes pour parler de leur femme et de leur couple s'inscrit aussi dans cette dissymétrie fonctionnelle entre les sexes. Vu sur le plan socioculturel, ce qualificatif « compréhensif » renvoie à la figure de, « fanm potò mitan <sup>73</sup> » (Lamour, 2019) pour parler des femmes haïtiennes, ou antillaises et caribéennes. En fait, la figure de la femme « potò mitan » comme le souligne S. Lamour (2019) est construite comme :

« Une technologie de conduite des femmes haïtiennes et s'appuie sur trois composantes favorisant l'autonomie contrôlée des femmes : un substrat technique (la marchande ; une organisation familiale spécifique, la femme responsable de ses enfants qui n'est pas en union ou qui évolue dans une famille de type monoparentale) ; et une philosophie gestionnaire du sacrifice de soi pour les autres (« À part nous, personne ne peut faire ce que nous faisons », « C'est notre tâche en tant que femmes » – « se travay nou kom fanm »). (Lamour, 2019, p. 20)

Cette conceptualisation de « fanm potò mitan » est à l'œuvre dans les discours d'*Antoine*, de *Gérald*, et de *Steve*, quand ils présentent leurs conjointes sous les traits d'une personne « compréhensive ». Cette « compréhension » s'explique, entre autres, par les supports ou la dimension sacrificielle de ces femmes. *Steve* était sans équivoque dans ses propos : sa femme a consenti d'énormes sacrifices pour le couple. C'est le même son de cloche, pour *Gérald*, sa femme, dit-il est prête à tout pour supporter son mari. *Antoine*,

---

<sup>73</sup> - Le « potò mitan » renvoie dans l'imaginaire social et religieux haïtien au poteau central dans un temple vodou (religion traditionnelle). Il désigne également dans le langage courant au pilier familial. Voir aussi à ce sujet l'article de Lefaucheur, N. (2017). Les mères, piliers du foyer. *L'école des parents*, 623(2), 58-60. <https://doi-org.proxy.bib.uottawa.ca/10.3917/epar.623.0058>

également avoue qu'il se sent moins inquiet financièrement parce que sa femme travaille et que lui, comme nous le verrons dans les prochaines sections, il peut se concentrer pleinement sur ses études.

Parallèlement aux hommes étudiants, les femmes conjointes comme nous l'avons vu dans le cas de *Betty* et de *Myriam*, performent leur discours sur le couple de manière différente. Il ressortait aussi dans leurs témoignages *le cycle conjugal* comme un élément central. Pour appréhender la notion de *cycle conjugal*, nous dit, J.-C. Kaufman (1993), il faut le mettre en relation avec une autre notion, *le cycle de vie*. Ainsi, selon lui, même si les deux, à savoir cycle de vie et cycle conjugal, se rejoignent dans leur développement. J.-C. Kaufman (1993) précise par ailleurs qu'il faut néanmoins établir une différence entre les deux. Ainsi, « le cycle conjugal s'inscrit dans le cycle de vie et commence souvent à la jeunesse » (Kaufmann, 1993, p. 71). Et, le cycle de vie renvoie à un « processus dans lequel les ressources sont converties en rôles » (Kaufmann, 1993, p. 69). Ainsi au sujet du cycle de vie et du cycle conjugal, J.-C. Kaufman (1993) continue pour dire que « les deux sont également caractérisés par la définition progressive de normes et de rôles (Kaufmann, 1993, p. 71) ». La grille analytique reposant sur la notion de *cycle conjugal* prend donc toute son importance parce qu'elle permet de faire référence aux trois temps qui constituent la vie du couple, c'est-à-dire *le temps de découverte*, *le temps de l'ambiguïté* et *le temps du confort* (Kaufmann, 1993). Et pour revenir aux discours des femmes conjointes, notamment celui de *Betty*, cette ossature du temps et du couple est très marquée, et ce, année par année et évènement par évènement (de **2008-2010** - les va-et-vient ; **2010-2014** la cohabitation ; et de **2014-2017**-les dépenses en commun). Cette biographie conjugale racontée par *Betty* permet de voir la naissance du couple, les phases de transitions jusqu'à la stabilité du couple.

Abordant dans le même sens, mais sans toutefois rentrer dans les détails sur la périodisation de la vie de son couple, *Myriam* parvient quand même à évoquer à la fois la durée du couple et leur temps de mariage. Cette distinction est importante parce que comme analysé par J.-C. Kaufman (1993) « le mariage (ou le refus du mariage) constitue donc un bon indicateur, qui révèle des positions différentes dans l'espace social et culturel » (Kaufmann, 1993, p. 52). En effet, sur le point de vue culturel même si le mariage est la forme d'union la moins répandue en Haïti (Bouchereau, 2017 ; de Ronceray, 1979), il reste

que dans la doxa ; les couples mariés bénéficient d'un certain prestige et que le rituel de mariage définit par ailleurs *l'identité du couple* (Déchaux, 2007). C'est un marqueur distinctif pour les femmes mariées dans la société haïtienne. Par cette distinction, elles prennent donc distance par rapport aux femmes qui sont en couples, mais qui sont *placés* ([voir section 2.3.1](#)). De nombreux couples aiment mettre en avant ce trait distinctif pour se dissocier des *couples placés*, dont une bonne frange de la population considérée comme non totalement accomplie. Le mariage détient une valeur symbolique dans la société haïtienne même si le placage demeure une des formes d'union les plus courantes (de Ronceray, 1979). Il y a donc à travers le discours de *Myriam*, cette mise en scène de son couple et qui reflète tout le côté prestigieux de son couple, parce qu'étant un couple marié.

Enfin, il faut encore se placer dans le contexte socioculturel haïtien pour comprendre l'étiquette de « frères et sœurs », dont *Myriam* appose à son couple. La famille a une dimension organique en Haïti<sup>74</sup>. Parler de sa relation en termes de frères et sœurs, c'est l'une des formes qu'utilisent certains membres de la population haïtienne pour rendre compte du degré de fusion de leur relation. C'est aussi un marqueur de solidité du couple. Certes, il nous manque certaines données ethnographiques pour affirmer avec virulence que nous en présence d'un couple fusionnel. Mais, tout porte à croire en fonction de ces indicateurs que nous analysons ici que le couple s'apparente à cette typologie. Surtout que par ailleurs, *Myriam* a vécu une grande partie de sa vie conjugale en tant que femme au foyer ([voir section 4.1.2.](#)) qui est un des critères des relations fusionnelles selon I. Théry (2000) cité par (Neyrand, 2016).

---

<sup>74</sup> - Nous n'affirmons pas ici que le cas d'Haïti est exceptionnel et singulier. Nous voulons simplement attirer l'attention sur le fait que le système d'organisation sociale de la famille haïtienne repose jusqu'à ce jour sur deux caractéristiques fondamentales comme nous le rappelle de Ronceray (1979) : « [...] l'importance de la maisonnée comme principale unité fonctionnelle de la famille, la matrifocalité des foyers c'est-à-dire la présence *sine qua non* d'une ou plusieurs cellules matri-nucléaires avec de larges possibilités d'arrangements polygames. » (de Ronceray, 1979, p. 32). Contrairement aux familles occidentales actuelles, les cellules matri-nucléaires demeure toujours. On y retrouve frère, sœur, cousin, cousine, tante, oncle beau-frère, belle-mère, etc.. sous un même toit. Les rapports au sein de la famille (entre frères et sœurs, cousins et cousines, etc.) deviennent plus fusionnels.

En somme, comme le fait remarquer J.-C. Kaufman (1993), il n'est pas évident de dégager une typologie englobante des couples parce que les dynamiques sont différentes d'un couple à un autre. Et surtout parce que :

« Chaque histoire du couple est toujours une histoire particulière, une adaptation qui s'écarte, plus ou moins et d'une façon spécifique, de la moyenne observable. L'analyse peut privilégier les comparaisons entre groupes et comportements différents ou au contraire la mise en évidence du processus central... » (Kaufmann, 1993, p. 83).

Néanmoins, si nous suivons les prescrits de J.-C. Kaufman (1993) tel que présenté ici, nous pouvons affirmer que selon ce qui ressort de l'analyse des témoignages il résulte que les couples sont effectivement partagés par cette tension entre fidélités éthiques et obligations morales que nous propose D. Martuccelli (2006).

### **5.1.2. La prise de décision de migrer dans le couple :**

Nous avons déjà exploré dans les sections [4.1.1](#) et [4.1.2.](#); la formation du projet de mobilité qui s'est révélée être le résultat d'un rapport asymétrique (Tahon, 2003) entre les étudiants et les conjointes tant que le projet de mobilité des conjointes s'inscrit dans le projet de mobilité pour études des étudiants.

L'objectif de cette section est donc de mettre en lumière ce rapport asymétrique (Tahon, 2003) au niveau du couple en nous attardant au moment de la prise de décision. Nous n'avons retenu que quelques extraits de discours de certains conjoints vu que nous avons précédemment effleuré cette question (page, chapitre, section). Sur ce, les avis sont unanimes, la décision de migrer repose sur un contrat entre les deux membres. Mais un contrat asymétrique au détriment des conjointes. Même si on ne retrouve pas dans les discours un tel lexique, il s'avère que les sens implicites décelés dans ces témoignages font état de ce contrat. Au sujet des sens implicites dans les discours, J.-M. Klinkenberg (1999) précise que « les sens implicites ne sont pas autonomes : ce sont des liens pragmatiques établis entre plusieurs significations, dont l'une au moins est dite explicite » (Klinkenberg, 1999, p. 64). Les significations qui sont par ailleurs établies dans les discours comme nous le verrons dans les différents témoignages épousent d'autres thèmes comme l'entente, ou l'accord ou la promesse d'une vie meilleure.

C'est d'abord avec *Antoine* que nous découvrons cette mise en œuvre de l'accord entre les conjoint-e-s en ce qui a trait à la décision d'entamer la migration pour études. À la question, *comment cette décision a-t-elle été prise dans le couple ? Antoine* nous répondait ceci :

Je lui ai proposé qu'après avoir bouclé les études, si nous appliquons pour la résidence... nous le ferons ! Mais si nous n'appliquons pas pour la résidence, je ferai une demande de permis d'études pour qu'elle puisse étudier et pour que moi je puisse aller travailler à mon tour avant de retourner en Haïti. Antoine

Q. Donc, ça sonne comme un accord entre vous, je pourrais dire ?

Antoine : Exactement, exactement. C'est un accord !

En relançant *Antoine* comme nous pouvons l'apprécier ici, nous avons voulu confirmer ce qu'il nous décrivait dans sa première réponse. Il était affirmatif, c'est un accord entre lui et sa conjointe qui est à l'origine de leur mobilité.

Le discours de *Gérald*, dénote comment cet accord résulte d'un consensus entre le projet d'étude et le projet de mobilité plus englobant en faisant référence à la position de sa conjointe :

Ma femme sait bien que je suis attaché aux études. Elle a compris aussi que c'était un moyen pour elle d'entrer légalement au Canada. Alors, ma décision ne constituait aucunement un problème. Ma décision était la bienvenue dans ma famille. Gérald

Les précisions qu'a apportées *Gérald* par la suite amènent plus d'éclairage sur la nature de l'entente avec sa conjointe en ce qui a trait au projet migratoire :

Certainement. Par contre, s'il ne s'agissait uniquement de moi, ce serait tout simplement un projet avec une visée éducative. Cependant, puisque je suis avec ma femme, elle a aussi son mot à dire. Son influence pèse. Gérald

*Franck* est le seul de nos participant-e-s à nous refaire vivre cette étape de négociation de ce contrat entre son épouse et lui. Il est parvenu à convaincre sa femme en lui démontrant comment elle peut en tirer profit de ce projet, parce qu'elle serait en mesure de travailler au Canada.

Eh bien, tu sais que c'est un projet, et pour que le projet puisse arriver à terme, tu sais que les choses sont... Avant même de venir ici, j'ai dit à ma femme que nous allions nous organiser, que nous

partons pour le Canada. Puis, elle m'a posé plein de questions comme : est-ce que j'allais être bénéficiaire d'une bourse d'études ? Comment j'allais faire pour entamer les processus pour le Canada qui sont extrêmement coûteux ? Je tentais de la convaincre et je lui ai répondu que nous allons nous battre, lorsque nous serions sur place. Mais, le doute était palpable. Et, elle ajouta : « ...tu es dans un pays où tu es légal, tu as ta carte de résidence, un emploi et tu veux tout lâcher pour aller t'installer dans un autre pays sous prétexte que tu vas obtenir une vie meilleure ? ». Alors les choses se sont un peu compliquées. Il y avait tous ces doutes. Mais je l'ai quand même rassurée. Je lui ai dit : « je vais faire une demande de permis de travail pour toi, tu pourras travailler pour couvrir quelques petits frais. Et... C'était comme ça, tout s'était passé... Franck

Tout comme dans le cas de *Franck*, la conjointe de *Steeve* n'était pas emballée par le projet. *Steeve* a dû également proposer en retour quelque chose pour parvenir à cette entente comme il nous le décrit ici :

C'était toujours difficile. Je vis avec ma femme depuis 2010 et la première fois où je partais pour mes premières études au Canada, elle venait tout juste d'accoucher. Mon départ a été très pénible pour elle. Au prime abord, elle n'était pas d'accord à ce que je parte. Je lui ai expliqué les raisons et les possibilités que peut générer la vie après les études. *Steeve*

L'idée de l'entente a été ouvertement formulé dans les témoignages de *Joël*. C'était pour lui un pari gagnant avec sa femme, selon ce qu'il décrit dans ces lignes :

En fait, nous avons trouvé une entente. Je lui ai dit : « tu trouveras de quoi pour te satisfaire et moi je trouverai également ». Et effectivement, c'est une personne qui aime le voyage, et quand elle est arrivée ici. Elle était satisfaite. *Joël*,

En faisant le lien avec les discours de Myriam et de Betty à la section 4.1.2., l'idée que le projet de mobilité est formé en dehors des aspirations des conjointes est renforcée par les témoignages dans cette section. La dimension qui n'a pas été encore explorée est celle de contrat. L'idée de contrat émane des témoignages que nous avons non seulement présentés dans cette partie du travail, mais, vient aussi de la philosophe politique de Carole Patman (1988). En fait, C. Patman (1988, 2016) avance l'idée de *contrat sexuel*, pour fournir une réinterprétation à partir d'un point de vue féministe, des travaux des théoriciens classiques comme Hobbes, Locke et Rousseau sur la notion de *contrat social* en démontrant que le

contrat dont parle ces théoriciens est bidimensionnel donc social, mais aussi sexuel. Pour elle, c'est le contrat sexuel qui justifiait le gouvernement des femmes par les hommes et qui appuie donc la structure patriarcale de l'état moderne (Pateman, 2016). Si cette notion est importante pour nous, c'est justement pour questionner ce type de contrat qui est à l'œuvre dans les rapports des étudiants et de leurs conjointes comme nous l'avons fait au début de la section. Aussi, comme nous l'avons aussi vu dans les discours, il n'y a qu'une des parties, dans ce cas les étudiants, qui définit les termes de l'échange et qui détermine aussi comment l'autre partie devrait agir pour remplir sa part du contrat. C'est en ce sens que C. Patman (1988) souligne d'ailleurs ceci :

The new relationship is structured through time by a permanent exchange between the two parties, the exchange of obedience for protection. The peculiarity of this exchange is that one party to the contract, who provides protection has the right to determine how the other party will act to fulfill their side of the exchange. (Patman, 1988, p. 58-59)

Nous avons vu l'actualisation des propos de C. Patman (1988) dans les différents témoignages que nous avons présentés. Dès le départ, dans les différents cas que nous avons analysé, le choix d'entamer les études au Canada revenait aux hommes malgré les réticences des conjointes dans certains cas. Ils ont su défendre leur projet en promettant à leur conjointe une meilleure vie. Toujours selon C. Patman (1988), « le contrat crée une relation de subordination » (Pateman, 1988, p. 59). Cette subordination est par ailleurs actée dans la guerre des espaces où l'homme arrive à gagner à la fois dans l'espace privé (dans la prise de décision) et dans l'espace public en fréquentant un milieu beaucoup plus valorisant ([voir section 4.2.](#)) et fait état donc d'une asymétrie sociale. C'est-à-dire pour reprendre ce que M.-B. Tahon (2003) qui « rend compte de la présence décalée des sexes sociaux tant quantitativement que qualitativement dans les instances de décision (politiques, administratives, religieuses, culturelles, etc.) » (Tahon, 2003, p. 57).

Enfin, en analysant la prise de décision de migration dans le couple, nous apercevons qu'effectivement l'avantage penche plus du côté des hommes étudiants que les conjointes vu que ce sont les hommes qui choisissent le milieu académique et universitaire plus privilégié. Mais les conjointes demeurent aussi des actrices conscientes de leurs situations et manifestement de leur intérêt dans ce projet de mobilité, comme nous le verrons dans les prochaines sections.

### 5.1.3. Le regard sur le statut migratoire des conjointes par les étudiants : une analyse par le « système »

S'il y a une vérité, c'est que la vérité du monde social est un enjeu de luttes : parce que le monde social est, pour une part, représentation et volonté ; parce que la représentation que les groupes se font d'eux-mêmes et des autres groupes contribue pour une part importante à faire ce que sont les groupes et ce qu'ils font. La représentation du monde social n'est pas un donné ou, ce qui revient au même, un enregistrement, un reflet, mais le produit d'innombrables actions de construction qui sont toujours déjà faites et toujours à refaire. Elle est déposée dans les mots communs, termes performatifs qui font le sens du monde social autant qu'ils l'enregistrent, mots d'ordre qui contribuent à produire l'ordre social en informant la pensée de ce monde et en produisant les groupes qu'ils désignent et qu'ils mobilisent. (Bourdieu, 1977, p. 2)

Réfléchir sur la représentation sociale et sur le regard des autres est une activité éminemment située comme le suggère ici le sociologue Pierre Bourdieu (1977). Doublement située parce qu'elle s'inscrit dans un univers discursif et reflète du même coup, l'univers social de l'énonciateur, mais aussi performatif parce qu'elle réalise un système de référence qui participe à saisir la nature de l'interaction sociale qui est en œuvre. Ainsi, en invitant les étudiants à réfléchir sur le statut migratoire des conjointes, ils nous renseignent à la fois sur leur situation migratoire, mais aussi, ils nous informent également sur le lien entre ces deux statuts (c'est-à-dire leurs propres statuts). Le témoignage de *Steve* qui suit, témoigne de cette complexité et révèle un rapport mi-privilegié en ce qui concerne les étudiants et les personnes exploitées dans le cas des conjointes.

Q. Quel est votre regard sur le statut légal dont bénéficie votre femme ici au Canada ?  
R. Le système a tout bien calculé ! Ta femme peut bénéficier du statut de travailleurs dans le but de te soutenir dans tes études. C'est comme ne plus être considéré tel un être humain avec tes propres désirs. Pourtant, elle aussi aspire à faire des études. Mais comme travailleurs (euse), le statut te confine dans un rôle de vendre des heures de travail. Ce qui peut causer des situations de tension au sein même de la famille. Récemment, je parlais à ma femme de mon envie d'entamer des études doctorales et elle, elle m'a dit qu'elle voulait étudier également. Il nous faut donc trouver une concession. Imagine-toi que j'allais la devancer sur deux niveaux alors qu'elle avait déjà accepté de se sacrifier pour ma maîtrise. Maintenant, lui demander de doubler son sacrifice, c'est comme sans

vouloir répéter le mot, la prendre pour une « esclave » qui travaille pour m'aider uniquement à avancer. En dehors de toutes les dimensions cyniques, cela représente une limite pour la personne en question. En m'aidant, elle devait pouvoir s'aider aussi. Elle est avant tout une personne humaine.

Steeve

Q. Votre femme n'avait eu aucune idée de cette réalité avant sa venue ici au Canada ?

R. Non. Avant c'était l'idéalité. Quand on regarde une société de l'extérieur ou que celle-ci t'invite à la regarder, on n'a du tout pas le même regard. On ne le fait pas avec la même conscience. Quand cette société te dit que tu vas venir travailler, tu ne te demandes pas de quel type de travail s'agirait-il. Une fois sur place, tu te rends compte qu'il y a justement certains endroits où tu ne pourras pas travailler et d'autres oui. Elle va travailler au salaire minimum. C'est fou quoi. Steeve

Plusieurs éléments sont frappants dans les témoignages de *Steeve*. Mais la portée du discours de *Steeve* réside dans son analyse systémique sur l'attribution et le fonctionnement des statuts d'immigration. D'entrée de jeu, il postule que l'organisation asymétrique entre son statut et celle de sa conjointe résulte du système. *Le système a tout bien calculé !* nous dit-il. Il demeure évident que la notion du système est un concept polysémique et est souvent employée dans des champs et des contextes forts différents. Retenons cependant que le système dont nous parle ici *Steeve* renvoie aux systèmes d'organisation dont nous parle M. Crozier et E. Friedberg (1977) c'est-à-dire :

« Un ensemble dont toutes les parties sont interdépendantes, qui possède donc un minimum de structuration, ce qui le distingue du simple agrégat, et qui dispose, en même temps de mécanisme qui maintient cette structuration et qu'on appellera de mécanismes de régulation. » (Crozier & Friedberg, 1977, p. 243).

Le système auquel *Steeve* fait référence ici renvoie à l'administration publique représentée dans ce contexte par l'immigration canadienne soit le ministère de l'Immigration et de la Citoyenneté. Nous avons fait un exposé à la *section 1.1.* du cadre juridique du système canadien en matière de l'immigration. Nous avons passé en revue les moments clés en termes de changements en ce qui concerne la migration pour étude. Il y a dans les propos de *Steeve*, recueillis ici, cette focalisation interne, ou cette méta-analyse qui permet d'apprécier le poids du système dans la régulation de sa vie de couple et de famille. *Steeve* évoque la figure de « l'esclave » pour parler des conditions de sa femme. Malheureusement, comme il le mentionne sa femme se heurte aux portes du système. Elle

n'a pas accès à un espace d'enseignement en raison de son statut. Elle n'est que réduite à sa force de production et délimitée dans le champ spécifique du travail et ne jouit d'aucun privilège. Tandis que d'autres femmes sont totalement libres de leurs conditions et de leurs mouvements. C'est d'ailleurs en ce sens que M. Crozier et E. Friedberg (1977) soulignent que « le système est une machine à la fois des exclus et des privilèges » (Crozier & Friedberg, 1977, p. 231).

Le système migratoire organise la vie de couple et le mode de répartition des privilèges à l'intérieur de *la maisonnée*<sup>75</sup> (Weber, 2013). Il participe également à construire ce rapport de pouvoir. Même si le pouvoir est perçu par les sociologues M. Crozier et E. Friedberg (1977) comme une relation d'échange, de négociation impliquant au moins deux acteurs. Ils mentionnent le fait que ce rapport de pouvoir peut devenir contraignant pour l'une des parties en présence (Crozier & Friedberg, 1977). Nous avons ressenti cette dimension coercitive dans le discours que Steeve nous a rapporté au sujet de sa conjointe quand il entamait une négociation pour poursuivre des études de doctorales.

Le regard des autres étudiants sur le statut migratoire de leurs conjointes est également convergent. *Antoine* de son côté évoque l'incapacité pour sa conjointe d'étudier en raison de son permis de travail.

Oui, bien ! À vrai dire, dès le départ, elle savait déjà qu'elle serait dans l'incapacité d'étudier avec son permis et qu'elle ne pourrait que travailler. Antoine

Abordant la même thématique, *Joël* fait d'abord référence au type de travail qu'occupe sa conjointe, mais souligne également le poids du statut de « travailleur » qui limite sa conjointe dans sa mobilité. Il souligne l'existence de contraintes qui empêche sa conjointe de suivre une formation.

Elle travaille dans une usine, ce qui est quand même intéressant c'est que malgré le fait qu'elle ne gagne pas beaucoup, mais son emploi est quand même stable. C'est ce qui nous permet de surfer un peu sur la situation en attendant qu'elle obtienne un emploi dans son domaine... Elle est obligée parce que c'est comme ça que les choses sont ici.

---

<sup>75</sup> - La maisonnée désigne un « groupe instable, unit des vivants entre eux avec un principe de fonctionnement solidaire à travers l'usage collectif des biens matériels » (Weber, 2013, p. 205)

Elle est un peu patiente, mais elle est obligée d'attendre parce que nous n'avons pas encore la résidence permanente. Elle avait envie de suivre une formation pour se mettre à niveau, et améliorer ses acquis en termes de compétences afin qu'elle puisse trouver un meilleur emploi. Mais elle est obligée d'attendre, tu sais, il y a des contraintes.

En résumé, si les hommes sont conscients que le statut migratoire de leur conjointe fait défaut par rapport aux contraintes du système. Il reste qu'il y a très peu de référence (sauf dans le cas de *Steeve*) dans leurs discours en termes de rapports de sexe, de pouvoirs et de privilèges. C'est donc l'objet de la prochaine section, c'est-à-dire, analyser les rapports de sexe et de pouvoirs qui sont à l'œuvre.

## **5.2. La dynamique conjugale dans la mobilité : entre recomposition ou persistance ?**

L'analyse qui verra le jour dans cette section se fera à partir de deux concepts clés : *l'économie domestique* et le *sexage*. Dans le premier cas, l'économie domestique renvoie à « l'allocation des ressources à l'intérieure d'une maisonnée » (Weber, 2013, p. 237). Et dans le second cas, la notion de sexage c'est-à-dire l'appropriation matérielle de la classe des femmes par la classe des hommes (Guillaumin, 1978, p. 22). Ces deux notions seront donc mobilisées dans cette section pour appréhender les rapports de sexes entre les étudiants et leurs conjointes dans le contexte de migration pour études.

### **5.2.1. Je me sens comme un accessoire !<sup>76</sup>**

*Je me sens comme un accessoire*, ce sont les mots utilisés par Betty pour parler de sa situation. Dans le langage courant et ordinaire, l'accessoire désigne ce « qui accompagne ou qui vient après ce qui est essentiel » (Cajolet-Laganière, et al., 2020) et s'oppose donc à ce qui est principal. Le reste du témoignage de Betty fait apparaître une articulation entre son sexe, son rapport au travail et sa classe. Elle précise ceci :

Tu sais que toutes les dépenses dépendent de toi, tout repose sur ton dos. Je suis mentalement épuisée. À cause de tout ce que je vis au boulot, je ne suis pas dans mon assiette, je ne m'intéresse

---

<sup>76</sup> - Propos recueillis auprès de Myriam, l'une des deux participantes à ce travail.

pas aux tâches que j'accomplis. [...] Les gens n'ont pas d'estime pour vous, les directeurs, les grands patrons et les directeurs, les vice-présidents ne connaissent même pas votre existence. Parfois je me sens transparente. Quand ils sont là, souvent je les laisse passer parce que j'ai l'impression que je suis tellement transparente à leurs yeux qu'ils pourraient me rentrer dedans. (Rires). C'est terrible. Je me souviens d'une fois où je parlais avec un monsieur, j'avais l'impression que ce n'était pas à moi qu'il parlait, le monsieur ne remarquait même pas que j'étais devant lui. Je me suis dit, dans mon pays je suis un chef, je passe des ordres aux gens, là maintenant le monsieur me parle et ne me voit même pas. Parfois on se dispute à cause de ça.

Il y en a tellement, parce que personnellement t'es le moteur du couple, parce qu'ici l'argent occupe beaucoup de place. Et puis quand tu viens, c'est toi qui travailles, qui es obligé de te démerder pour tout faire fonctionner. Lui, il est obligé d'aller étudier, il n'a pas trop d'options. C'est toi qui dois savoir quoi faire tant bien que mal. Tu n'as pas droit à l'erreur, dans le sens que tu ne peux pas perdre ton job, parce que si tu le perds, tu ne sais pas quand tu vas en trouver un autre, et ici il y a une période où tu peux trouver du travail, il y a des périodes où c'est plus facile que d'autres. Donc ce qui te fait stresser, tu es toujours stressée. Le stress c'est d'être toujours le plus efficace que possible sur le marché du travail, et puis voir comment tu peux faire plus. **Tout se résume à l'économie. Tu es presque effacée, t'as juste un statut, mais t'es comme un accessoire. T'es juste là pour la main-d'œuvre... mais c'est la personne qui apparaît. Ça demande beaucoup, mais tu te dis c'est une personne que tu aimes, avec qui tu partages quelque chose, donc tu fais un sacrifice.** Parfois j'ai envie de me décourager, mais après 10 ans de relation tu ne peux pas revenir en arrière. Betty

Évidemment, *Betty* affirme ce que jusqu'ici nous avons pressenti tout au long des analyses. Le poids économique et les ressources familiales lui incombent en tant que conjointe en raison de la régulation du système des permis (permis d'étude versus permis de travail). Ses deux premières phrases sont des définitions empiriques à ce que Monique Haicault (1984) appelle la charge mentale, c'est-à-dire l'imbrication des deux sphères, famille et travail. Notons aussi dans le discours de *Betty*, le passage dont elle nous parle de son effacement comme personne est intéressant dans la mesure où Betty campe un rapport de sexe, de classe et de race. Un rapport de classe parce qu'il s'agit d'un patron (un directeur); de sexe, parce qu'elle identifie le genre (c'est un monsieur !) et de race parce qu'à la fin de ce discours, *Betty* évoque que dans son pays, ce rapport aurait été différent. Et c'est justement à juste titre que E. Galerand & D. Kergoat (2014) soutiennent :

Ces rapports au travail sont toujours sexués, mais ils sont aussi classés et racisés. Si bien que les rapports de force susceptibles d'être construits sur ce terrain du travail et de l'exploitation

dépendent d'une dynamique complexe dans laquelle interviennent tous les rapports sociaux en tant que rapports de production. (Galerand & Kergoat, 2014, p. 55)

En dernier lieu, et pour revenir à la notion de sexage. L'énoncé « tout se résume à l'économie... » de *Betty* nous permet de constater que l'appropriation du travail salarié qui se joue dans son rapport avec son conjoint. Il s'agit à l'évidence d'un système d'exploitation ou d'appropriation du travail d'autrui et des rapports de dépendance (Galerand & Kergoat, 2014, p. 56).

Les témoignages de *Roland* résonnent comme un écho à ceux de sa conjointe *Betty*. C'est une validation du discours de sa conjointe dans le sens où l'on retrouve les traces de ce que nous a rapporté *Betty*. *Roland* affirme que l'apport de sa conjointe est indispensable :

Si je n'étais pas en couple, je suis sûr que mon univers serait une autre chose. Là, je suis dans un couple qui apporte un apport financier fondamental qui me permet de fonctionner

**Q.** donc la charge financière repose sur ta conjointe ou en partie ?

**R.-** Exactement, pas même en partie, presque totalement, sinon en tant qu'homme. Par exemple, je ne peux pas tout le temps lui demander sa carte bancaire pour me rendre au dépanneur pour un paquet de bières ! Alors, je m'assure de trouver au moins deux (2) à trois (3) tutorats qui me permettent de gagner environ 200 à 300 \$ au moins par quinzaine. Ça me permet aussi d'apporter une petite contribution. **Si je n'étais pas en couple et que je devais travailler pas plus que 15 h (que serais-je ?). Ce serait compliqué pour moi.** Mais, au-delà de la relation de couple, c'est comme une sorte de solidarité dans la précarité. C'est vraiment une sorte de solidarité dans la précarité ! Roland

Cette forme de rapport n'est pas seulement à l'œuvre au sein du couple *Betty* et de *Roland*. Il faut néanmoins situer les propos de *Myriam* la conjointe de *Frank* dans le cadre du droit coutumier et du contexte culturel comme l'a mentionné C. Guillumin (1978). Voici un extrait du témoignage de *Myriam* :

Je ne le vois pas de manière égocentrique, je le vois de préférence comme un support parce que c'est pour cela que nous sommes ici. J'ai l'occasion de le faire et je considère qu'il est de mon devoir de l'aider à avancer. Le bien-être ce sera pour nous deux parce que s'il ne va pas à l'école nous n'aurons pas le statut légal définitif dont nous avons besoin. Donc, j'ai intérêt à le faire aussi. Tu comprends, c'est ce qui m'oblige à le faire. Je ne pense pas qu'à l'argent que je gagne et qui est utilisé pour assurer les frais, je ne pense pas à ma force de travail. Donc je suis obligé de collaborer de toute façon.

Comme l'explique ici Myriam, elle avance le fait que c'est son devoir en tant qu'épouse de soutenir son conjoint. L'image de la « fanm poto mitan » qu'on a soulignée à la *section 5.1.1.* rend compte justement de cette dynamique sociale et culturelle. Il y a non seulement cette référence aux dimensions socioculturelle, mais aussi il y a cette invisibilité de son appropriation de sa force de travail. En tant qu'inscrite dans l'espace social et politique l'appropriation tend à devenir une donnée naturelle. Et c'est par là que C. Guillumain (1978) tire son analogie entre l'exploitation des esclaves et l'appropriation du travail des femmes. L'ordre social reposant sur le capitalisme et le patriarcat conditionne cette invisibilité. On retrouve d'ailleurs, cette analogie d'esclave dans le discours de l'un de nos participants (témoignage de Steeve, voir *section 5.1.3*). Enfin, de même que pour Roland, Franck avoue également le poids économique dans le projet du couple et son projet académique.

Cette année, je pense qu'elle a gagné environ 30 000 \$ CAN à elles toutes seul. Moi, je n'ai pas atteint cette somme annuellement. Cela veut dire que ce ne serait pas un projet qui aurait été possible... sans son appui. Franck

Les autres étudiants répondants seuls ou en couples confirment ce type de rapport qui se développe dans les couples. Voici à présent un résumé des témoignages des autres cas en commençant d'abord par celui de Joël :

Sa présence est utile à 200 % mon frère ! À 200 % ! Parce que tu as tellement de contraintes pour répondre à tes besoins économiques en tant qu'étudiant international. En termes de nombre d'heures limité pour travailler. Et, le fait qu'elle-même, elle est capable de travailler à plein temps. C'est un soutien inestimable pour le couple et la famille. Joël

\*\*\*\*

Ma femme travaille pendant 40 heures et moi en part time. Par conséquent, on ne dispose pas d'une seule source d'entrée. C'est déjà un bienfait. Beaucoup d'inquiétudes sont atténuées. On peut alors mieux se concentrer. Dans le cas où l'on devrait se charger de tout avec la présence de votre femme (nourriture, vêtement, logement), et en même temps travailler sur sa thèse, cela ne serait pas du tout une mince affaire. Gérald

\*\*\*\*

Ma femme, c'est un atout ! Elle m'aide beaucoup ! Antoine

\*\*\*\*

C'est fondamental. Je pense que le système a tout bien organisé en prévoyant que la personne pourra servir de support. N'était-ce la venue de ma femme, je serais déjà mort. Imagine que j'allais devoir cuisiner, travailler et travailler sur ma thèse, ce serait une pression énorme. Quelqu'un qui se retrouve dans une situation pareille est typique d'un héros. C'est un extraterrestre. Sa présence, je la considère comme de l'eau en pleine sécheresse Steeve.

Il reflète donc dans ces différents témoignages les mêmes éléments : la présence des conjointes pour les hommes étudiants est indispensable. De plus, cette présence apporte un support économique indispensable à la survie du couple, et à la vitalité du projet académique de l'étudiant.

À la lumière de l'analyse des témoignages de *Betty*, et de *Myriam* d'une part, et des témoignages des autres étudiants d'autres part. Nous voulons, pour conclure cette section et passer à l'analyse du quotidien de ces couples à la prochaine section ; étendre cette analyse dans un cadre plus général en nous appuyant sur des données statistiques sur la situation à l'emploi des revenus des femmes noires et racisées. Et également, sur l'écart des salaires entre hommes et femmes au Québec, et au Canada.

Sur la situation des femmes noires à l'échelle fédérale, l'étude sur la prévalence et la composition par âge de trois groupes de femmes (Milan & Gagnon, 2020) basés sur les données provenant principalement du recensement de la population de 2016 fait état de deux faits saillants qui retiennent notre attention. D'abord, sur le taux d'activités des femmes au Canada, les auteures soulignent entre autres deux éléments :

« Même si les femmes noires (66,1 %) affichaient le taux d'activité le plus élevé en 2016 comparativement aux femmes sud-asiatiques (59,6 %), chinoises (55,9 %) ou au reste de la population féminine (61,2 %), elles étaient sous-représentées dans bon nombre de professions qui nécessitent généralement un diplôme d'université, également connue sous le nom de professions qualifiées ou spécialisées » (Milan & Gagnon, 2020, p. 4).

La limite de ce constat c'est que malgré qu'elle nous permette de voir l'écart entre les taux d'activité entre les différents groupes de femmes elle ne nous renseigne pas sur la nature de cette sous-représentation. Il y a néanmoins un élément fondamental qui émerge au cœur de ces données. La catégorie femme n'est pas homogène. En outre, soulignons en passant que ce constat confirme ce que C. Yerochewski (2018) appelle *la majorité*

*invisible*, c'est-à-dire le fait que les femmes constituent la tranche de la population qui fournit le plus d'heures de travail, mais qui est généralement invisibilisé. Dans le même ordre d'idée, les emplois occupés par les femmes sont généralement sous-payés ou se situent dans la catégorie de salaire minimum. À titre d'exemple, au Québec par exemple, en 2015, « 57 % des personnes travaillant au salaire minimum étaient des femmes. De même, en 2014, les femmes représentaient 60 % des personnes gagnant un salaire situé entre 100 % et 125 % du salaire minimum, soit entre 10,36 \$ et 12,93 \$ l'heure » (Rose, 2016, p. 13).

De plus, sur la nature de la sous-représentation des femmes dans la sphère des emplois qualifiés ; il y a lieu de mentionner deux autres études statistiques. D'abord la sous-représentation n'est pas un phénomène isolé, elle est tributaire d'un autre phénomène que nous avons abordé *au chapitre 4* : la déqualification ou selon les perspectives la surqualification. L'étude de 2019 de H. Feng (2019) et de ses collaborateurs, par exemple est parvenue à cette conclusion qu'au niveau fédéral « Les immigrants récents devraient observer une plus forte augmentation de la surqualification que les jeunes nés au Canada (Hou et al., 2019, p. 10). Si on s'appuie à présent sur les données plus spécifiques sur les femmes immigrantes et la province du Québec par exemple, J. Posca (2016) a déjà fait remarquer que :

La situation des femmes immigrantes est encore plus déplorable, puisque 46 % d'entre elles sont en situation de surqualification, tandis que leur revenu disponible médian, à 20 410 \$ en 2013, représente 89 % de celui des femmes non immigrantes, et seulement 60 % de celui des hommes non immigrants. (Posca, 2016)

Enfin, sur l'écart de salaire homme et femme pour les groupes d'âges de 25 à 54 ans « les femmes gagnaient 4,13 \$ de moins l'heure que les hommes, ou 0,87 \$ pour chaque dollar gagné par les hommes » (Pelletier et al., 2019, p. 4). Cet écart serait l'équivalent par ailleurs à 47 jours où les femmes travailleraient sans être rémunérées en 2018 (Statistique Canada, 2018).

L'idée de passer en revue ces données statistiques, c'était d'arriver à conjuguer les témoignages recueillis avec la situation socio-économique des femmes au Canada. Le but de cette démarche est de parvenir à la démonstration de l'imbrication des rapports sociaux qui fait état de la condition des femmes conjointes d'étudiants internationaux, donc une

catégorie de femmes immigrantes au Canada. Il ne s'agit nullement de notre intention de perdre le lecteur dans l'analyse. Mais comme le relate E. Galerland et D. Kergoat :,

« L'analyse en termes de rapports sociaux s'en empare d'emblée pour expliquer la formation des classes – comme la fabrique des marqueurs – de sexe et de race. Celles-ci sont alors indissociables des divisions sexuelles et raciales du travail (domestique et salarié) qui prennent le statut de divisions proprement sociales, politiques et non plus naturelles du travail : le statut de rapports de production » (Galerand & Kergoat, 2014, p. 54)

Ainsi, ce détour nous sert de prétexte pour démontrer ce rapport de consubstantialité de sexe, de classe, de race et d'exploitation au travail dans laquelle vit les conjointes des étudiants internationaux. Et parallèlement nous renseignent sur les transformations des rôles sociaux de sexes en contexte migratoires. Sur ce, nous avons démontré comment culturellement dans la famille et les couples haïtiens, l'homme détient en contexte local (dans son pays) le rôle de pourvoyeur. Et que ce rôle tend à se transformer en contexte de migration.

### **5.2.2. Vers une forme de négociation des rôles sociaux de sexe entre les étudiants et leurs conjointes**

Faisant la synthèse des communications de C. Delphy et de C. Guillaumin dans le cadre d'un congrès tenu à Mexico en 1982, M.-B. Tahon (2003) nous invite à la lecture de l'articulation entre famille et travail proposée par ces sociologues. M.-B. Tahon (Tahon, 2003, p. 40) résume les points de vue de ces auteures à partir de trois points. D'abord, l'analyse de la famille est inséparable de l'étude des autres institutions qui concourent à la reproduction. Ensuite, le travail implique à la fois l'activité professionnelle ainsi que l'activité domestique. Et enfin, le travail dans l'espace familial doit être envisagé en termes de division du travail et non de partage des tâches vu que la famille est une continuité de l'espace social et donc traversé par les mêmes rapports sociaux.

C'est donc justement en lien avec les discussions entamées dans la précédente section sur l'économie domestique, et du travail salarié et rémunéré que nous aborderons dans cette section le travail domestique et la charge parentale.

#### *5.2.2.1. Le travail domestique et la charge parentale*

Qu'est-ce que le travail domestique ? Pour répondre à cette question, nous partirons d'une analyse comparative entre deux perspectives différentes. D'abord pour J.-C. Kaufmann (1993), « le travail domestique est une activité essentielle (encore mal analysée sous cet angle) concourant puissamment à définir la relation conjugale et les individus socialisés dans le couple » (Kaufmann, 1993, p. 92). La définition de J.-C. Kaufmann (1993) a le mérite de présenter le travail domestique sous l'angle de la substantialité dans les relations conjugales. Mais comme nous pouvons l'apprécier ensemble, cette définition est beaucoup trop englobante et ne permet pas d'analyser le côté exploitant du travail domestique et les rapports sociaux qui le construisent ou qui peuvent en découler. Pour C. Delphy (2003), le travail domestique c'est « ce travail gratuit réalisé dans le cadre social – et non géographique – de la maison (Delphy, 2003, p. 52) ». Dans ce cas, la définition de C. Delphy (2003) semble le compléter en ajoutant des éléments comme la gratuité et le lieu de réalisation de ce travail. Il va sans dire que la perspective de C. Delphy (2003) s'inscrit dans la lignée du féminisme matérialiste et questionne ainsi le mode de production patriarcal.

Une fois établies ces dimensions opératoires du concept de travail domestique, nous pouvons à présent analyser comment cette division sexuelle du travail est à l'œuvre dans les rapports entre les étudiants et leurs conjointes dans le contexte de migration. Nous restons conformes à la démarche adoptée tout au long de ce travail, nous présentons donc les différents témoignages recueillis et effectuons par la suite une analyse en lien avec le concept préalablement défini. Nous commencerons d'abord par les étudiants qui ont participé sans leurs conjointes.

- *Les répondants masculins seuls*

*Antoine* nous raconte que les tâches sont partagées dans le cas de sa famille. Il s'occupe en général des enfants. Il les amène à la garderie et à l'école. Les tâches ménagères sont alors partagées avec son épouse. Il répondait à notre question sur la gestion domestique comme suit :

Tâches partagées ! Tâches partagées ! Quand il s'agit d'aller faire l'épicerie, j'y vais avec ma femme. Des fois, j'y vais seul. Pour la préparation de la nourriture, si elle n'a pas de temps, c'est moi qui m'en occupe. Antoine.

Au sujet des enfants, *Antoine* rajoute par la suite :

Heureusement pour moi, l'Université me soulage en ce sens. Parce qu'il y a un service de garde. Donc, quand je me rends à l'Université, je peux me focaliser sur ce que j'ai à faire à l'Université. Je passe déposer mon plus jeune enfant et en rentrant je récupère ma plus grande fille qui est à la maternelle. Antoine

Dans le cas de *Joël* la division du travail est actée, il s'occupe des tâches ménagères en ce qui concerne le nettoyage et sa femme de la cuisine.

À la maison, en général, je suis le responsable de faire le ménage, je passe l'aspirateur, je fais la vaisselle, je fais la gestion des déchets et de vider aussi les poubelles. C'est moi qui m'occupe de nettoyer la salle de bain. Elle ! elle aime faire la cuisine, donc je cuisine très rarement sauf les samedis matin où je prépare le petit déjeuner. Joël

En ce qui a trait aux enfants, *Joël* nous explique que ses deux enfants sont restés en Haïti. Et, c'est la mère de sa femme qui assure la charge. Il s'agit pour *Joël*, d'un choix stratégique reposant sur le coût des logements et la gestion quotidienne.

Si les enfants étaient là, c'est vrai qu'ils pourraient aller à l'école. Il n'y a pas trop de problèmes au sujet de l'école, mais il y a un ensemble de dépense en parallèle, en santé par exemple. Aussi, le coût du logement allait être augmenté. Quand tu n'as pas un emploi stable, et que tu as deux enfants avec toi, la gestion est difficile. Il faut que tu loues une maison qui correspond à la taille de la famille. Le loyer est élevé ici à Montréal. J'ai une fille et un garçon. Il leur faudrait chacun leur chambre. Donc, il te faudrait au minimum 900 \$ pour louer un appartement. Ce serait difficile de trouver un 4 ½ pour moins que ça. Tu comprends, donc nous avons préféré qu'ils restent en Haïti avec leur grand-mère. Joël

Le poids des études constitue l'enjeu principal qui empêche *Steve* de jouer son rôle de père et de conjoint et de participer à la vie domestique de son foyer.

Mon bébé aura 5 ans en août. Ma femme s'occupe de lui à la maison parce que pratiquement, je n'y peux vraiment pas. Ma vie se joue entre l'université, les 20 heures de temps au travail et la quantité de temps nécessaires pour ma thèse. C'est fondamental. La pression occasionnée par les études annihile tout.

C'est un autre élément de tensions. Parfois ma femme est sous le poids de la fatigue d'un côté et moi, dans l'obligation de remettre ma thèse, je me vois constamment accroché à mon ordinateur. Tandis que pour elle, si je passe deux heures à la maison, je dois pouvoir aider. Comme donner à

manger au bébé, faire sa toilette, la vaisselle, la lessive, chauffer le repas manger... tout cela, ce sont des générateurs de tensions. À la maison, je devrais pouvoir aussi continuer à travailler sur ma thèse. Mais je ne peux pas être cynique et faire comprendre à ma femme que ma vie, sa vie et la vie du couple y dépendent. En conséquence, j'essaie de trouver un juste milieu. À la maison, je partage alors mon temps entre les tâches ménagères et les travaux académiques. Ce serait cynique si je ne m'y soumettais pas. Puisque généralement en semaine, je sors, je vais à l'université. Je passe ma journée dehors. Ma femme aussi sort, elle va au travail, elle passe sa journée dehors. On passe déposer notre enfant. Ma femme passe le récupérer, moi, je rentre un peu plus tard et les trouvent souvent en plein sommeil. Et la routine se répète le lendemain. Donc, une journée typique serait : je vais étudier, ma femme va au travail, mon bébé va à la garderie. S'il y a des planifications pour demain, on essaie de voir comment tout gérer mathématiquement. Il n'y a pas de journée typique sinon : travail, études et dormir. Steeve

- *Les couples*

Dans le cas du couple de *Betty* et de *Roland*, nous avons relevé, selon la concordance des deux témoignages, que *Roland* est celui qui s'occupe généralement des tâches domestiques de son foyer. Il ne s'agit pas d'un hasard comme le fait remarquer *Betty*, c'est parce qu'elle est en général épuisée à son emploi qui fait que les tâches ménagères incombent à *Roland*. Toutefois, mentionne-t-elle, durant les périodes des travaux académiques de son conjoint *Roland*, elle assure pleinement la charge du travail domestique. Voilà les deux extraits d'entretien sur la gestion du travail domestique dans le foyer commençant d'abord par *Betty* et suivi de *Roland* :

*Betty*

Ça dépend ! Nous n'avons pas une répartition formelle des tâches. Parce que ça dépend généralement de l'humeur. Parfois, il a beaucoup de travail, et s'il a beaucoup de travail, il passe plus de temps à la bibliothèque. Je ne pourrai pas lui demander de participer aux tâches domestiques. Mais souvent, il y a des tâches que c'est lui qui s'en charge généralement. Par exemple, moi, je ne fais jamais de lessive. Je n'aime pas repasser les vêtements non plus. Tacitement, je peux dire qu'il y ait ce genre de répartition des tâches. Je déteste faire l'épicerie ! Parce que je suis souvent fatiguée, épuisée. Après, pour la préparation de la nourriture, ça dépend ! En semaine, il le fait généralement, mais en week-end, c'est souvent moi qui le fais. Souvent, on se dispute sur certaines choses, par exemple, je n'aime pas passer la vadrouille. Et il me dit souvent que ça ne lui dérange pas, mais il ne veut pas non plus que ça soit une tâche qui lui est assignée. *Betty*

*Roland*

Pratiquement, je peux dire que je fais les tâches ménagères plus souvent qu'elle. Toutes les tâches domestiques, je les fais souvent plus souvent qu'elle. Par exemple, je ne crois pas qu'elle ait jamais fait la lessive depuis qu'elle est au Canada. Roland

Enfin dans le cas du couple de *Franck* et de *Myriam*, si Franck s'est laissé aller dans la lignée de l'entretien. *Myriam* a préféré de nous confier sur son expérience de grossesse. Nous y reviendrons à la fin de la section.

Ça fait longtemps depuis que c'est moi qui prends en charge le ménage. Je suis très serviable, très cool, mais quand j'ai en tête qu'il s'agit pour moi une obligation de faire le ménage. Ça me dérange énormément. Franck

Pour parvenir à une analyse plus ou moins complète sur la division sexuelle du travail dans le cas des étudiants haïtiens et de leur conjointe en contexte de migration, il faut partir d'abord du contexte prémigratoire sinon nous risquons de passer à côté de certains éléments. Dans son article : *du travail domestique comme deuxième journée de travail des Haïtiennes*, M. N. Anglade (1988) a fait l'exercice de dresser le portrait du poids symbolique du travail domestique dans la vie des femmes haïtiennes. À travers son analyse contextuelle, en prenant appui sur la formation sociale haïtienne et la réalité sociale en Haïti, elle est parvenue à la conclusion suivante :

Le travail domestique des femmes apparaît véritablement comme leur deuxième journée de travail à côté de l'autre journée de travail marchand, elle est aussi souvent non rémunérée dans l'entreprise familiale agricole ou urbaine. Les conditions dans lesquelles s'exercent généralement les tâches domestiques augmentent leur effet d'asservissement, et non seulement ce travail domestique condamne les femmes à une double journée de travail, mais encore ces femmes sont seules en Haïti à l'organiser et à l'effectuer dans un dénuement complet. (Anglade, 1988, p. 49)

D'autres travaux (Bouchereau, 2017 ; de Ronceray, 1979 ; Joseph, 2015) confirment cette affirmation avancée ici par M. N. Anglade (1988) en ce qui a trait à la réalité des femmes dans le contexte haïtien. Toutefois, les témoignages recueillis nous laissent entrevoir une forme de recomposition de cette traditionnelle séparation de l'univers domestique en contexte de migration. Néanmoins, c'est une donnée qu'il nous faut prendre avec beaucoup de précautions parce que d'une part, la majorité des témoignages viennent des hommes-conjoints et non des femmes. Et d'autre part, même si les hommes sont impliqués dans les tâches domestiques, il ressort aussi que les conjointes s'impliquent

presque à force égale dans certains cas. Et, c'est pourquoi il nous faut peut-être effectuer une appréciation au cas par cas. Par exemple, dans les cas d'*Antoine* et de *Joël*, nous avons pu voir que les deux témoignent de leurs implications dans les tâches ménagères, laquelle implication est très souvent inexistante parce que leur conjointe travaille. Ils soulignent par ailleurs la place de leur conjointe dans la préparation de la nourriture qui correspond au découpage traditionnel et culturel. Il faut noter que découpage change aussi en fonction des classes. Et ce, les personnes qui appartiennent à la classe moyenne et aisée en Haïti font souvent appel aux services d'une *bòn*<sup>77</sup>. En outre sur la charge d'enfant, dans le cas par exemple d'*Antoine*, il soutient qu'il bénéficie d'un service de garde offert par son Université. Même s'il est soulagé de cette charge de travail, il revient que c'est souvent les femmes qui assurent l'emploi de professionnel de soutien et de garde (Rose, 2016). Aussi, dans le cas de *Joël*, malgré les raisons pertinentes qu'ils avancent quant aux choix de laisser ses enfants en Haïti. Il demeure aussi que ce dernier n'assure que la parenté pratique c'est-à-dire « l'ensemble d'obligations et de sentiments qui donne leur efficacité aux liens officiels de parenté ou qui crée d'autres lien » (Weber, 2013, p. 238) au détriment de la parenté quotidienne<sup>78</sup> qui est assurée par la grand-mère.

*Steeve*, quant à lui reste conditionné dans le cloisonnement traditionnel malgré lui par rapport au poids des études qui empêche son implication dans de tâches domestiques et ménagères. Il le souligne, sa conjointe effectue donc quotidiennement un double travail, un qui est rémunéré et un autre qui est malheureusement exploitée.

C'est au niveau des couples répondant surtout dans le cas de *Betty* et de *Roland*, qu'on aperçoit davantage cette forme de recomposition des rôles de sexes par rapport aux tâches domestiques.

Enfin, nous l'avons mentionné, *Myriam* nous a confiés sur son expérience de grossesse en lien avec son statut. Après l'entrevue, elle nous a demandé d'en parler dans

---

<sup>77</sup> - Personnel ménager qui occupe de la vie domestique d'un foyer qui est généralement une femme. L'expression bonne pour parler des femmes ménagers est également en usage au Québec.

<sup>78</sup> - « La parenté quotidienne n'est qu'un des aspects de la parenté pratique. Elle a comme principale caractéristique de transcender la distinction entre la filiation et alliance, puisque le partage du quotidien crée une parenté qui ne relève ni de la filiation ni de l'alliance, mais de l'aide sans contrepartie, de la poursuite d'une cause commune et de la mutualisation des ressources. La parenté quotidienne ne peut être saisie que dans les situations où le travail domestique permet la survie du groupe de résidence ou maisonnée, notamment la prise en charge d'une personne incapable de survivre seule, nourrisson, malade chronique, personne handicapé, personne âgée dépendante » (Weber, 2013, p. 8)

le travail. Jusqu'ici, vu que son cas était unique, nous n'avons pas vu où rendre compte de ce partage d'expérience. Mais comme il est question ici de dynamique conjugale et partage domestique, nous avons pensé que ce serait peut-être l'espace idéal de le souligner. Ses paroles ne seront pas analysées, mais simplement reportées.

J'ai juste un peu de malaise parce que je n'avais pas de compagnie d'assurance privée et j'ai dû payer toutes les procédures, je dois payer comme une personne illégale parce qu'au milieu des études de Frank, je suis tombée enceinte je ne peux pas dire que c'est un cauchemar. Mais cela avait beaucoup affecté notre économie. Chaque suivi durant ma période grossesse me coûtait environ 75 \$ CAN par mois et c'était le seul endroit qui était moins cher aussi pour nous. Le premier suivi m'avait coûté 197 \$ CAN. Si vous avez une prise de sang à payer, il vous faut 150 \$, imaginez pendant une grossesse combien de fois vous êtes obligé d'aller faire une prise de sang. Vous devez faire quatre (4) prises de sang à 150 \$ à chaque fois. Et mon accouchement m'a coûté plus de 21 mille dollars et j'ai encore cette dette en passant c'était un cauchemar ! Franck a une assurance personnelle, mais je ne suis pas couverte. Son assurance ne couvre pas les cas de grossesse.

Pour les échographies, j'ai dû déboursier 275 \$ CAN pour la première échographie. Et quand je suis revenu après pour une autre échographie, le prix avait augmenté, j'ai dû payer 300 \$ CAN. Je ne suis même pas couvert au minimum, alors ce que je veux te faire comprendre c'est qu'avec mon permis de travail. Je suis à la fois légal et illégal, car je ne peux pas bénéficier de tous les privilèges du système. Vous travaillez, vous payez des impôts, vous payez tout, mais vous n'avez pas droit à la santé, vous n'avez pas le droit d'étudier pendant que votre mari étudie.

*Myriam*

point, nous avons vu que les conjointes performant leur discours sur le couple de manière différente. Elles accordent une réflexivité plus importante aux cycles conjugaux (*Myriam* et *Betty*). À travers leurs discours nous avons pu tracer les repères du couple. Tandis que du côté des étudiants, nous avons pu analyser que le couple renvoyait à leur représentation de leurs conjointes. À ce niveau, le terme « compréhensive » revenait souvent dans les propos des étudiants pour décrire leur conjointe. Ce mot comme nous l'avons vu a une acceptation dans le contexte local et culturel haïtien qui renvoie à la figure de la « fanm poto mitan » c'est-à-dire la femme instrumentalisée comme le pilier du foyer familial ou conjugal.

Par ailleurs, au sujet de la prise de décision, du projet de mobilité dans le couple, les analyses ont démontré qu'il y a eu une forme d'arrangement entre les conjoints même si cet arrangement est dès l'origine en faveur des hommes étudiants d'où l'asymétrie sociale dont nous en avons souligné.

En outre, dans la [section 5.2.](#), nous sommes parvenus à démontrer que le contexte de migration tend à modifier les formes de rapports à l'intérieur des couples des étudiants haïtiens. Nous nous sommes appuyés dans cette section sur le fait que ce sont, les femmes, les conjointes détenant les permis de travail qui parviennent à prendre financièrement en charge le foyer conjugal dans le contexte canadien. Contrairement au contexte culturel local où ce sont les hommes dans la famille et les couples haïtiens qui détiennent le rôle de pourvoyeur.

En dernier lieu, dans ce chapitre, les discours des étudiants analysés montrent un désir partagé entre le retour au pays et le désir de s'intégrer dans la société canadienne à titre de résident permanent. Cette ambiguïté s'explique par le fait que les étudiants et leur conjointe se questionnent d'une part, sur les avantages sociaux et matériels qu'offrent le Canada (la protection sociale, l'assurance maladie), mais en même temps font face à l'instabilité des changements des procédures migratoires qui visiblement les inquiètent. Et d'autre part, le retour au pays passe par une réadaptation, une reconnexion dans le sol natal, mais il y a parallèlement les troubles sociopolitiques qui rendent ce désir hypothétique.

## Synthèse et conclusion générale

Comment le processus migratoire des étudiant-e-s participe-t-il à la reconfiguration des rapports sociaux de sexe au sein des couples formés par les étudiants internationaux haïtiens au Canada dans le contexte où une distinction statutaire entre les permis d'étude pour l'homme ou de travail pour la femme les entraîne dans une logique différente ? C'est cette question qui nous a guidés tout au long de ce travail de recherche. Et puisqu'à terme, il faut parvenir à une synthèse des résultats et énoncer une conclusion, nous allons donc procéder à partir de trois moments clés. D'abord, nous tenterons de présenter les résultats obtenus au fil des analyses des récits recueillies auprès des participants qui pourront servir d'hypothèses et de pistes pour d'éventuels travaux sur le même objet d'étude. Ensuite, nous précisons les apports de ce travail quant au niveau théorique, social et politique. Et enfin, nous reviendrons sur les limites de ce travail.

### *Les résultats obtenus au fil des analyses des récits recueillies auprès des participants*

Les lecteurs conviendront avec nous que nous ne sommes pas en mesure de formuler des résultats sous forme de confirmation d'hypothèse. Ce ne fut pas d'ailleurs la démarche qui a été adoptée dans ce travail. Cette thèse a été construite sur la base d'observations empiriques (*voir la section : [du problème social à l'objet d'étude](#)*) d'une part. Et d'autre part, autour d'une analyse d'un cadre juridique entourant les étudiants internationaux et leur conjoint ou conjointe au Canada. Ce cadre juridique comme nous l'avons vu (*section 1.1.2.*) participe à une distinction du statut légal et *grosso modo* des permis au sein du couple. D'un côté, le permis d'étude pour celui ou celle qui étudie, et d'un autre côté, le permis de travail pour celui ou celle qui travaille. Notre intention d'aborder ce cas d'analyse en partant du point de vue des couples hétérosexuels formés d'étudiants haïtiens et de leur conjointe a été présentée et discutée à la *section 2.3.*

Aussi, toujours en lien avec notre objet d'étude nous avons démontré que la posture théorique et méthodologique posée par A. Sayad (1999) sur la migration convenait mieux à l'étude du phénomène que nous observons. La migration selon la perspective de A. Sayad (1999) nous a permis d'appréhender la migration pour étude dans un processus qui s'actualise dans le temps et dans l'espace. Ainsi, nous avons vu que les étudiants et leurs

conjointes sont des individus qui ont une histoire, une trajectoire de vie. Donc, ils évoluent dans un dynamique sociale que nous ne pouvons pas résumer à la vie qu'ils ont dans le pays d'accueil (dans ce cas-ci, le Canada).

En outre, en appui à cette structure théorique, nous avons dû faire appel à Danièle Kergoat (2009) à travers le paradigme de « consubstantialité des rapports sociaux », dans le but d'analyser comment la distinction des permis s'opère au sein du couple et dans le contexte migratoire.

Par ailleurs, la taille de notre échantillon ne nous permet pas non plus de procéder à l'énonciation de généralisations en termes de résultats. Nous avons réalisé au total huit (8) entretiens semi-directifs (4 entretiens semi-directifs individuels croisés avec deux couples et 4 entretiens semi-directifs avec des hommes, étudiants internationaux répondants seuls). Ce qui constitue entre autres des limites à cette étude (nous y reviendrons plus loin). Nous avons fait usage du logiciel NVIVO 12 pour extraire des thèmes émergents à partir d'une analyse verticale des verbatims. À la suite de ce premier niveau d'analyse, nous avons pu classer et procéder à un découpage par des grands thèmes (par exemple : la conjugalité ; la conciliation étude-famille ; l'économie domestique, le projet migratoire, etc.)

Nous avons précisé en outre que notre recherche se limite à une étude de cas. En tant que méthode d'analyse se situant dans la visée de l'épistémologie interprétative (Gohier, 2004), cette méthode nous permet toutefois de présenter les données sous la base de la transférabilité qui est un critère de scientificité de cette posture méthodologique. Soulignons en passant que la transférabilité renvoie à « l'application, même limitée, à d'autres contextes, reposant, entre autres, sur l'échantillonnage théorique » (Gohier, 2004, p. 7). À cet effet, les résultats que nous allons présenter peuvent être pris en compte dans d'autres cas d'études, d'autre population d'étude, par exemple, des étudiants ressortissants du Maghreb, de l'Asie, de l'Afrique de l'Ouest, etc.

En guise d'une synthèse des résultats, nous avons vu premièrement que le projet de mobilité (le Canada en tant que destination) et la mobilité pour étude ([chapitre IV](#)) était avant tout le projet du conjoint-étudiant. Dans ce contexte, les hommes étudiants définissent le projet de mobilité et le projet d'étude comme une passerelle, c'est-à-dire un moyen intermédiaire qui leur permettait d'aboutir à leur projet de vie. Et, c'est dans ce

contexte que nous sommes arrivés à observer que la migration pour étude, du point de vue des étudiants, se dessine entre une reproduction sociale et une mobilité sociale contrairement à leur conjointe qui est recalée uniquement au statut de travailleur. Ensuite, les étudiants et leur conjointe font face au phénomène de déclassement professionnel parce que leurs diplômes obtenus dans leur pays d'origine ne sont pas reconnus sur le sol canadien. Et toujours est-il, le déclassement ne s'opère pas de la même façon que chez les étudiants que chez les conjointes ([section 4.2.1.](#)). Dans le cas des conjointes, nous avons également observé que leurs capacités à plus ou moins négocier le processus et le choix du Canada font d'elles des « actrices passives de leur propre mobilité » (Mondain, 2017). En ce sens, même si le Canada en tant que destination d'études de leurs conjoints. Les conjointes ont su néanmoins tirer profit de ce projet, comme nous l'avons vu dans le cas de Myriam par exemple. Et enfin, sur l'intégration sociale et académique, les témoignages des étudiants et de leur conjointe montrent que leur intégration repose sur un double rapport, que nous avons qualifié de structurel avec les institutions et transactionnel avec le reste de la société. Aussi, nous avons vu, que les étudiants et leur conjointe font face à certains cas de discrimination et de racisme soit à cause de leur origine ethnique, soit au niveau de l'accès au logement, dans le travail, ou par leur accent (la glottophobie).

Deuxièmement ([chapitre V](#)), nous sommes parvenus à voir que même si le projet de mobilité est plus avantageux pour les étudiants, il y a eu néanmoins une forme de négociation et d'arrangement avec les conjointes où la promesse de résidence permanente constitue l'élément mis en jeu. Aussi, par la même occasion nous avons pu voir que l'identité du couple se déclinait de manière différente si c'est l'homme-étudiant ou si c'est la femme qui en faisait la présentation du couple. Dans ce cas-ci, les hommes mettaient l'accent sur la figure de *poto-mitan* de leurs conjointes (des femmes compréhensives disaient-ils) et les femmes (les conjointes) accordaient plus de place à une narration axée sur le cycle conjugal. Les femmes énonçaient plus de détails sur la formation du couple, les moments clés, et sur la nature de leur relation de couple.

Au fil des analyses effectués dans le [chapitre V](#) sur les dynamiques conjugales dans le contexte de migration, nous avons donc pu voir que les rôles de sexe au sein des couples avaient tendance à subir des transformations. Ces changements survenus du fait que ce sont les femmes, les conjointes détenant les permis de travail qui parviennent à prendre la charge

économique du foyer conjugal dans le contexte canadien. Grâce au permis de travail, comme nous l'avons vu, les femmes-conjointes ont la possibilité de travailler à temps plein (40 h par semaine) contrairement aux hommes qui sont limités au travail à temps partiel (excepté les périodes de fêtes ou les vacances). À l'opposé du contexte haïtien, où ce sont les hommes dans la famille et les couples haïtiens qui détiennent le rôle de pourvoyeur. Au Canada, dans le contexte de la migration pour études, ce sont les femmes qui détiennent le monopole économique au sein du foyer conjugal. Cette situation nous amène donc à observer que le contexte de migration pour études (dans le cas des étudiants internationaux haïtiens) participe à redessiner les rapports socio-économiques au sein de la maisonnée.

### *Les apports de ce travail quant au niveau théorique, social et politique*

Au niveau théorique, ce travail ouvre la voie sur une réflexion sur la notion d'hommes pourvoyeurs de fonds. De nombreuses recherches sur la famille moderne (De Singly, 2007 ; Déchaux, 2007 ; Kaufmann, 1992, 1993) ont souligné comment la modernité redéfinit les rôles de sexes au sein de la maisonnée, comment aussi l'autonomie des individus au sein des couples s'accroît de plus en plus et aussi comment les femmes sont devenues plus indépendantes, plus autonomes financièrement au niveau du couple et de la famille. Néanmoins, ce travail à l'instar d'autres travaux (Ben Soltane, 2017, 2020 ; Morokvasic, 2013) initie la réflexion sur la famille, le rôle et la place de la femme en contexte de migration. De plus, l'originalité de ce travail (si nous osons l'affirmer ainsi), c'est de partir d'une réflexion entre deux contextes culturels différents qui entourent les participants, Haïti et Canada. Nous avons essayé de proposer une lecture de comment les configurations sociales de sexe se jouent en contexte de migration.

Au niveau social et politique, ce travail permet de questionner les programmes et les politiques du Gouvernement fédéral canadien en matière d'immigration entourant les étudiants internationaux et leur conjoint. En ce sens, comme nous l'avons vu, si les modifications apportées à la loi sur l'immigration canadienne le 22 novembre 2014 participent à créer un cadre familial et conjugal pour les étudiants internationaux en permettant la réunification familiale et de permettre à ces individus de jouir de la présence de leur conjoint, il demeure que les conditions dans lesquels ces couples ou ces familles vont vivre, dû très largement à la différence au niveau des statuts légaux (la différence des

permis) constituent un frein à leur bien-être. Il va sans dire, comme nous l'avons observé les conditions inscrites dans les permis d'étude ou de travail sont questionnables au sens strict des droits humains universels. Tout individu (homme ou femme) s'il ou elle doit avoir accès à l'éducation, le travail, le loisir, etc. Nous avons donc vu que les permis d'étude et de travail limitent justement cet accès à la liberté individuelle. De plus, en octroyant le droit et le privilège à d'étude à l'un de membres (dans notre cas d'étude, les étudiants de sexe masculin) et l'accès au marché de l'emploi (aux conjointes dans notre cas d'étude), cette situation participe à renforcer les inégalités non seulement au sein du couple, parce qu'il y a une des personnes qui va approprier le travail de l'autre. Mais aussi, comme nous l'avons vu également les statistiques sur de la migration pour étude au Canada démontrent qu'il y a plus de femmes qui sont dans la situation d'accompagnatrices que d'hommes (Arthur & Domene, 2017 ; Martens & Grant, 2008). Ce qui implique que par ailleurs cette situation causée par la loi de l'immigration participe à l'inégalité entre homme et femme dans l'accès à l'éducation supérieur et renforce l'exploitation du travail des femmes en situation de migration (Ben Soltane, 2017, 2020 ; Morokvasic, 2013).

Enfin, cette situation dans laquelle que la majorité des étudiants se retrouvent au Canada soulève une réflexion par rapport à la fragilité de leur statut temporaire au Canada d'une part et la non-reconnaissance de leur diplôme ou du diplôme de leurs conjointes d'autre part. En fait, malgré leurs parcours d'études (détenteur d'un diplôme de premier cycle), les étudiants sont fragilisés comparativement à leurs homologues canadiens sur le marché du travail. Cette fragilisation concerne également, les conjointes doublement parce qu'à la fois discriminé par le système qui leur empêche d'accéder à un espace d'enseignement, mais aussi par la non-reconnaissance de leur diplôme également.

### ***Les limites de ce travail***

Nous avons déjà fait mention de la taille de l'échantillon qui constitue un accroc à ce travail. Nous avons souhaité recruter plus de participants, le contexte de la pandémie malgré les possibilités d'entrevues à distance n'a pas facilité non plus la tâche. Les étudiants internationaux participants à cette recherche nous en confiés en début des

entrevues, les difficultés et les stress qui sont liés à leur statut<sup>79</sup>. Par ailleurs, ils n'étaient pas tous qualifiés aux différents programmes d'aide mis en place par le Fédéral pour pallier la situation économique de la population. Ils étaient les grands absents dans les premiers moments de la mise en place des programmes.

De plus, il serait intéressant en dehors de l'aspect quantitatif (la taille de l'échantillon) de procéder à une analyse beaucoup plus complexe, avec un scénario où ce sont les femmes qui sont aux études et que ce sont les hommes qui travaillent.

Enfin, toujours en termes de limites, nous n'avons pas pu réaliser ce retour auprès des participants à la recherche comme le suggèrent P. Paillé et A. Mucchielli (2010) et S.N. Roy (2009). Ce travail de retour est considéré comme important et permet à juste titre d'adresser avec les participants de la recherche certains éléments comme d'éventuelles erreurs d'interprétation ou de biais venant de la part du chercheur. Dans cette optique, ce travail de retour pourrait servir à l'enrichissement de l'analyse et à l'interprétation en concédant une place plus importante aux participants dans la recherche. Le contexte et les limites en termes de ressources n'étaient pas propices à effectuer un tel travail qui certainement aurait donné plus de poids à cette thèse. Mais, comme le lecteur peut l'apprécier, nous avons fait l'effort de donner à ce travail une dimension empirique importante en nous accrochant le plus que possible aux témoignages et aux discours des participants (que nous ne cesserons jamais de remercier dans cette thèse).

---

<sup>79</sup> - Sur ce sujet, voir entre autre, les articles de : Berthelot-Raffard, A. (2020). Les étudiants internationaux, les oubliés de la pandémie. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/575857/les-etudiants-internationaux-les-oublies-de-la-pandemie> et de Halam, I. (2020). La COVID-19 plonge les étudiants étrangers dans l'incertitude. *La Presse* <https://www.lapresse.ca/actualites/education/2020-05-30/la-covid-19-plonge-les-etudiants-etrangers-dans-l-incertitude>

## Bibliographie

- Alfred, S. (1987). *Le chercheur et le quotidien. Phénoménologie des sciences sociales*.
- Amazan, W. (2015). *Immigration et insertion professionnelle : Le cas des Haïtiens arrivés au Québec après le tremblement de terre de 2010*. Université de Montréal.
- Anglade, M. (1988). Du travail domestique comme deuxième journée de travail des Haïtiennes. *Recherches féministes*, 1 (2), 39-52. Érudit. <https://doi.org/10.7202/057514ar>
- Apparicio, P., & Séguin, A.-M. (2008). *Retour sur les notions de ségrégation et de ghetto ethniques et examen des cas de Montréal, Toronto et Vancouver* (p. 66). Institut national de la recherche scientifique Urbanisation, Culture et Société.
- Arthur, N., & Domene, J. F. (2017). In the shadow of preferred immigrants : Accompanying partners of international students. *Diversité Canadienne- Canadian Diversity*, 14(2), 8-12.
- Atouriste, A. (2020). L'Enseignement Supérieur en Haïti : Une Evaluation Post—Sismique/Perspectives de Reconstruction et de Réforme. *Journal of Haitian Studies*, 18(1), 151-162.
- Barry, M. G. (2011). *La migration pour études : L'expérience de retour des diplômés guinéens dans leur pays d'origine après une formation au Canada* [Université de Montréal]. [https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/6230/Barry\\_Mamadou\\_Gando\\_2011\\_these.pdf](https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/6230/Barry_Mamadou_Gando_2011_these.pdf)
- Béji, K., & Pellerin, A. (2010). Intégration socioprofessionnelle des immigrants récents au Québec : Le rôle de l'information et des réseaux sociaux. *Relations industrielles/Industrial Relations*, 65(4), 562-583. Érudit. <https://doi.org/10.7202/045586ar>
- Bélair-Cirino, M. (2018, juin 19). *Les Québécois craignent l'immigration plus que la pollution*. Le Devoir. <https://www.ledevoir.com/societe/530632/les-quebecois-et-leur-systeme-de-sante>
- Belkhodja, C. (2017). La mobilité des étudiants étrangers dans une université de Québec : Le cas des étudiants Réunionnais à Rimousky. *Éditions Alphil-Presses universitaires suisses*, 10, 155-169.
- Ben Soltane, S. (2017). Comprendre la confluence du genre, de la race et de la charge familiale pour mieux intervenir sur l'intégration des immigrantes Maghrébines au Québec. *Diversité Canadienne- Canadian Diversity*, 14(2), 43-47.
- Ben Soltane, S. (2020). *De l'expérience de vie à l'expertise communautaire et urbaine : Étude des pratiques intégratives des femmes immigrantes maghrébines à Montréal et à*

Marseille. McGill University.

Berger, P., & Luckmann, T. (2012). *La Construction sociale de la réalité* (2e éd.). Armand Colin.

Bijoux, L. (1990). *Coup d'oeil sur la famille haïtienne*. Editions des Antilles.

Blanchet, P. (2013). Repères terminologiques et conceptuels pour identifier les discriminations linguistiques. *Cahiers internationaux de sociolinguistique*, 4(2), 29-39. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/cisl.1302.0029>

Boismenu, G., & Dufour, P. (2008). Participation de l'État et de l'environnement social à l'aide aux personnes sans emploi [Une comparaison des aides publiques aux États-Unis, Canada, Grande-Bretagne, Danemark et France]. *Revue des politiques sociales et familiales*, 91(1), 19-29. <https://doi.org/10.3406/caf.2008.2346>

Bouchereau, M. S. (1957). *Haïti et ses femmes. Une étude d'évolution culturelle* (Les Classiques en Sciences sociales). Fardin.

Bourdieu, P. (1977). Une classe objet. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 2-5. Persée <http://www.persee.fr>. [https://www.persee.fr/doc/arss\\_0335-5322\\_1977\\_num\\_17\\_1\\_2572](https://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1977_num_17_1_2572)

Bourdieu, P. (1993). À propos de la famille comme catégorie réalisée. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 100(1), 32-36. <https://doi.org/10.3406/arss.1993.3070>

Bourdieu, P., Chamboredon, J.-C., & Passeron, J.-C. (1983). *Le métier de sociologue* (4e éd.). Mouton.

Bureau canadien de l'éducation internationale. (2015). *Faits et chiffres. Résultats et potentiel du Canada en matière d'éducation internationale*. CBIE. <https://cbie.ca/media/faits-et-chiffres/?lang=fr>

Bureau canadien de l'éducation internationale. (2018a, Aout). *BCEI recherches en bref*. Bureau Canadien de l'éducation internationale. <https://cbie.ca/wp-content/uploads/2018/09/International-Students-in-Canada-FR.pdf>

Bureau canadien de l'éducation internationale. (2018 b). *La voix des étudiants : Résultats nationaux du Sondage des étudiants internationaux du BCEI de 2018*. [https://cbie.ca/wp-content/uploads/2018/08/Student\\_Voice\\_Report-FRE.pdf](https://cbie.ca/wp-content/uploads/2018/08/Student_Voice_Report-FRE.pdf)

Caillé, A. (2007). Reconnaissance et sociologie. In *La quête de reconnaissance* (p. 183-208). La Découverte ; Cairn.info. <https://www.cairn.info/la-quete-de-reconnaissance-9782707153326-p-183.htm>

Cailly, L. (2004). *Pratiques spatiales, identités sociales et processus d'individualisation*.

*Etude sur la constitution des identités spatiales individuelles au sein des classes moyennes salariées du secteur public hospitalier dans une ville intermédiaire : L'exemple de Tours.* Université François Rabelais de Tours.

Cajole-Laganière, H., Martel, P., Masson, C.-É., & Mercier, L. (2020, octobre 28). *Accessoire—Définition*. Usito. <https://usito.usherbrooke.ca/définitions/accessoire>

Capitaine, B. (2018). Expressions ordinaires et politiques du racisme anti-autochtone au Québec. *Sociologie et sociétés*, 50(2), 77-99. Érudit. <https://doi.org/10.7202/1066814ar>

Casimir, J. (2000). La suppression de la culture africaine dans l'histoire d'Haïti. *Socio-anthropologie*, 8. <http://journals.openedition.org/socio-anthropologie/124>

Casimir, J. (2018). *Une lecture décoloniale de l'histoire des haïtiens : Du Traité de Ryswick à l'occupation américaine (1697-1915)* (L'Imprimeur S.A). Jean Casimir.

Castellan, Y. (1992). *La famille* (2e éd.). Presses Universitaires de France.

Cayemittes, M., Busangu, M. F., Bizimana, J. de D., Barrère, B., Sévère, B., Cayemittes, V., & Charles, E. (2013). *Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services EMMUS-V* (p. 536). Calverton, Maryland, USA : MSPP, IHE et ICF International.

Chatel-DeRepentigny, J., Montmarquette, C., & Vaillancourt, F. (2011). *Les étudiants internationaux au Québec : État des lieux, impacts économiques et politiques publiques* (p. 65). Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO). <http://www.cirano.qc.ca.proxy.bib.uottawa.ca/pdf/publication/2011s-71.pdf> <https://depot-erudit-org.proxy.bib.uottawa.ca/id/003635dd>

Chauvin, S. (2005). Les aventures d'une « alliance objective ». Quelques moments de la relation entre mouvements homosexuels et mouvements féministes au XXe siècle. *L'Homme et la société*, 158(4), 111-130. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/lhs.158.0111>

Chéry, F. G. (2018). La place des femmes et la recherche économique en Haïti. In *Déjouer le silence. Contre-discours sur les femmes haïtiennes* (Darline Alexis, Denyse Côté et Sabine Lamour). Remue-ménage.

Conseil jeunesse de Montréal. (2019). *Mémoire sur le racisme et la discrimination systémiques*. Conseil jeunesse de Montréal. [https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P100/8-10\\_conseiljeunessemontreal.pdf](https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P100/8-10_conseiljeunessemontreal.pdf)

Côté, D. (2014). Anpil fanm tonbe, n'ap kontinye vanse : Luttes féministes en Haïti. *Revue Possibles*, 38(1), 209-223.

Côté, S. (2018). *Les perceptions et attitudes des étudiants hôtes de l'Université du Québec à Chicoutimi face à l'intégration des étudiants internationaux*. Université du Québec à Chicoutimi.

Coulon, A., & Paivandi, S. (2003). Les étudiants étrangers en France : L'état des savoirs, rapport pour l'observatoire national de la vie étudiante (OVE). *Université Paris*, 8.

Crozier, M., & Friedberg, E. (1977). *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*. Seuil.

De Singly, F. (2007). *Sociologie de la famille contemporaine* (3e éd.). Armand Colin.

Déchaux, J.-H. (2007). *Sociologie de la famille*. La Découverte.

Delphy, C. (2003). Par où attaquer le « partage inégal » du « travail ménager » ? *Nouvelles Questions Féministes*, 22(3), 47-71. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/nqf.223.0047>

Demazière, D., & Dubar, C. (2009). *Analyser les entretiens biographiques : L'exemple des récits d'insertion* (3e éd.). Presses de l'Université Laval.

de Ronceray, H. (1979). *Sociologie du fait haïtien* (Les Classiques en sciences sociales).

Deslauriers, F. (2017). *Une lutte pour la définition légitime de la lutte : Classes sociales et conflictualité dans les discours républicains-conservateurs au Québec (2006-2016)*. Université du Québec à Montréal.

Duclos, V. (2011). L'intégration universitaire et sociale d'étudiants tunisiens et marocains inscrits dans une université francophone canadienne. *The Canadian Journal of Higher Education*, 41(3), 81-101. Canadian Business & Current Affairs Database; Publicly Available Content Database. <https://search.proquest.com/docview/921581106?accountid=14701>

Dumez, H. (2013). Qu'est-ce que la recherche qualitative ? Problèmes épistémologiques, méthodologiques et de théorisation. *Annales des Mines - Gerer et comprendre*, N° 112(2), 29-42. <http://www.cairn.info/revue-gerer-et-comprendre1-2013-2-page-29.html>

Durkheim, E. (1894). *Les règles de la méthode sociologique*. Les Classique en Sciences sociales. <https://www.jstor.org/stable/3322292?origin=crossref>

Durkheim, É. (2005). *La famille conjugale. » (1892)* (Les classiques en sciences sociales). [http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim\\_emile/textes\\_3/textes\\_3\\_2/famille\\_conjugale.html](http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim_emile/textes_3/textes_3_2/famille_conjugale.html)

Elias, N. (1991). *Qu'est-ce que la sociologie ?* Éditions de l'Aube.

Fortier, M.-E. (2007). *L'importance des liens transnationaux dans la démarche migratoire des étudiants internationaux marocains à Montréal* [Université de Montréal]. <http://hdl.handle.net/1866/18120>

Fortin, M. (2010). Fondements et étapes du processus de recherche : Méthodes quantitatives et qualitatives (collaboration J. Gagnon)(2e éd.). *Montréal : Chenelière Éducation* (1re éd. 2006).

Fougeyrollas-Schwebel, D. (2010). 8. Talcott Parsons : Un héritage controversé. Rôles de sexes, famille et modernité occidentale. In *Sous les sciences sociales, le genre* (p. 121-134). La Découverte ; Cairn.info. <https://www.cairn.info/sous-les-sciences-sociales-le-genre--9782707154507-p-121.htm>

Fragasso-Marquis, V. (2018, mars 26). *Améliorer la reconnaissance des diplômes étrangers, une urgence pour le Québec*. HuffPost Québec. [https://quebec.huffingtonpost.ca/2018/03/26/reconnaissance-diplomes-etrange-idq\\_a\\_23395376/](https://quebec.huffingtonpost.ca/2018/03/26/reconnaissance-diplomes-etrange-idq_a_23395376/)

Galerand, E., & Kergoat, D. (2014). Consubstantialité vs intersectionnalité? : À propos de l'imbrication des rapports sociaux. *Nouvelles pratiques sociales*, 26(2), 44-61. <https://doi.org/10.7202/1029261ar>

Garneau, S. (2006). *Les mobilités internationales à l'ère de la globalisation : Une comparaison sociologique des carrières spatiales et des socialisations professionnelles d'étudiants français et québécois*. Université Lumière-Lyon 2.

Garneau, S. (2017). Le voile, l'alcool et l'accent. La « diversité » à l'épreuve du racisme vécu. *Diversité urbaine*, 17, 7-28. Érudit. <https://doi.org/10.7202/1047975ar>

Gaudet, S., & Robert, D. (2018). *L'aventure de la recherche qualitative : Du questionnement à la rédaction scientifique*. University of Ottawa Press.

Ghirardello, A. (2002). Comment dévoiler les pratiques discriminatoires au travail? Le rôle d'une association. *Revue internationale de l'économie sociale*, 286, 81-91. Érudit. <https://doi.org/10.7202/1022242ar>

Goffman, E. (1973). La mise en scène de la vie quotidienne. Tome 1. La présentation de soi. *Paris : Minuit*.

Goffman, E. (1974). *Les rites d'interaction* (Les Éditions minuit).

Goffman, E. (1975). *Stigmate : Les usages sociaux des handicaps*. Les Ed. de Minuit.

Goffman, E. (2002). *L'arrangement des sexes*. La dispute.

Gohier, C. (2004). *De la démarcation entre critères d'ordre scientifique et d'ordre éthique en recherche interprétative*. 24, 3-17.

Government of Canada, S. C. (2018, septembre 5). *Frais de scolarité pour les programmes menant à un grade, 2018-2019*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/180905/dq180905b-fra.htm>

Guay-Charette, A. (2010). *L'accès au logement par les nouveaux arrivants à Montréal : le cas des réfugiés et demandeurs d'asile en provenance d'Afrique subsaharienne* [Université

du Québec à Montréal & Institut National de recherche scientifique]. [http://espace.inrs.ca.proxy.bib.uottawa.ca/id/eprint/53/1/Guay-Charette\\_Alexandra\\_MA\\_2010.pdf](http://espace.inrs.ca.proxy.bib.uottawa.ca/id/eprint/53/1/Guay-Charette_Alexandra_MA_2010.pdf)

Guillaumin, C. (1978). Pratique du pouvoir et idée de Nature (1) L'appropriation des femmes. *Questions Féministes*, 2, 5-30. <http://www.jstor.org/stable/40619109>

Gyurakovics, J. (2014). *Les étudiants internationaux à Québec : Une étude transculturelle sur les dynamiques de perception des valeurs culturelles liées à la distance hiérarchique et à la proxémie*. Université de Laval.

Haicault, M. (1984). La gestion ordinaire de la vie en deux. *Sociologie du travail*, 26(3), 268-277. <https://doi.org/10.3406/sotra.1984.2072>

Hamel, J. (2015). Brèves remarques sur deux manières de concevoir l'objectivation et l'objectivité. L'objectivation participante (Bourdieu) et la standpoint theory (Haraway). *Recherches qualitatives*, 34(1), 157-172.

Hamel, J. (2016). *Étude de cas et sciences sociales*. Les Classique en Sciences sociales.

Hou, F., & Lu, Y. (2017). *Étudiants internationaux, immigration et croissance des revenus : L'effet d'études universitaires prémigratoires au Canada*. Statistique Canada. <http://deslibris.ca.proxy.bib.uottawa.ca/ID/10092163>

Hou, F., Lu, Y., & Schimmele, C. (2019). *Dernières tendances en matière de surqualification selon le statut d'immigrant*. Statistique Canada. [http://epe.lac-bac.gc.ca/100/201/301/weekly\\_acquisitions\\_list-ef/2019/19-50/publications.gc.ca/collections/collection\\_2019/statcan/11f0019m/11f0019m2019024-fra.pdf](http://epe.lac-bac.gc.ca/100/201/301/weekly_acquisitions_list-ef/2019/19-50/publications.gc.ca/collections/collection_2019/statcan/11f0019m/11f0019m2019024-fra.pdf)

Hurbon, L. (2007). La révolution haïtienne : Une avancée postcoloniale. *Rue Descartes*, 58(4), 56-66. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/rdes.058.0056>

Icart, L. (2006). Haïti-en-Québec : Notes pour une histoire. *Ethnologies*, 28(1), 45. <https://doi.org/10.7202/014148ar>

Institut de statistique de l'UNESCO. (2020). *La mobilité des étudiants internationaux*. <http://uis.unesco.org/fr/uis-student-flow>

Institut Statistique de l'Unesco. (2018). *Statistiques UIS. Éducation : Etudiants internationaux dans le pays d'accueil par continent d'origine*. UNESCO. <http://data.uis.unesco.org/?lang=fr&SubSessionId=49da75de-33c7-4406-a947-bc5efdf04808&themetreeid=-200#>

International Organization for Migration. (2018). *World Migration Report 2018* (p. 364). International Organization for Migration.

Jean-Pierre, P. M. (2014). *Les perceptions de la sexualité et les relations de couple de femmes haïtiennes immigrantes au Québec : Pour une exploration des rapports hommes femmes en Haïti*. Université de Montréal.

Joseph, R.-M. (2015). *L'articulation des rapports sociaux de sexe, de classe et de race dans la migration et le travail des femmes haïtiennes*. Université de Lausanne & Université Paris 7.

Juteau, D. (1996). L'ethnicité comme rapport social. *Mots. Les langages du politique*, 97-105. Persée <http://www.persee.fr>. [https://www.persee.fr/doc/mots\\_0243-6450\\_1996\\_num\\_49\\_1\\_2124](https://www.persee.fr/doc/mots_0243-6450_1996_num_49_1_2124)

Juteau, D. (2018). Au cœur des dynamiques sociales : L'ethnicité. In *L'immigration et l'ethnicité dans le Québec contemporain* (p. 13-40). Presses de l'Université de Montréal ; JSTOR. <https://doi.org/10.2307/j.ctv69t2g9.3>

Kabbanji, L., Levatino, A., & Ametepe, F. (2013a). Migrations internationales étudiantes ghanéennes et sénégalaises : Caractéristiques et déterminants. *Cahiers québécois de démographie*, 42(2), 303. <https://doi.org/10.7202/1020611ar>

Kabbanji, L., Levatino, A., & Ametepe, F. (2013 b). Migrations internationales étudiantes ghanéennes et sénégalaises : Caractéristiques et déterminants. *Cahiers québécois de démographie*, 42(2), 303-333. <https://doi.org/10.7202/1020611ar>

Kaufmann, J.-C. (1992). *La trame conjugale : Analyse du couple par son linge*. NATHAN.

Kaufmann, J.-C. (1993). *Sociologie du couple*. Presses universitaires de France Paris.

Kavunzu Muwondi, J. (2011). *La brochure promotionnelle comme outil de recrutement des étudiants internationaux à l'Université de Sherbrooke analyse comparative de la révision et de la cohérence textuelle* [Université de Sherbrooke]. <http://hdl.handle.net/11143/5676>

Kergoat, D. (2009). Dynamique et consubstantialité des rapports sociaux. *Sexe, race, classe. Pour une épistémologie de la domination*, 111-125.

Klinkenberg, J.-M. (1999). L'originalité du sens rhétorique. Le trope comme sens implicite. *Bulletins de l'Académie Royale de Belgique*, 55-76. Persée <http://www.persee.fr>. [https://www.persee.fr/doc/barb\\_0001-4133\\_1999\\_num\\_10\\_1\\_23266](https://www.persee.fr/doc/barb_0001-4133_1999_num_10_1_23266)

Kofman, E. (1999). Female « Birds of Passage » a Decade Later : Gender and Immigration in the European Union. *The International Migration Review*, 33(2), 269-299.

Kuyu Mwissa, C. (2004). Parenté et famille en Haïti : Les héritages africains. *Africultures*, 58(1), 161-168. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/afcul.058.0161>

Lamour, S. (2019). L'irresponsabilité, une compétence de dominant. *Revue internationale des études du développement*, 239(3), 7-29. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/ried.239.0007>

Lapeyronnie, D. (1997). Les deux figures de l'immigré. In *Une société fragmentée ?* (p. 251-266). La Découverte ; Cairn.info. <https://www.cairn.info/une-societe-fragmentee--9782707127310-p-251.htm>

Latraverse, E. (2018, septembre 10). *L'immigration, le nouveau débat constitutionnel*. TVA Nouvelles. <https://www.tvanouvelles.ca/2018/09/10/limmigration-le-nouveau-debat-constitutionnel>

Lecarpentier, P. (2018). L'évolution du droit de la filiation et la réforme sur la « parentalité responsable » en Haïti. In *Déjouer le silence. Contre-discours sur les femmes haïtiennes* (Darline Alexis, Denyse Côté et Sabine Lamour). Remue-ménage.

Leloup, X. (2005). *Conditions de logement des ménages immigrants au Québec : Une réalité contrastée*. Société d'habitation du Québec.

Lemieux, C. (2010). 2 – Problématiser. In *L'enquête sociologique* (p. 27-51). Presses Universitaires de France. <http://www.cairn.info/l-enquete-sociologique--9782130608738-p-27.htm>

Lemoine, M. (2010). Discrimination et traitement préférentiel envers la communauté francophone immigrante : La recherche de logement des immigrants français et congolais à Toronto. *Francophonies d'Amérique*, 29, 35-53. Érudit. <https://doi.org/10.7202/1005417ar>

Magloire, D. (2003). La recherche féministe pour l'action sociale. *Nouvelles Questions Féministes*, 22(1), 31-47. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/nqf.221.0031>

Mahut, D. (2014). Les Bamakois diplômés de Paris. Ethnographie d'une petite bourgeoisie en voie de déclassé. *Hommes & migrations. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires*, 1307, 19-27. <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/2872>

Maillé, C. (2003). Myriam Merlet. La participation politique des femmes en Haïti. Quelques éléments d'analyse. Port-au-Prince, Éditions Fanm Yo La, 2002, 110 p. *Recherches féministes*, 16(1), 208-212. Érudit. <https://doi.org/10.7202/007352ar>

Maillé, C. (2007). Réception de la théorie postcoloniale dans le féminisme québécois. *Recherches féministes*, 20(2), 91. <https://doi.org/10.7202/017607ar>

Maillé, C. (2012). Féminismes, genre et sexe au XXI<sup>e</sup> siècle : Nouveaux habits, vieux débats. In *Cerveau, hormones et sexe : Des différences en question*. Montréal, Canada : Éditions du remue-ménage (p. 85-110). les éditions remue-ménage.

Mainich, S. (2015). *Les expériences sociales et universitaires d'étudiants internationaux au Québec, le cas de l'Université de Montréal : Comprendre leur persévérance aux études* [Université de Montréal]. [https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/13050/Mainich\\_Sarah\\_2015\\_these.pdf?sequence=2](https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/13050/Mainich_Sarah_2015_these.pdf?sequence=2)

Martens, V. P., & Grant, P. R. (2008). A Needs Assessment of International Students' Wives. *Journal of Studies in International Education*, 12(1), 56-75. <https://doi.org/10.1177/1028315306293547>

Martuccelli, D. (2006). *Forgé par l'épreuve : L'individu dans la France contemporaine*. Armand Colin.

Maxwell, J. A. (1999). *La modélisation de la recherche qualitative : Une approche interactive* (Vol. 11). Saint-Paul.

Milan, A. M., & Gagnon, V. (2020). *Professions des femmes sud-asiatiques, chinoises et noires : Prévalence et composition par âge*. Statistique Canada. [https://epe.lac-bac.gc.ca/100/201/301/weekly\\_acquisitions\\_list-ef/2020/20-43/publications.gc.ca/collections/collection\\_2020/statcan/75-004-m/75-004-m2020002-fra.pdf](https://epe.lac-bac.gc.ca/100/201/301/weekly_acquisitions_list-ef/2020/20-43/publications.gc.ca/collections/collection_2020/statcan/75-004-m/75-004-m2020002-fra.pdf)

Millet, I. (2000). *Les Stratégies d'acculturation des étudiants Maghrébins À Québec* [Université de Laval]. <https://www.collectionscanada.gc.ca/obj/s4/f2/dsk2/ftp03/MQ49111.pdf>

Mingione, E. (1998). Fragmentation et exclusion : La question sociale dans la phase actuelle de la transition des villes dans les sociétés industrielles avancées. *Sociologie et sociétés*, 30(1), 69-83. Érudit. <https://doi.org/10.7202/001507ar>  
Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, § 10 (2001). <https://laws.justice.gc.ca/PDF/I-2.5.pdf>

Mondain, N. (2017). Migration, transnationalisme et reproduction sociale. *Espace populations sociétés*, 1. <https://doi.org/10.4000/eps.7083>

Montgomery, C. (2017). L'étranger dans la cité : Les travaux de Georg Simmel et de l'École de Chicago revisités à la lumière de l'immigration maghrébine dans l'espace montréalais (note de recherche). *Anthropologie et Sociétés*, 41(3), 87-105. Érudit. <https://doi.org/10.7202/1043043ar>

Morokvasic, M. (2013). Les oiseaux de passage sont aussi des femmes.... In *Les théories de la migration* (Victor Piché, p. 249-269). Ined.

Mung, E. M. (2009). Le point de vue de l'autonomie dans l'étude des migrations internationales : « "penser de l'intérieur" » les phénomènes de mobilité. In *Les mondes de la mobilité, exploration d'un paradigme* (Rennes, p. 25-38). Presses de l'Université de

Rennes.

Negura, L. (2006). L'analyse de contenu dans l'étude des représentations sociales. *SociologieS*. <http://journals.openedition.org/sociologies/993>

Neyrand, G. (2016). La conjugalité contemporaine, une nouvelle façon de penser le lien. *Enfances, Familles, Générations*, 25. Érudit. <https://doi.org/10.7202/1039506ar>

N'Zengou-Tayo, M.-J. (1998). « Fanm se poto mitan ». *Feminist Review*, 59, 118. Periodicals Archive Online. <https://login.proxy.bib.uottawa.ca/login?url=https://www.proquest.com/scholarly-journals/fanm-se-poto-mitan/docview/1300476227/se-2?accountid=14701>

Oliver, L., Guy, B., & Ferron, J. (2005). Chap. 2. La revue de la littérature. In *L'élaboration d'une problématique de recherche : Sources, outils et méthode* (p. 61-85). l'Harmattan.

Paillé, P., & Mucchielli, A. (2010). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Armand Colin.

Paillé, P., & Mucchielli, A. (2012). Chapitre 11— L'analyse thématique. In *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (p. 231-314). Armand Colin. [http://www.cairn.info/load\\_pdf.php?ID\\_ARTICLE=ARCO\\_PAILL\\_2012\\_01\\_0231&download=1](http://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=ARCO_PAILL_2012_01_0231&download=1)

Pateman, C. (1988). *The Sexual Contract*. Cambridge : Polity Press and Stanford: Stanford University Press.

Pateman, C. (2016). Sexual contract. *The wiley blackwell encyclopedia of gender and sexuality studies*, 1-3.

Paugam, S. (2010). 1 – S'affranchir des prénotions. In *L'enquête sociologique* (p. 5-26). Presses Universitaires de France ; Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/puf.paug.2012.01.0005>

Pedneault, E., & Imbeault, J.-S. (2019). *Mémoire à l'Office de consultation publique de Montréal dans le cadre de la consultation publique sur le racisme et la discrimination systémiques* (p. 131) [Mémoire]. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

Pelletier, R., Patterson, M., & Moyser, M. (2019). *L'écart salarial entre les sexes au Canada : 1998 à 2018*. Statistique Canada. [http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2019/statcan/75-004-m/75-004-m2019004-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2019/statcan/75-004-m/75-004-m2019004-fra.pdf)

Peretz, H. (2004). Introduction. In *Les méthodes en sociologie. L'observation* (p. 3-10). La Découverte. <http://www.cairn.info/les-methodes-en-sociologie--9782707142627-page-3.htm>

Piché, V. (2013). Les théories migratoires contemporaines au prisme des textes fondateurs. *Population*, 68(1), 153-178. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/popu.1301.0153>

Pierre-Louis, P. (2018). 2. Le système coutumier haïtien. In M. Hector & L. Hurbon (Éds.), *Genèse de l'État haïtien (1804-1859)* (p. 207-224). Éditions de la Maison des sciences de l'homme. <http://books.openedition.org/editionsmsmh/9758>

Pinard, R., Potvin, P., & Rousseau, R. (2004). Le choix d'une approche méthodologique mixte de recherche en éducation. *Recherches qualitatives*, 24, 58-82.

Plante, I., Théorêt, M., & Favreau, O. (2010). Les stéréotypes de genre en mathématiques et en langues : Recension critique en regard de la réussite scolaire. *Revue des sciences de l'éducation*, 36(2), 389-419. Érudit. <https://doi.org/10.7202/044483ar>

Posca, J. (2016). *Le Québec : Une société d'accueil qui accueille bien mal*. <https://iris-recherche.qc.ca/blogue/le-quebec-une-societe-d-accueil-qui-accueille-bien-mal>

Puar, J. K. (2013). Homonationalisme et biopolitique. *Cahiers du Genre*, 54(1), 151-185. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/cdge.054.0151>

Radio Canada International. (2018). *Le Québec et la reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger : « doit » mieux faire selon l'IdQ*. <http://www.rcinet.ca/fr/2018/03/26/le-quebec-et-la-reconnaissance-des-diplomes-obtenus-a-letranger-doit-mieux-faire-selon-lidq/>

Rakotonarivo, A. (2013). Mobilité internationale étudiante et insertion professionnelle : Parcours différenciés de migrants congolais en Belgique. *Cahiers québécois de démographie*, 42(2), 273-302. Érudit. <https://doi.org/10.7202/1020610ar>

Rinne, R., & Koivula, J. (2005). La place nouvelle de l'université et le choc des valeurs. *Politiques et gestion de l'enseignement supérieur*, no 17(3), 99-132. <https://www.cairn.info/revue-politiques-et-gestion-de-l-enseignement-superieur-2005-3-page-99.htm>

Rodriguez, C. (2014). *Une citoyenneté de proximité : Le cas des immigrants haïtiens installés à Québec*. Université de Laval.

Rose, R. (2016). *Les femmes et le marché <sup>[SEP]</sup> du travail au Québec : Portrait statistique* (p. 61). Comité consultatif Femmes en développement de la main-d'oeuvre.

Roy, S. N. (2009). L'étude de cas. In *Recherche sociale : De la problématique à la collecte des données* (5e éd., Vol. 5, p. 199-225). Presses de l'Université du Québec.

Sayad, A. (1994). Qu'est-ce que l'intégration ? *Hommes et Migrations*, n°1182, décembre 1994. *Pour une éthique de l'intégration. Extraits du colloque de l'ADATE Saint-Martin-d'Hères, 24 et 25 juin 1994*. <https://doi.org/10.3406/homig.1994.2341>

Sayad, A. (1999). La double absence. *Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, 327.

Statistique Canada. (2018). *L'écart salarial entre les sexes et la Journée de l'équité salariale, 2018*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-28-0001/2018001/article/00010-fra.htm>

Taboada Leonetti, I. (1989). Stratégies identitaires et minorités dans les sociétés pluriethniques. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, 21, 95-107. Érudit. <https://doi.org/10.7202/1034081ar>

Tahon, M.-B. (1995). *La famille désinstitutionnée : Introduction à la sociologie de la famille* (Vol. 21). Presses de l'Université d'Ottawa.

Tahon, M.-B. (2003). *Sociologie des rapports de sexe* (Vol. 28). Presses de l'Université d'Ottawa.

Terrier, E. (2009a). Les mobilités spatiales des étudiants internationaux. Déterminants sociaux et articulation des échelles de mobilité, The spatial mobilities of international students. Social determinants and articulation of mobility scale. *Annales de géographie*, 670, 609-636. <https://doi.org/10.3917/ag.670.0609>

Terrier, E. (2009 b). *Mobilités et expériences territoriales des étudiants internationaux en Bretagne : Interroger le rapport mobilités spatiales—Inégalités sociales à partir des migrations étudiantes* [Université Rennes 2 ; Université Européenne de Bretagne]. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00458198/document>

Vultur, M., & Germain, A. (2018). Les carrières migratoires des étudiants internationaux dans une université de recherche au Québec : Repenser la mobilité et l'ancrage. *Canadian Ethnic Studies*, 50(1), 107-127. <https://doi.org/10.1353/ces.2018.0006>

Weber, F. (2013). *Penser la parenté aujourd'hui : La force du quotidien*. Éditions Rue d'Ulm.

Westwood, M. J., & Barker, M. (1990). Academic achievement and social adaptation among international students : A comparison groups study of the peer-pairing program. *International Journal of Intercultural Relations*, 14(2), 251-263. [https://doi.org/10.1016/0147-1767\(90\)90008-K](https://doi.org/10.1016/0147-1767(90)90008-K)

Wieviorka, M. (1993). Nationalisme et racisme. *Cahiers de recherche sociologique*, 20, 169-181. Érudit. <https://doi.org/10.7202/1002196ar>

Williams, K., Williams, G., & Abuckle, A. (2015). *Les étudiants étrangers au sein du système d'éducation postsecondaire de l'Ontario, 2000-2012 : Une évaluation des politiques, des populations et des processus d'intégration au marché du travail en pleine évolution*. Conseil Ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur. <http://deslibris.ca.proxy.bib.uottawa.ca/ID/248402>

- Yerochewski, C. (2018). Prendre en compte les femmes à bas salaires et racisées. *Nouveaux Cahiers du socialisme*, 19, 41-52. Érudit. <https://id.erudit.org/iderudit/87742ac>
- Zheng, X. (2003). An analysis on study abroad of graduates of undergraduate in Tsinghua University. *Research on China's foreign cultural exchange in higher education*, 199-237.